MINISTÈRE DE LA **CULTURE**, DES **COMMUNICATIONS**
ET DE LA **CONDITION FÉMININE**

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2011
2012

Québec

MINISTÈRE DE LA **CULTURE**, DES **COMMUNICATIONS**
ET DE LA **CONDITION FÉMININE**

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2011
2012

Québec

La présente publication a été rédigée par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ainsi que par le Secrétariat à la politique linguistique.

Coordination
Brigitte Ricard, Direction générale de la planification et des sociétés d'État

Supervision
Jacques Laflamme, Directeur général de la planification et des sociétés d'État

Révision linguistique
France Galarneau

Conception et graphisme
Paquin Design

Impression
L'Imprimerie Moderne de Beauce

Édition
Direction des communications et des affaires publiques
La publication est accessible dans le site Internet du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine :
www.mcccf.gouv.qc.ca

Dépôt légal : 2012

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN
Rapport annuel de gestion 2011-2012 – Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
Imprimé : 978-2-550-65680-7
PDF : 978-2-550-65681-4

Rapport annuel de gestion 2011-2012 – Secrétariat à la politique linguistique
PDF : 978-2-550-65682-1

© Gouvernement du Québec, 2012

Imprimé sur du Rolland Opaque, papier contenant 50 % de fibres postconsommation.

Symboles

k	Millier
M	Million
G	Milliard

MESSAGE DE LA MINISTRE

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale

Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel de gestion pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2012 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Notez que ce rapport inclut la reddition de comptes du Centre de conservation du Québec et que le Rapport annuel de gestion du Secrétariat à la politique linguistique est joint à la présente publication.

Ces documents rendent compte des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du Plan stratégique 2011-2015 du Ministère et du Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012, du Plan d'action 2011-2012 et de la Convention de performance et d'imputabilité du Centre de conservation du Québec ainsi que du Plan stratégique 2009-2014 du Secrétariat à la politique linguistique. Ils font notamment état de la contribution du Ministère et du Secrétariat à la modernisation de l'État de même qu'aux priorités du gouvernement quant à la promotion de l'identité et de la culture québécoises, de la langue française ainsi que de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Je souhaite que cette reddition de comptes qui témoigne en détail d'un mandat auquel nous accordons tous nos soins et toute notre ardeur, vous procure une lecture stimulante.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine,

CHRISTINE ST-PIERRE
Québec, juillet 2012

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE

Madame Christine St-Pierre
Ministre de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre le Rapport annuel de gestion 2011-2012 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2012. Le rapport intègre également le bilan des actions réalisées par le Centre de conservation du Québec.

Le Rapport annuel de gestion 2011-2012 met en évidence les résultats obtenus sur la base des orientations et des objectifs stratégiques inscrits dans le Plan stratégique 2011-2015 du Ministère, déposé à l'Assemblée nationale en décembre 2011. Les résultats font référence à la première année de mise en œuvre de ce plan ainsi qu'à la réalisation des engagements du Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012. De plus, comme en témoigne le contenu du rapport annuel, le Ministère s'est acquitté de ses responsabilités dans le respect des orientations et des priorités gouvernementales, et ce, en utilisant ses ressources de façon optimale.

Je profite du dépôt de ce rapport pour remercier l'ensemble du personnel du Ministère qui a fait preuve d'une grande compétence dans l'exercice de ses fonctions et dans l'atteinte des objectifs ministériels.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

La sous-ministre,

SYLVIE BARCELO
Québec, juillet 2012

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES 9

RAPPORT DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATION INTERNE 10

INTRODUCTION 11

COUP D'ŒIL SUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE 12

FAITS SAILLANTS 15

1 LA PRÉSENTATION DU MINISTÈRE 22

La mission 22

La vision 22

Les fondements de l'action ministérielle 22

Les valeurs et l'éthique 24

L'organisation administrative 24

Organigramme au 31 mars 2012 25

La gestion intégrée des risques 27

L'évaluation de programmes 27

2 LE CONTEXTE DE L'ACTION MINISTÉRIELLE EN 2011-2012 28

En culture et communications 28

En condition féminine 28

Les enjeux et les priorités en matière de culture, de communications et de condition féminine 29

3 LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 30

Les résultats relatifs au Plan stratégique 2011-2015 du Ministère et au Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012 30

L'abrégé des résultats 2011-2012 du Plan stratégique 2011-2015 30

ENJEU 1 32

Orientation 1 Mobiliser les Québécoises et les Québécois à l'importance de la culture pour le développement durable de la société québécoise 32

Orientation 2 Optimiser la concertation en matière de culture avec les partenaires locaux et régionaux dans l'ensemble des régions du Québec 33

Orientation 3 Encourager l'offre d'information d'intérêt public locale, régionale et nationale et son accès sur l'ensemble du territoire québécois 35

ENJEU 2 37

Orientation 4 Favoriser le partenariat, la concertation et la coopération en matière culturelle au Canada et sur la scène internationale 37

ENJEU 3 40

Orientation 5 Mobiliser le réseau des organismes et sociétés d'État autour d'une vision commune d'intervention en matière de technologie numérique 40

ENJEU 4 41

Orientation 6 Établir ou renforcer des formes permanentes de concertation interministérielle 41

ENJEU 5 44

Orientation 7 Consolider l'intervention gouvernementale et le partenariat local, régional et national pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes 44

Orientation 8 Promouvoir les rapports égalitaires entre les femmes et les hommes auprès de la population québécoise, réaffirmant ainsi la position de chef de file du Québec sur la scène internationale 46

ENJEU 6 47

Orientation 9 Accroître la performance de notre organisation en mettant en commun nos connaissances et nos expertises 47

Les résultats en matière de qualité des services aux citoyennes et aux citoyens 49
La Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens 49

4 LA GESTION DES RESSOURCES 51
Les ressources humaines 51
Les ressources financières 53
Les ressources informationnelles 56

5 L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES 57
L'accès à l'égalité en emploi 57
L'allègement réglementaire et administratif 60
Le suivi de la politique linguistique 60
L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels 61
Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 62
Le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015 68
Le plan d'action gouvernemental 2008-2013 *La diversité : une valeur ajoutée* 68
Le Plan d'action de développement durable 2009-2013 71
Le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques 81
La Politique de financement des services publics 82
Les activités du Fonds du patrimoine culturel québécois 82

6 LE CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC 84
Faits saillants 84
La présentation du Centre de conservation du Québec 85
Les résultats de l'année 87
Les résultats relatifs au Plan d'action 2011-2012 du Centre de conservation du Québec 87
Les résultats relatifs à la Convention de performance et d'imputabilité 89

ANNEXE 1
Les mandats, services et activités des organismes et sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine 92

ANNEXE 2
Liste des lois et règlements dont l'application relève de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (au 31 mars 2012) 96

ANNEXE 3
Liste des programmes de soutien financier du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, nombre de bénéficiaires et sommes versées en 2011-2012 (y inclus le soutien aux sociétés d'État) 98

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

L'information et les résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont ceux qui relevaient de notre responsabilité au 31 mars 2012. Celle-ci porte sur la fiabilité de l'information qui y figure et des contrôles s'y rattachant.

Pour nous appuyer dans cette responsabilité, la direction responsable de la vérification interne a validé les résultats et les explications afférentes contenus dans le présent rapport, en tenant compte des normes édictées par l'Institut des vérificateurs internes, et nous a remis un rapport favorable à cet effet.

Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion, ainsi que les contrôles afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2012.

La sous-ministre,

SYLVIE BARCELO

Le sous-ministre adjoint à l'action territoriale et aux immobilisations,

LOUIS VALLÉE

La sous-ministre adjointe aux politiques, au patrimoine, à la muséologie et aux communications,

FRANCE DIONNE

La sous-ministre adjointe au Secrétariat à la condition féminine,

THÉRÈSE MAILLOUX

Le directeur général de l'administration,

DENIS CHARLAND

Québec, juillet 2012

RAPPORT DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Madame Sylvie Barcelo
Sous-ministre de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et de l'information présentés dans le Rapport annuel de gestion 2011-2012 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2012. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Ministère.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur les travaux que nous avons réalisés.

Notre examen a été effectué en nous appuyant sur les normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter sur l'information fournie par le personnel du Ministère. Cet examen ne vise pas à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne ni à effectuer des sondages. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification sur l'information contenue dans le rapport annuel de gestion.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le responsable de la vérification interne,

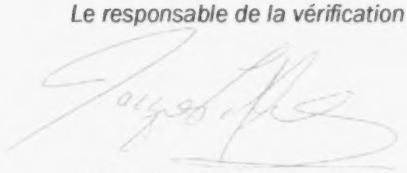

JACQUES LAFLAMME
Québec, juillet 2012

INTRODUCTION

Le Rapport annuel de gestion 2011-2012 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) s'inscrit dans le processus de reddition de comptes prescrit par la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01).

À la suite de la présentation du coup d'œil sur le Ministère et des faits saillants, la première partie du rapport décrit le Ministère.

La deuxième partie expose brièvement le contexte dans lequel a évolué l'action ministérielle au cours de l'année.

La troisième partie fait état des résultats de la première année de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2015, soit du 1er avril 2011 au 31 mars 2012, des résultats en lien avec les choix effectués dans l'allocation des ressources et les actions envisagées dans le Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012 ainsi que des résultats obtenus au regard des engagements de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

La quatrième partie porte sur l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles au cours de l'année pour s'acquitter de ses engagements.

Dans la cinquième partie du rapport, le Ministère rend compte des actions accomplies en réponse aux exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Enfin, la dernière partie présente les résultats du Centre de conservation du Québec.

COUP D'ŒIL SUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

L'ORGANISATION DU MINISTÈRE

Un **SIÈGE SOCIAL** dans la Capitale-Nationale, un réseau de **13 DIRECTIONS RÉGIONALES** qui couvrent les 17 régions administratives du Québec, un **SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE** et une unité autonome de service, le **CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC**

443 PERSONNES
AU SERVICE DE LA POPULATION

LES DÉPENSES

Les **DÉPENSES DU PORTEFEUILLE CULTURE, COMMUNICATIONS ET CONDITION FÉMININE** correspondent historiquement à **1 %** des dépenses totales du **GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**. En **2011-2012**, les dépenses du portefeuille sont de **683,8 M$**.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

Un **service en ligne transactionnel sécurisé** appelé **di@pason**, qui vous permet de produire vos demandes d'aide financière, de les transmettre au Ministère et d'en suivre le traitement, offert sur le site Web **mcccf.gouv.qc.ca**

APERÇU DES CLIENTÈLES ET DES PARTENAIRES DU MINISTÈRE

CULTURE ET COMMUNICATIONS

93
diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène

133
bibliothèques publiques autonomes

673[1]
bibliothèques affiliées à 11 centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP)

193
libraires agréés

167
éditeurs agréés

123
institutions muséales reconnues

154
médias communautaires

17
radios autochtones

87
organismes de formation spécialisée (écoles et camps artistiques)

13
organismes de formation supérieure en arts

95
ententes de développement culturel avec des municipalités et des MRC

11
ententes signées avec des conférences régionales des élus (CRE)

81
ententes Villes et Villages d'art et de patrimoine

11
ententes en restauration du patrimoine

4
ententes dans le secteur des communications

137
projets d'intégration des arts à l'architecture

102
projets financés par le Conseil du patrimoine religieux

71
projets en immobilisations

45
projets financés par le Fonds du patrimoine culturel québécois

12
organismes nationaux de la jeune relève amateur et du loisir culturel

534 512[2]
participations d'élèves à 13 732 activités culturelles réalisées dans le cadre du programme La culture à l'école

77
projets en matière internationale

CONDITION FÉMININE

30
projets d'organismes à but non lucratif pour augmenter le nombre de femmes dans les lieux de pouvoir

18
ententes avec le Réseau et les Tables de concertation en matière de condition féminine

42
ententes avec des CRE et des organismes à but non lucratif pour soutenir des initiatives en matière d'égalité

LE MINISTÈRE ET LE RÉSEAU

LA PART DU MCCCF AU SEIN DU PORTEFEUILLE CULTURE, COMMUNICATIONS ET CONDITION FÉMININE

ORGANISMES ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DE LA MINISTRE

Une **mission accomplie** avec la **collaboration** d'un réseau **d'organismes et de sociétés d'État** qui relèvent de la ministre

1 Donnée de 2010-2011.
2 Donnée de 2009-2010.

La Maison symphonique de Montréal, une nouvelle salle de concert digne des grandes métropoles du monde
Photo : Bernard Fougères

FAITS SAILLANTS[3]

Culture et Communications

La commémoration du 50e anniversaire du ministère des Affaires culturelles : une année festive

L'année 2010 a souligné les 50 ans de l'arrivée au pouvoir du gouvernement de Jean Lesage et de ce que l'on a appelé la Révolution tranquille. Ce moment charnière de notre histoire marque également le début de transformations majeures au sein de la société québécoise. Parmi celles-ci, l'entrée en vigueur le 1er avril 1961 de la loi créant le ministère des Affaires culturelles et de la nomination de son premier titulaire, Georges-Émile Lapalme, constituait alors une première en Amérique du Nord. À l'image de la France, le Québec s'était donné une structure qui lui a permis de définir le soutien apporté aux artistes, aux créatrices et aux créateurs.

La commémoration de la création du Ministère s'inscrit dans la programmation gouvernementale des activités entourant les 50 ans de la Révolution tranquille amorcée l'an dernier et dont la coordination a été confiée à la ministre Mme Christine St-Pierre par le premier ministre, M. Jean Charest.

L'activité marquante de cette année de commémoration a été la tenue de la cérémonie hommage en culture, le 23 septembre 2011, à la Place des Arts de Montréal. Au cours de cette cérémonie, 50 personnalités choisies pour avoir marqué le milieu culturel au cours de la décennie 1960 à 1970, et dont l'influence est encore présente aujourd'hui, ont reçu la médaille de Grand Artisan de la Révolution tranquille, pour leur apport inestimable à l'émancipation de la culture au Québec.

3 Les faits saillants présentent les principales actions en lien avec le Plan stratégique 2011-2015 du Ministère et les grands chantiers ministériels et gouvernementaux.

Nouveau Plan stratégique 2011-2015 : une vision actualisée pour ses 50 ans

L'élaboration du plan stratégique aura été l'occasion, en ce 50e anniversaire de création du Ministère, de positionner et d'actualiser la vision et l'action du Ministère en matière de culture, de communications et de condition féminine.

En effet, en fonction des enjeux et des défis à relever pour les quatre prochaines années, le Plan stratégique présente les orientations et les objectifs sur lesquels il nous faut agir afin de mener à bien notre mission. Ainsi, la vision qui s'en dégage repose sur les deux prémisses suivantes : faire de la culture une composante essentielle du développement de la société québécoise, intégrée aux dimensions sociale, économique, environnementale et territoriale, qui appelle l'engagement des partenaires et faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une valeur fondamentale de la société québécoise, à partager et à concrétiser dans tous les milieux.

Le dévoilement de l'Agenda 21 de la culture du Québec : une action phare de sensibilisation au rôle de la culture

Dévoilé en décembre 2011, l'Agenda 21 de la culture du Québec vient établir les principes et les objectifs pour faire de la culture une composante majeure et essentielle de la société, intégrée aux dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable. La mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture du Québec s'articule autour de trois éléments principaux, soit le lancement du chantier gouvernemental en culture qui mobilise l'ensemble de l'administration publique, la charte d'engagement encourageant la réalisation de projets sur une base volontaire, ainsi que la participation du Québec aux forums internationaux pour faire reconnaître l'importance et le rôle de la culture dans les dimensions du développement durable.

Une nouvelle Loi sur le patrimoine culturel : un moment historique

Fier de son patrimoine, le Québec est un pionnier en matière de protection de son héritage collectif. Au terme de plusieurs années de travail, de réflexion et de consultation, la Loi sur le patrimoine culturel a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec, le 19 octobre 2011. Sanctionnée le même jour, elle entrera en vigueur le 19 octobre 2012. Reflet de l'évolution de la notion même de patrimoine sur le plan mondial, la Loi couvre de nouveaux champs d'intervention, notamment les paysages culturels patrimoniaux et le patrimoine immatériel, ce qui place le Québec à l'avant-garde sur la scène internationale.

Une consultation pour une information au service de l'intérêt public : pour la diversité des voix

Au cours de l'automne, le Ministère a entrepris une tournée de consultation portant sur l'information d'intérêt public dans les médias québécois. La consultation visait à entendre la population concernant la mise en place d'un nouveau modèle de régulation des médias québécois et le soutien à la diversité des voix.

À terme, cette tournée de consultation s'est arrêtée dans dix villes du Québec, soit Rimouski, Gaspé, Rouyn-Noranda, Gatineau, Québec, Saguenay, Baie-Comeau, Montréal, Trois-Rivières et Sherbrooke. Au total, près de 100 organismes, associations, entreprises de presse et individus ont présenté un mémoire, et 40 témoignages ont été entendus lors de ces rencontres de consultation.

L'ouverture de la Maison symphonique de Montréal : un événement attendu au service de la musique

Le 7 septembre 2011, le chef de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM), mæstro Kent Nagano, a dirigé le concert inaugural de la Maison symphonique de Montréal. Érigée dans le Quartier des spectacles à Montréal, la nouvelle salle de concert est une réalisation du gouvernement du Québec en partenariat public-privé avec le Groupe immobilier Ovation.

Un outil majeur pour favoriser l'accès à des équipements culturels de qualité sur le territoire québécois : le Plan québécois des infrastructures

Le volet culturel de ce programme permet la restauration de biens culturels, l'adaptation de lieux culturels aux nouvelles pratiques et la mise aux normes d'équipements culturels pour répondre aux tendances et aux besoins actuels des artistes et de la population.

En 2011-2012, plus de 168 M$ ont été annoncés en investissements par les différents partenaires pour les lieux culturels du Québec. De cette somme, un peu plus de 106 M$ ont été annoncés par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Ainsi, 46 projets portant sur les équipements culturels tels que les salles de spectacle, les bibliothèques publiques et les institutions muséales seront financés pour une contribution totale de 60 M$. Plus de 28 M$ ont été annoncés, par le Ministère, pour la restauration du patrimoine bâti et le patrimoine religieux. S'ajoutent également à ces investissements, une contribution financière du Ministère de 4,8 M$ pour 26 projets d'expositions permanentes des institutions muséales ainsi qu'une contribution de plus de 13 M$ pour le développement des collections des bibliothèques publiques.

De plus, un total de 47 M$ a été annoncé en 2011-2012 aux organismes et sociétés d'État qui relèvent de la ministre comme Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), la Société de la Place des Arts de Montréal, Télé-Québec, etc.

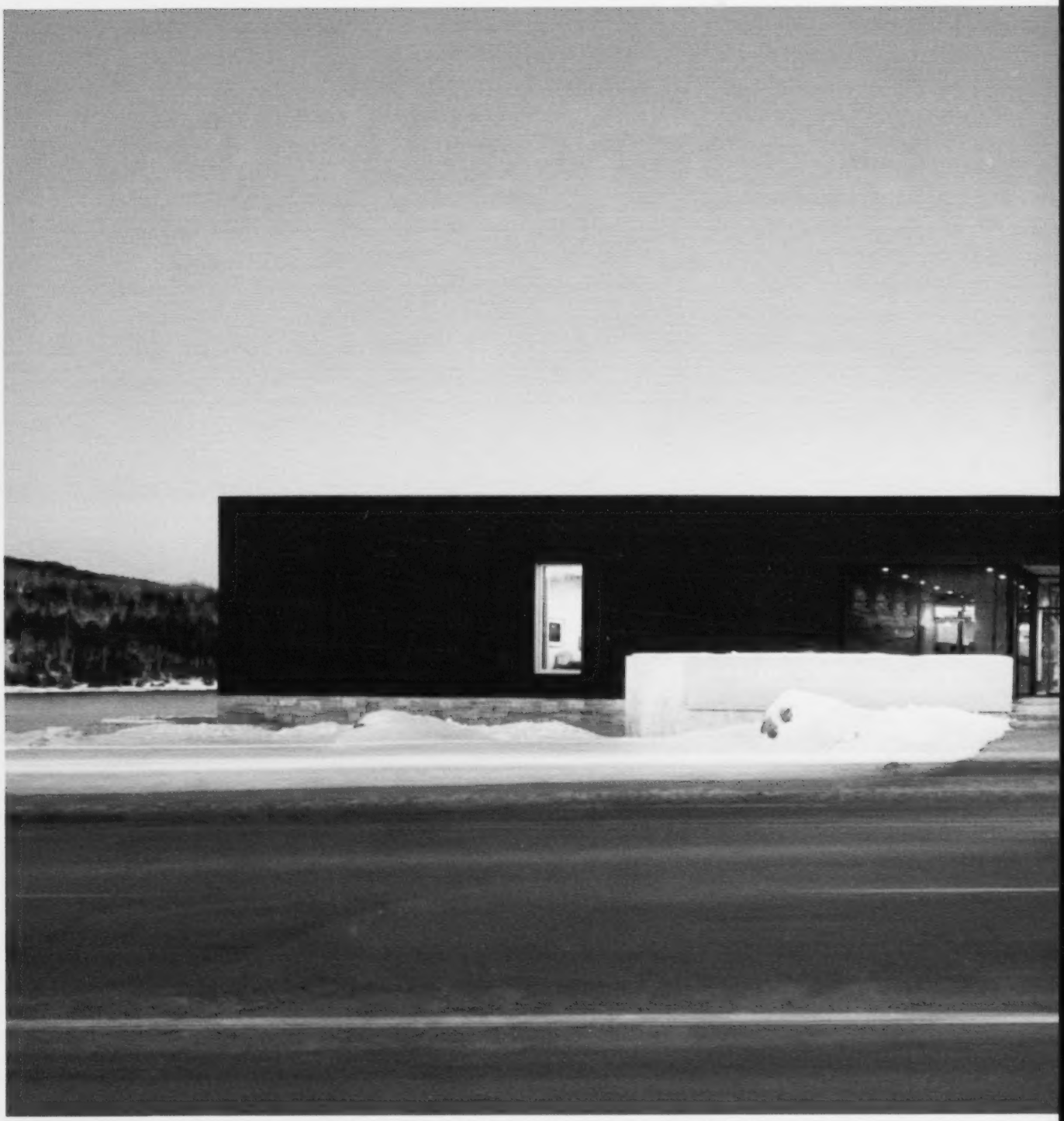

Inaugurée le 11 novembre 2011, la bibliothèque Laure-Conan, située dans le même édifice que l'hôtel de ville de La Malbaie, se démarque par son architecture résolument contemporaine qui met en valeur le milieu naturel de Charlevoix. • Photo : Architectes en consortium : BISSON ACDF DESGAGNÉS – Stéphane Groleau, photographe

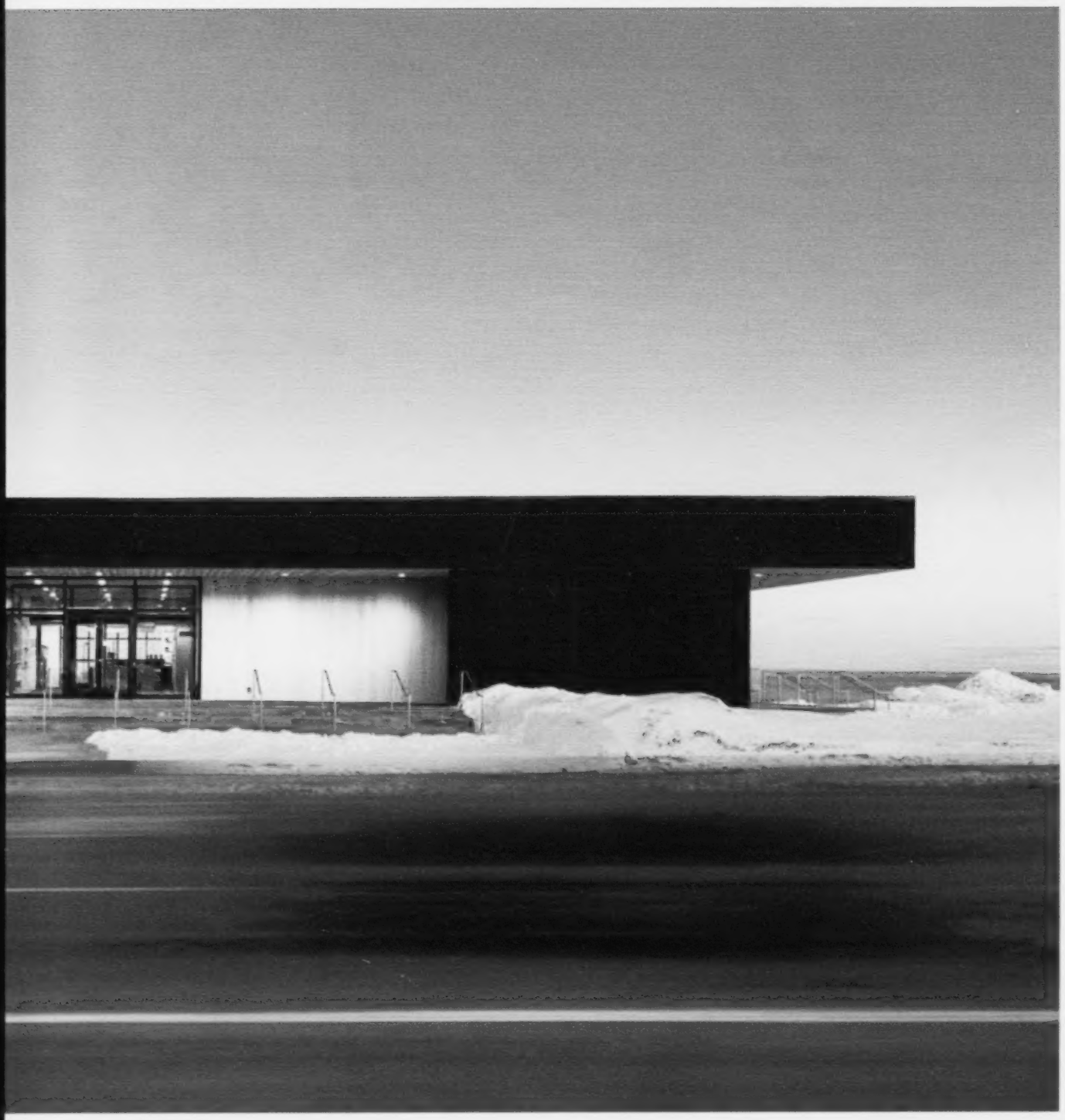

Condition féminine

Un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes : pour la continuité et le développement de l'action gouvernementale

Le deuxième plan d'action de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* a été dévoilé le 17 juin 2011.

Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 contient 102 actions sous sept orientations, dont les retombées sont multipliées par la participation des partenaires. Grâce à l'engagement de 26 ministères et organismes gouvernementaux porteurs d'actions structurantes, la mise en œuvre de ce plan est estimée à au moins 290 M$ pour l'avancement de l'égalité entre les femmes et les hommes partout au Québec.

Fort des réalisations du premier plan d'action entre 2007 et 2011, celui-ci est plus axé sur la lutte aux stéréotypes sexuels pour agir en amont afin de prévenir les inégalités liées à la division des rôles sociaux selon le sexe. La promotion de modèles et de comportements égalitaires constitue une orientation prioritaire, de même que celle qui porte sur l'égalité économique entre les femmes et les hommes. Le plan d'action aborde l'égalité dans toutes les facettes de la société (logement; travail; mode et publicité; relations de couple; parentalité; santé; implication sociale, politique, etc.).

De plus, afin de marquer l'importance de poursuivre et de mettre en place des actions de régionalisation de l'égalité, une septième orientation a été ajoutée : Pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les régions, en tenant compte de leurs spécificités.

Un premier plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes (ADS) : une approche de plus en plus intégrée

Le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015 a été dévoilé en juin 2011. Il comprend l'application de l'ADS dans 35 mesures relevant de 18 ministères et organismes. Plusieurs de ces mesures sont de grande envergure, comme le Plan d'action de lutte contre l'homophobie et le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, lequel entend intégrer l'ADS dans 12 mesures, dont les ententes régionales en matière de solidarité et d'inclusion sociale.

La promotion des modèles et des comportements égalitaires : des actions de sensibilisation

Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 met, notamment, l'accent sur la promotion des modèles et des comportements égalitaires. Le Secrétariat à la condition féminine est responsable de plusieurs actions en relation avec cette orientation.

Parmi ces actions, la promotion et la distribution du DVD *D'égal(e) à égaux : pour la promotion de rapports égalitaires entre filles et garçons dans les services de garde éducatifs*, ont retenu l'attention au cours de l'année 2011-2012.

Cet outil, diffusé auprès des services de garde éducatifs, vise la sensibilisation du personnel des services de garde éducatifs, particulièrement les éducatrices et les éducateurs, aux stéréotypes sexuels. Plus de 2 000 DVD ont été distribués.

La mise sur pied de la Table des partenaires influents : pour la parité

Pour promouvoir la présence des femmes au sein des conseils d'administration et de la haute direction des grandes entreprises privées québécoises cotées en Bourse, la Table des partenaires influents a été créée en janvier 2012.

Ce regroupement est coprésidé par M^me^ Monique Jérôme-Forget et M. Guy Saint-Pierre qui sont soutenus par huit personnalités du monde des affaires.

Rappelons qu'en novembre 2011, la parité entre les hommes et les femmes au sein des conseils d'administration des 22 sociétés d'État visées par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État a été atteinte. Depuis avril 2006, la proportion des femmes y est passée de 27,5 % à 52,2 % (au 31 mars 2012), ce qui représente une augmentation de près de 91 %.

La tenue de la première édition du concours *L'égalité à l'œuvre* : l'art au service de l'égalité

Lors de la première édition du prix culturel *L'égalité à l'œuvre*, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a demandé aux créatrices et aux créateurs en arts visuels de soumettre une œuvre pour dénoncer les images sexistes dans les médias et leur influence sur les rapports entre les femmes et les hommes. Les œuvres sont présentées aux jeunes âgés de 17 à 24 ans dans une galerie virtuelle afin de favoriser une réflexion pertinente et originale sur le sujet.

Un total de 25 000 $ en bourses, dont un premier prix de 10 000 $, a été distribué à onze artistes sélectionnés par un jury.

1 LA PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

La mission

Le Ministère a pour mission de contribuer à l'affirmation de l'identité et de la vitalité culturelle québécoises, de favoriser l'accès et la participation des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle et de susciter le développement des communications.

Il a aussi pour mission de favoriser la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des femmes au développement du Québec ainsi que de promouvoir les droits des femmes et l'égalité effective entre les femmes et les hommes.

La vision

La culture est une composante essentielle du développement de la société québécoise, intégrée aux dimensions sociale, économique, environnementale et territoriale, qui appelle l'engagement des partenaires.

L'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale de la société québécoise à partager et à concrétiser dans tous les milieux.

Les fondements de l'action ministérielle

En relation avec la mission et la vision, l'action ministérielle s'appuie sur trois fondements.

Un ministère porteur des orientations gouvernementales et ministérielles

Pour orienter son action, le Ministère élabore, coordonne et assure le suivi des politiques liées au développement de la culture, des communications et de la condition féminine, de même qu'il voit pour ces domaines à l'élaboration, à la gestion et à l'évaluation des programmes et des ententes de partenariat.

Pour remplir sa mission, le Ministère est guidé par un ensemble de lois et règlements ainsi que par des politiques gouvernementales et sectorielles.

En matière de culture et de communications :

- La politique culturelle du Québec : *Notre culture, notre avenir*;
- Des politiques sectorielles (arts de la scène, lecture et livre, muséologie et intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics);
- Des lois et règlements dans des domaines particuliers, tels le livre[4], le cinéma[5], les biens culturels[6] et les archives[7], ainsi que des lois touchant plus spécifiquement le statut professionnel des artistes[8].

En matière de condition féminine :

- La Politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes;
- La Politique d'intervention en matière de violence conjugale;
- Les orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle.

Un ministère qui s'appuie sur un réseau d'organismes et de sociétés d'État

Le Ministère accomplit sa mission grâce à la collaboration d'un réseau de 13 organismes et sociétés d'État qui relèvent, de par leur loi constitutive, de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

C'est dans ce cadre que le Ministère a pour rôle d'assister la ministre dans ses relations avec les organismes et sociétés d'État :

- il met en œuvre et assure le suivi des responsabilités de la ministre;
- il assume un rôle-conseil quant à l'application des lois constitutives et des directives touchant ces organismes et sociétés d'État;
- il est responsable de la gestion des crédits qui leur sont alloués.

Aussi, le Ministère coordonne et anime également ce réseau de façon à favoriser la concertation avec les organismes et sociétés d'État dans une perspective de cohérence et de complémentarité de vision et d'actions liées à la culture et aux communications.

Bien que leur budget soit totalement ou en partie financé[9] à même les crédits alloués au portefeuille Culture, Communications et Condition féminine (60 % des crédits de 2011-2012), ces organismes et sociétés d'État ont un fonctionnement autonome et produisent leur propre rapport annuel de gestion ou d'activité pour certains en fonction de leurs engagements respectifs.

Somme toute, pour saisir la mission et le rôle du Ministère et des organismes et sociétés d'État par rapport aux enjeux qui caractérisent aujourd'hui les dossiers de la culture, des communications et de la condition féminine, il est important de bien comprendre la nature des mandats, services et activités spécifiques de chacun. L'information détaillée est présentée à l'annexe 1.

4 Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (L.R.Q., c.D-8.1).
5 Loi sur le cinéma (L.R.Q., c. C-18.1).
6 Loi sur les biens culturels (L.R.Q.,c. B-4).
7 Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1).
8 Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q., c. S-32.1). Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (L.R.Q., c. S-32.01).
9 À l'exception de la Régie du cinéma qui perçoit les revenus nécessaires à son fonctionnement et qui n'est, par conséquent, pas financée par les crédits alloués au portefeuille.

LES ORGANISMES ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT QUI RELÈVENT DE LA MINISTRE

Rôles	Noms
Organismes subventionnaires	Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)
	Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)
Organisme de formation	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (CMADQ)
Organismes de diffusion	Société de la Place des Arts de Montréal (SPDAM)
	Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
	Société du Grand Théâtre de Québec (SGTQ)
Organismes de diffusion et de conservation	Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)
	Musée d'art contemporain de Montréal (MACM)
	Musée de la civilisation (MC)
	Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ)
Organisme de régulation	Régie du cinéma
Organismes de consultation	Commission des biens culturels du Québec (CBCQ)
	Conseil du statut de la femme (CSF)

La ministre est également responsable de l'application de la Charte de la langue française, et le Secrétariat à la politique linguistique la soutient dans ces responsabilités. Trois organismes à vocation linguistique qui découlent de la Charte sont sous la responsabilité de la ministre, soit :

- la Commission de toponymie du Québec;
- le Conseil supérieur de la langue française;
- l'Office québécois de la langue française.

Plusieurs lois et règlements permettent au Ministère, aux organismes et aux sociétés d'État qui relèvent de la ministre de remplir leur mission. La liste de ces lois et règlements est présentée à l'annexe 2 du rapport.

Un ministère actif sur le territoire québécois et à l'échelle internationale

En culture et communications, l'action du Ministère vise à offrir à l'ensemble des citoyennes et des citoyens des services équitables et diversifiés, et ce, dans chaque région du Québec. Pour atteindre cet objectif, le Ministère intervient principalement auprès de clients-partenaires dans les domaines suivants : patrimoine, muséologie, livre et lecture, diffusion des arts de la scène, formation artistique et programmes jeunesse, médias communautaires, en plus des immobilisations.

De plus, le Ministère accorde de l'aide financière par l'intermédiaire de divers types d'ententes pour susciter le développement culturel sur le territoire :

- les ententes de développement culturel avec le monde municipal et les nations autochtones;
- les ententes spécifiques avec les conférences régionales des élus (CRE);
- les ententes ciblées, notamment celles de Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP), de restauration du patrimoine et du secteur des communications;
- les ententes de délégation de gestion, notamment avec le Conseil du patrimoine religieux;
- les ententes de services, notamment avec les unités régionales de loisir et de sport.

Par ailleurs, le Ministère agit à l'international en partenariat avec le ministère des Relations internationales pour le développement de l'action internationale du Québec en culture, tant pour le soutien à des projets structurants de développement de marchés, de coopération internationale et de rayonnement de la Francophonie qu'en faveur d'actions de promotion par les représentations du Québec à l'étranger. Il travaille notamment, pour ce faire, en étroite collaboration avec le CALQ et la SODEC.

Dans le secteur de la condition féminine, le Ministère assure la concertation, la coordination et le suivi de l'action des ministères et organismes gouvernementaux dans la perspective d'une recherche d'harmonisation des interventions gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

De plus, grâce à divers programmes et mesures, le Ministère accorde de l'aide financière à ses clientèles et à ses partenaires pour des projets structurants favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Ministère veille également au rayonnement du Québec sur les scènes canadienne et internationale au regard de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les valeurs et l'éthique

Pour réaliser sa mission et sa vision, les actions du Ministère et du personnel reposent sur les cinq valeurs de l'administration publique québécoise : la loyauté, le respect, l'impartialité, l'intégrité et la compétence.

Le Ministère s'est doté en 2011 d'un plan d'action en éthique. Ce plan vise à favoriser et à maintenir une culture éthique au sein du Ministère. La démarche éthique contribue à faire naître un sentiment de responsabilité individuelle afin que chaque membre de l'organisation ait le souci d'agir de façon responsable, évalue les conséquences possibles de ses actions et consulte au besoin d'autres personnes avant de prendre une décision. Dans ses efforts pour consolider et soutenir la culture éthique, le Ministère offre au personnel des activités de sensibilisation sur l'éthique.

Pour la mise en œuvre de la démarche éthique, le Ministère s'appuie sur une organisation structurée autour d'un responsable organisationnel et d'un service-conseil. Il met également à la disposition de l'ensemble du personnel une section sur l'éthique dans l'intranet organisationnel.

L'organisation administrative

Le Ministère est constitué de trois grands secteurs :

- Action territoriale et des immobilisations, qui regroupe entre autres 13 directions régionales offrant, par l'intermédiaire des partenaires culturels et de communications, des services directs à la population sur l'ensemble du territoire du Québec;
- Politiques, patrimoine, muséologie et communications;
- Condition féminine.

De plus, des unités relèvent de la sous-ministre, soit la Direction générale de l'administration et celle de la planification et des sociétés d'État, la Direction du bureau de la sous-ministre et celle du bureau de projet, ainsi que deux chargés de mission. Deux autres unités offrent des services au Ministère, soit la Direction des affaires juridiques, dont le responsable relève du ministère de la Justice, et celle des communications et des affaires publiques, dont les responsables relèvent du ministère du Conseil exécutif. L'information détaillée de la structure organisationnelle est présentée dans l'organigramme.

Une institution nationale, le Centre de conservation du Québec (CCQ), est rattachée directement au Ministère. Le Centre possède une expertise indispensable pour la conservation préventive, la restauration du patrimoine mobilier et la valorisation de l'héritage culturel du Québec.

ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2012

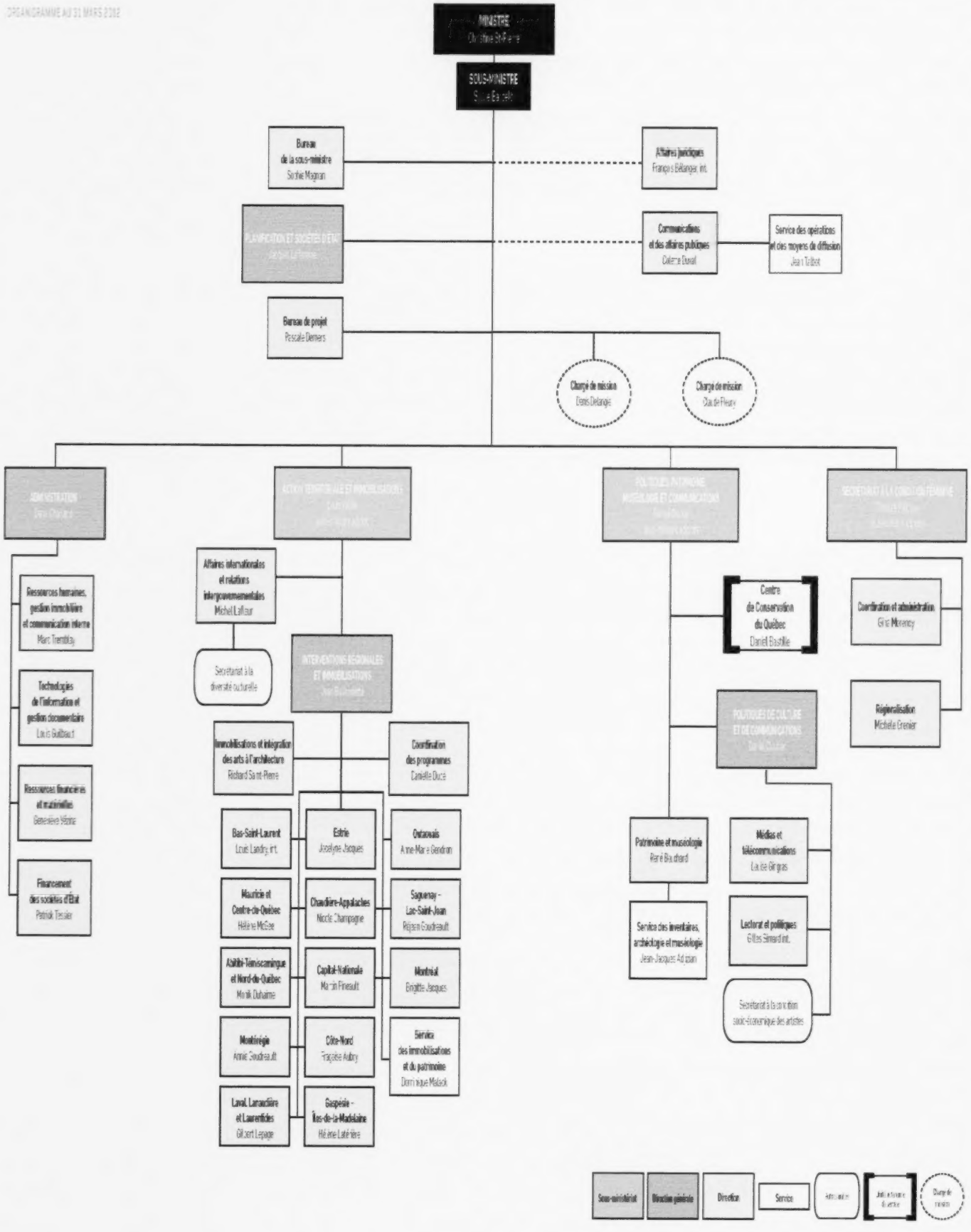

La gestion intégrée des risques

En janvier 2012, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine s'est doté d'une politique ministérielle en matière de gestion intégrée des risques. Cette politique vise à permettre au Ministère de réaliser sa mission en utilisant ses ressources de manière optimale et de produire une information de gestion pertinente et fiable. Afin d'appuyer le personnel dans l'application de la démarche d'analyse de risques au Ministère, de la formation ainsi qu'un guide de mise en œuvre et des documents de travail sont mis à sa disposition.

L'évaluation de programmes

Le Ministère poursuit ses actions en vue de renforcer le développement d'une culture d'évaluation continue. Au cours de l'année 2011-2012, un calendrier quinquennal des évaluations et des bilans de programmes a été mis en place pour tous les programmes de subventions.

Le Ministère a rendu publics les trois bilans évaluatifs suivants :

- Programme d'aide aux immobilisations;
- Programme de soutien financier à des initiatives de partenariat – Égalité entre les femmes et les hommes;
- Programme sur le réseau et les tables de concertation en matière de condition féminine.

Il a également terminé une évaluation intitulée *Rapport d'évaluation – Programmes d'appel de projets en cinéma* portant sur deux programmes en cinéma, soit Appel de projets en éducation cinématographique des jeunes et Appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur.

2 LE CONTEXTE DE L'ACTION MINISTÉRIELLE EN 2011-2012

En culture et communications

L'évolution des domaines de la culture et des communications est tributaire d'un grand nombre d'enjeux stratégiques horizontaux ou multisectoriels susceptibles d'avoir des répercussions importantes pour le développement de la société québécoise. Parmi les nombreux éléments du contexte d'aujourd'hui, mentionnons :

- la notion de culture qui s'élargit au-delà de sa référence traditionnelle aux arts, aux lettres, aux industries culturelles, à la muséologie et au patrimoine, pour embrasser des préoccupations nouvelles et atténuer les frontières avec les autres domaines d'intervention publique, obligeant à repenser les politiques culturelles et les façons de faire;
- la reconfiguration des rôles et des partages de responsabilités entre les multiples acteurs et instances qui interviennent en culture et en communications, dont les villes, les régions, les milieux culturels et de communications, le secteur privé, mais aussi les citoyennes et les citoyens;
- les enjeux multiples liés à la rapidité d'évolution des technologies numériques, celle-ci étant communément qualifiée de révolution numérique;
- l'approche du développement durable qui suppose une manière différente de penser et d'agir et qui canalise plusieurs des grands courants d'idées actuels en matière de développement;
- les changements démographiques majeurs tels que le vieillissement et la diversification accélérée de la population, qui viennent modifier les attentes et les comportements des citoyennes et des citoyens à l'égard de la culture.

En condition féminine

Dans le but d'alimenter sa réflexion sur le contexte québécois en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, le Ministère a tenu en 2009 des Journées régionales Égalité où ont été conviés les partenaires de toutes les régions afin qu'ils s'expriment sur la voie à poursuivre en matière d'égalité. De même, en 2011, des consultations particulières et des auditions publiques ont eu lieu sur le plan national devant la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale pendant lesquelles les principaux groupes de femmes nationaux et d'autres partenaires ont été entendus. Ces exercices démocratiques ont permis d'évaluer la progression de l'égalité des sexes au Québec et de définir les champs d'action prioritaires pour l'avenir.

Ces champs d'action prioritaires sont, notamment :

- la promotion de modèles et de comportements égalitaires dans toutes les sphères de la vie courante (dans le couple, la famille, en emploi);
- l'égalité économique entre les femmes et les hommes, grâce à l'insertion en emploi des femmes, notamment dans des métiers non traditionnels, à l'entrepreneuriat féminin, à l'équité salariale, etc.

Ces priorités se trouvent au cœur du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015, qui découle de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les enjeux et les priorités en matière de culture, de communications et de condition féminine

En fonction du contexte, et des responsabilités dévolues au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, voici les principaux enjeux retenus en toile de fond de ses interventions en 2011-2015.

ENJEU 1 La culture et les communications comme leviers de développement sur le territoire québécois

ENJEU 2 Le rayonnement de la culture québécoise et la promotion de la diversité des expressions culturelles au Canada et sur la scène internationale

ENJEU 3 Le développement et l'accessibilité des contenus culturels québécois, particulièrement de langue française, sur les plateformes numériques

ENJEU 4 La consolidation de l'intervention en culture et en communications au sein de l'administration publique

ENJEU 5 L'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes

ENJEU 6 L'actualisation de notre organisation en fonction de la vision et des orientations stratégiques ministérielles

3 LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Les résultats relatifs au Plan stratégique 2011-2015 du Ministère et au Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012

Cette partie du rapport fait état des résultats découlant des actions les plus significatives en matière de culture, de communications et de condition féminine menées par le Ministère en 2011-2012 pour atteindre les objectifs inscrits dans son plan stratégique 2011-2015 qui a été déposé à l'Assemblée nationale le 6 décembre 2011 ainsi que sur les résultats en lien avec les choix effectués dans l'allocation des ressources et les actions envisagées dans son plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012.

L'ABRÉGÉ DES RÉSULTATS 2011-2012 DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2015

Axe et indicateur	Résultat 2011-2012	État d'avancement[10]	Cible pluriannuelle	Page
L'Agenda 21 de la culture pour le Québec				
1. Le nombre de partenaires qui ont adhéré aux principes, aux objectifs et à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture dans chacun des milieux visés	720 individus et organismes	Sans objet	Non déterminée	32
Le partenariat municipal et régional				
2. Le taux d'augmentation du nombre de tiers partenaires des ententes de développement culturel	109 %	Progresse bien	20 % au 31 mars 2015	33
Le patrimoine culturel				
3. Le nombre d'actions réalisées pour consolider la protection et la mise en valeur du patrimoine immobilier, mobilier et immatériel	2	Progresse bien	16 d'ici le 31 mars 2015	35
L'information d'intérêt public				
4. L'adoption d'une stratégie ministérielle relative à l'information d'intérêt public	Consultation du milieu des médias et consultation publique	Progresse bien	D'ici le 31 mars 2014	36
Le rayonnement de la culture québécoise				
5. Le nombre d'initiatives réalisées pour consolider le développement de marchés pour la culture québécoise	77	Cible atteinte	75 au 31 mars 2015	37
La diversité des expressions culturelles				
6. Le nombre d'activités réalisées en lien avec la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles	15	Progresse bien	30 au 31 mars 2015	38
Les contenus culturels numériques				
7. L'adoption d'une stratégie d'intervention commune	Mise sur pied d'un comité directeur et d'un comité de travail Amorce de la rédaction du portrait d'ensemble	Progresse bien	D'ici le 31 mars 2014	40

10 Appréciation de l'état d'avancement à l'égard de l'atteinte de la cible pluriannuelle.

L'ABRÉGÉ DES RÉSULTATS 2011-2012 DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2015

Axe et indicateur	Résultat 2011-2012	État d'avancement	Cible pluriannuelle	Page
L'action interministérielle				
8. L'adoption d'une stratégie ministérielle sur l'action interministérielle	Bilan des activités par secteur prioritaire	Progresse bien	D'ici le 31 mars 2015	41
La Politique gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes				
9. Le degré moyen de réalisation des actions du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015	39 %	Progresse bien	80 % au 31 mars 2015	44
Le partenariat local, régional et national				
10. Le nombre d'ententes de partenariat conclues	40	Cible dépassée	35 d'ici le 31 mars 2013	45
Les modèles et les comportements égalitaires				
11. Le nombre d'activités réalisées ou soutenues destinées au public, principalement aux jeunes et aux personnes agissant auprès d'eux	39	Progresse bien	100 au 31 mars 2015	46
Des personnes compétentes et motivées au cœur de l'action				
12. Le nombre de projets réalisés pour assurer l'attraction, la gestion des connaissances et la rétention du personnel	2	Progresse bien	3	47
Les services partagés				
13. L'adoption d'une stratégie commune en matière de services partagés au sein du portefeuille ministériel	Stratégie adoptée	Cible atteinte	D'ici le 31 mars 2013	48

ENJEU 1

LA CULTURE ET LES COMMUNICATIONS COMME LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT SUR LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

ORIENTATION 1

Mobiliser les Québécoises et les Québécois à l'importance de la culture pour le développement durable de la société québécoise

La Loi sur le développement durable établit un nouveau cadre de gestion pour l'ensemble des ministères et des organismes publics et énonce les principes à prendre en compte afin de promouvoir le développement durable. Conformément à cette loi, le Ministère a adopté son plan d'action de développement durable dans lequel il s'engage à favoriser par différents moyens l'intégration de la culture dans les politiques et les plans de développement. Il y prône également une vision intégrée de la culture qui associe celle-ci à chacune des autres grandes composantes de la vie en société.

Si l'importance de la culture pour le développement est indéniable, le Ministère est conscient qu'un important travail de sensibilisation demeure nécessaire pour que cet apport soit pleinement reconnu. C'est pourquoi l'engagement et la participation des partenaires constituent un leitmotiv pour le Ministère. Pour que la culture soit considérée comme une composante indispensable du développement à long terme, le Ministère compte en effet travailler avec tous les groupes d'acteurs et tous les secteurs de la société de façon à construire les paramètres par lesquels cette vision pourra s'incarner concrètement.

Axe - L'Agenda 21 de la culture pour le Québec

Objectif 1 **Susciter l'adhésion des partenaires des milieux culturels, sociaux, économiques et territoriaux aux principes, aux objectifs et à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture**

INDICATEUR 1

Le nombre de partenaires qui ont adhéré aux principes, aux objectifs et à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture dans chacun des milieux visés

RÉSULTAT 2011-2012

720 individus ou organismes

ÉTAT D'AVANCEMENT : SANS OBJET

Résultats

L'Agenda 21 de la culture du Québec est un cadre de référence qui établit les principes et les objectifs pour que le Québec fasse de la culture une composante transversale majeure du développement durable intégrée à ses dimensions sociale, économique et environnementale. Le gouvernement a adopté l'Agenda 21 de la culture du Québec le 23 novembre 2011 et la première phase de sa mise en œuvre s'étendra jusqu'en mars 2015. Deux types de partenaires sont concernés par la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture du Québec.

Premièrement, les 121 ministères et organismes de l'administration publique visés par la Loi sur le développement durable qui, dans le cadre du chantier gouvernemental en culture, devront bonifier, d'ici avril 2013, leurs plans d'action de développement durable par l'ajout d'actions correspondant à l'un ou l'autre des 21 objectifs de l'Agenda 21 de la culture.

Deuxièmement, les partenaires adhérents à la charte d'engagement qui s'engagent, de manière volontaire, à faire connaître l'Agenda 21 de la culture, à réaliser des actions qui cadrent avec ses 21 objectifs et à partager leurs expériences sur le site Web www.agenda21c.gouv.qc.ca, mis en ligne par le Ministère. Les partenaires adhérents peuvent être des individus ou des organisations des milieux culturels, sociaux, économiques et territoriaux. Au 31 mars 2012, 720 individus ou organisations ont adhéré à la charte d'engagement de l'Agenda 21 de la culture du Québec. D'ici avril 2013, le Ministère réalisera un répertoire des partenaires adhérents par catégorie et mettra en place des mécanismes de suivi afin d'obtenir des données sur les engagements réalisés par ces derniers.

ORIENTATION 2

Optimiser la concertation en matière de culture avec les partenaires locaux et régionaux dans l'ensemble des régions du Québec

Le projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale vise un changement progressif des rapports entre l'État et les collectivités régionales et locales. Le Ministère contribue à ce projet en réalisant des portraits statistiques en culture des régions administratives. Ceux-ci sont utilisés par les conférences régionales des élus (CRE) pour la production, conjointement et sur l'initiative du Ministère, de diagnostics territoriaux de développement culturel. Le Ministère participe aussi à l'élaboration d'une stratégie gouvernementale sur l'occupation et la vitalité des territoires. Enfin, il entend élaborer des orientations en aménagement du territoire.

Par ces actions, le Ministère recherche une plus grande adéquation entre les besoins du milieu local, les enjeux prioritaires de développement culturel et ses outils d'intervention. Il désire consolider sa concertation avec l'ensemble de ses partenaires autour d'une vision intégrée du développement culturel qui s'arrime avec celle du développement local et régional et avec ses préoccupations en matière d'accès et de participation des citoyennes et des citoyens à la culture. Cette approche intégrée du développement de la culture et des communications sur le territoire doit notamment prendre en compte les nombreux défis qu'impose une conception moderne du patrimoine culturel au Québec.

Axe - Le partenariat municipal et régional

Objectif 2 **Augmenter le nombre de tiers partenaires des ententes de développement culturel orientées vers les besoins des citoyennes, des citoyens et des collectivités sur le territoire**

INDICATEUR 2

Le taux d'augmentation du nombre de tiers partenaires des ententes de développement culturel

CIBLE	RÉSULTAT 2011-2012
20 % au 31 mars 2015	**109 %**

ÉTAT D'AVANCEMENT ▸ PROGRESSE BIEN

Résultats

Le Ministère, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont rendu public le nouveau cadre de référence pour les ententes de développement culturel le 7 avril 2011. Intitulé *Pour un partenariat durable avec le milieu municipal*, ce cadre est essentiel à l'élaboration des accords de partenariat conclus entre le Ministère et les municipalités. Cet outil de planification priorise notamment la concertation et le regroupement de partenaires publics et privés autour d'objectifs communs définis au bénéfice des citoyennes et des citoyens dans une perspective de développement des collectivités locales.

Au 31 mars 2012, 46 tiers partenaires sont associés à la mise en œuvre de 95 ententes de développement culturel. Ce résultat représente une importante augmentation de 109 % du nombre de tiers partenaires des ententes de développement culturel par rapport à l'année de référence de 2010-2011 qui comptait 22 tiers partenaires associés à la mise en œuvre de 91 ententes. Il est intéressant de noter que parmi les 46 tiers partenaires de cette année, 27 sont de nouveaux contributeurs qui n'ont jamais été associés à une entente de développement culturel par le passé. Aussi, près de 50 % des ententes signées en 2011-2012 ont inclus un tiers partenaires, comparativement à 23 % en 2010-2011. Les tiers partenaires prennent donc une place de plus en plus importante dans les ententes de développement culturel signées par le Ministère.

LES ENTENTES DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

	2010-2011[11]	2011-2012
Nombre d'ententes de développement culturel actives	91[12]	95
Nombre de tiers partenaires	22	46

Le résultat obtenu est considérable et il pourrait être attribué à certains facteurs précis. D'une part, les directions régionales du Ministère ont fortement encouragé le monde municipal à s'adjoindre de nouveaux tiers partenaires privés ou publics. D'autre part, cette attente signifiée par la sous-ministre aux gestionnaires régionaux en début d'année 2011-2012, était également appuyée par des bonifications financières de la part du Ministère en contrepartie des contributions des partenaires privés signataires des ententes de développement culturel. L'augmentation importante du nombre de tiers partenaires apparaît dans ce contexte comme étant une réponse positive aux efforts fournis par le Ministère. Cependant, l'atteinte de la cible pluriannuelle sera mesurée par les résultats de la dernière année de mise en œuvre du Plan stratégique.

11 Année de référence.
12 Donnée révisée.

Action inscrite au Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012
Mettre à niveau et développer les équipements culturels

Résultats

Au cours de l'année 2011-2012, 71 projets d'immobilisation ont été annoncés. Ces différents projets visent la mise aux normes et l'atteinte de normes professionnelles, permettant ainsi de répondre aux besoins des différentes clientèles. Les équipements culturels dont le secteur d'activité relève du Ministère ont bénéficié d'investissements de plus de 88 M$ au cours de la dernière année. En incluant la participation financière des différents partenaires, les sommes totales investies dans les différents secteurs d'intervention s'élèvent à près de 140 M$.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ANNONCÉES POUR LES PROJETS D'IMMOBILISATION AU COURS DE LA PÉRIODE DU 1er AVRIL 2011 AU 31 MARS 2012

Secteurs d'intervention	Nombre de projets	Participation financière du MCCCF	Coût total des projets
	n	$	$
Arts de la scène			
Théâtre	2	1 056 300	1 494 235
Danse	1	29 330	32 589
Musique, chanson et variétés	6	1 400 900	1 651 374
Cirque	1	64 800	235 000
Diffusion pluridisciplinaire	12	25 576 895	31 585 912
Arts multidisciplinaires	2	277 000	452 545
Arts visuels			
Arts visuels	1	110 000	220 000
Métiers d'art			
Métiers d'art	1	300 000	333 675
Bibliothèques			
Bibliothèques	18	10 635 005	31 875 763
Institutions muséales			
Musées, centres d'exposition, lieux d'interprétation	13	20 566 930	22 682 303
Patrimoine			
Patrimoine bâti	5	10 414 800	25 060 245
Patrimoine religieux	2	16 465 000	22 304 804
Archives			
Archives	1	138 100	154 216
Médias communautaires et radios autochtones			
Télévisions communautaires autonomes	2	96 430	166 087
Radios communautaires	4	877 946	1 017 490
Totaux	71	88 009 436	139 266 238

LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Axe - Le patrimoine culturel

Objectif 3 Consolider la protection et la mise en valeur du patrimoine immobilier, mobilier et immatériel

INDICATEUR 3

Le nombre d'actions réalisées pour consolider la protection et la mise en valeur du patrimoine immobilier, mobilier et immatériel

CIBLE	RÉSULTAT 2011-2012
12 plans de conservation au 31 mars 2015	**0**

ÉTAT D'AVANCEMENT • PROGRESSE BIEN

CIBLE	RÉSULTAT 2011-2012
4 guides en patrimoine destinés aux municipalités au 31 mars 2015	**2**

ÉTAT D'AVANCEMENT • PROGRESSE BIEN

Résultats

Le plan de conservation est un document dans lequel la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine présente « ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur » (LPC, art. 37) d'un bien patrimonial.

L'élaboration de tels documents est un processus comprenant de nombreuses étapes. Aucun plan n'a été complété au cours de l'année financière 2011-2012. Toutefois, l'avancement de l'atteinte de la cible progresse bien. Plusieurs plans de conservation sont actuellement en élaboration. Ainsi, trois plans devraient être publiés au cours de l'année 2012-2013, quatre sont prévus pour 2013-2014 et cinq pour 2014-2015. Ceux-ci pourraient notamment viser les territoires protégés suivants : Île-d'Orléans, Sillery, Charlesbourg, Beauport, Trois-Rivières, Montréal, Yamachiche, La Prairie, Vieux-Québec, Archipel-de-Mingan, Bois-de-Saraguay et Sœurs-Grises-de-Montréal.

Les guides en patrimoine correspondent à tout type d'outil pouvant informer les municipalités sur la protection du patrimoine culturel québécois.

Deux outils de communication ont ainsi été élaborés au cours de l'année. Le premier est une infolettre sur la Loi sur le patrimoine culturel publiée mensuellement. Cette infolettre est envoyée par courriel à une liste d'envoi constituée principalement de toutes les municipalités du Québec; elle est également déposée sur le site Web du Ministère et toutes les personnes qui le désirent peuvent s'y abonner. Chaque numéro de l'infolettre traite d'un aspect particulier de la Loi; on y renseigne également les lectrices et les lecteurs sur l'état d'avancement des travaux de mise en œuvre de la Loi en plus de donner quelques nouvelles brèves.

Le second outil de communication est un dépliant d'information qui présente sommairement la Loi sur le patrimoine culturel qui entrera en vigueur le 19 octobre 2012. Ce document sera distribué à l'occasion des congrès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui auront lieu respectivement en mai 2012 et en septembre 2012. Le dépliant sera également transmis par courrier aux divers interlocuteurs du Ministère concernés par l'entrée en vigueur de la Loi.

ORIENTATION 3

Encourager l'offre d'information d'intérêt public locale, régionale et nationale et son accès sur l'ensemble du territoire québécois

Depuis quelques années, le secteur de l'information au Québec, comme dans plusieurs autres pays industrialisés, connaît des mutations profondes liées notamment aux changements technologiques (numérisation et Internet, entre autres choses) et aux modifications qu'ils ont apportées dans les comportements des citoyennes et des citoyens en regard de la consommation même de l'information.

Ces bouleversements affectent les modèles d'affaires des entreprises médiatiques qui explorent les moyens de faire face à la situation. Il en résulte souvent une plus grande concentration de la propriété des médias, ce qui soulève des inquiétudes accrues quant à la diversité des sources d'information et au pluralisme des points de vue véhiculés par celles-ci. Ces inquiétudes s'accroissent lorsque ce phénomène s'accompagne de disparités dans l'accès à l'information locale, régionale et nationale entre les régions et les grands centres urbains. Cela peut aussi se traduire par une détérioration des conditions dans lesquelles les travailleurs et les travailleuses de l'information exercent leur métier, ce qui est susceptible d'affecter la quantité et la qualité de l'information produite.

Axe - L'information d'intérêt public

Objectif 4 Adopter une stratégie ministérielle relative à l'information d'intérêt public

INDICATEUR 4

L'adoption d'une stratégie ministérielle relative à l'information d'intérêt public

CIBLE	RÉSULTAT 2011-2012
D'ici le 31 mars 2014	**Consultation du milieu des médias (entreprises de presse, milieu associatif, milieu syndical et milieu universitaire)** **Consultation publique sur les orientations ministérielles retenues dans dix villes du Québec**

ÉTAT D'AVANCEMENT ▸ PROGRESSE BIEN

Résultats

En janvier 2011, était rendu public le rapport intitulé *L'information au Québec, un intérêt* public, qui faisait suite au mandat d'étude sur l'avenir de l'information au Québec qui avait été confié par la ministre à M^me^ Dominique Payette. En février 2011, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) a entrepris des rencontres bilatérales auprès du milieu des médias, soit des entreprises de presse, des représentants des journalistes, des organismes et des universitaires spécialisés dans le domaine, afin de recueillir leurs commentaires sur les recommandations de ce rapport. Cette consultation des médias s'est poursuivie en 2011-2012 et s'est terminée en mai 2011. Au cours de la même période, les autres ministères et organismes gouvernementaux dont relevaient certaines recommandations ont été consultés. L'ensemble de ces travaux ont permis de dégager quatre grandes orientations ministérielles qui visent à mettre en place un nouveau modèle de régulation des médias québécois et à soutenir la diversité des voix.

Afin de s'assurer de l'existence d'un consensus suffisant au sujet de ces orientations, une consultation publique s'est tenue, du 7 octobre 2011 au 20 janvier 2012, dans dix villes du Québec. Cette consultation visait à recueillir les opinions des intervenants médiatiques (entreprises, journalistes, organismes et universitaires), des groupes d'intérêt et des citoyens sur les orientations retenues; à cette fin, la ministre a soumis le document *Pour une information au service de l'intérêt public. Orientations du ministère de la Culture, des Communications* et de la Condition féminine, qui décrit de façon détaillée ces orientations et propose une série de questions.

Au total, près d'une centaine de mémoires ont été présentés et près d'une quarantaine de témoignages ont été entendus lors des séances publiques. Les commentaires et les propositions recueillis contribueront à définir les mesures qui seront mises en place par le MCCCF pour donner suite aux recommandations du rapport Payette.

ENJEU 2

LE RAYONNEMENT DE LA CULTURE QUÉBÉCOISE ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES AU CANADA ET SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

ORIENTATION 4

Favoriser le partenariat, la concertation et la coopération en matière culturelle au Canada et sur la scène internationale

Avec le ministère des Relations internationales, qui coordonne l'ensemble de l'action gouvernementale à l'étranger, le Ministère et ses partenaires du portefeuille ministériel travaillent à faire de la culture un levier important de développement pour le Québec sur la scène internationale. Il agit à ce chapitre en s'inscrivant dans les priorités fixées par la Politique internationale du Québec et par les plans d'action qui en découlent. Parmi celles-ci figure celle d'appuyer des mesures concrètes de développement de marchés, de circulation hors Québec, de promotion et de rayonnement à l'étranger de la culture et des produits culturels québécois. Le Ministère assoit son action également sur les principes et les objectifs de la Politique culturelle gouvernementale. Ainsi, l'amélioration des conditions de vie des artistes, des créateurs et des travailleurs de la culture fait partie de ces objectifs et constitue une retombée directe visée par son action à l'international. On connaît en effet le rôle essentiel des activités à l'étranger pour le développement des organisations artistiques et des entreprises culturelles.

Outre la contribution de plusieurs ministères, sociétés d'État et partenaires québécois, le rayonnement de la culture québécoise en dehors de nos frontières repose sur le réseau des représentations du Québec à l'étranger. Il doit miser aussi sur l'établissement et la consolidation des relations avec de nombreux partenaires étrangers, sur l'établissement d'accords de coopération avec d'autres gouvernements et sur la présence du Québec dans les lieux et au sein d'organisations internationales jouant un rôle clé en matière d'échanges culturels. C'est pourquoi le Ministère veut mettre l'accent au cours des quatre prochaines années sur les actions permettant de multiplier et de renforcer le partenariat, la concertation et la coopération sur la scène internationale.

Axe - Le rayonnement de la culture québécoise

Objectif 5 Consolider le développement de marchés pour la culture québécoise

INDICATEUR 5

Le nombre d'initiatives réalisées pour consolider le développement de marchés pour la culture québécoise

CIBLE	RÉSULTAT 2011-2012
75 au 31 mars 2015	**77**

ÉTAT D'AVANCEMENT ▸ CIBLE ATTEINTE

Résultats

Le Ministère a priorisé les actions liées au développement de marchés afin d'accroître la présence des milieux culturels québécois à l'étranger. Ces actions se sont réalisées en collaboration avec le CALQ, la SODEC et les conseillères et conseillers culturels en poste au sein des représentations hors Québec. Les activités réalisées en 2011-2012 ont permis d'atteindre en un an la cible pluriannuelle de 75 initiatives. Cette performance, au-delà des prévisions ministérielles, s'explique par le fait que l'année 2011-2012 a été particulièrement active. En effet, les présences collectives et les vitrines à l'international ont été nombreuses, notamment dans le contexte des célébrations du 50e anniversaire de la Délégation générale du Québec à Paris. Il y a aussi eu une hausse du nombre de projets de coopération appuyés par le Ministère, particulièrement dans l'entente Québec-Wallonie-Bruxelles où 20 projets ont été retenus cette année. Finalement, l'appui du Ministère à l'accueil de diffuseurs et de programmateurs étrangers au Québec s'avère un axe d'intervention porteur de retombées pour le développement de marchés.

Compte tenu des mandats spécifiques du Ministère, celui-ci a privilégié certaines initiatives afin :

- de renforcer la présence collective des organismes et des entreprises artistiques et culturels dans les salons, les festivals, les évènements et les marchés internationaux pour assurer une visibilité accrue de la présence québécoise à l'étranger comme cela a été le cas cette année lors de dix événements tenus en France, en Argentine, aux États-Unis, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Belgique et en Espagne;
- de soutenir les milieux culturels pour accroître la circulation des organismes et de leur production sur les marchés hors Québec. Ainsi, le Ministère a accordé des aides financières pour l'accueil au Québec de diffuseurs, de programmateurs et de journalistes étrangers lors de la tenue de 26 festivals et évènements internationaux, notamment dans les domaines de la musique, du théâtre, de la danse, du cirque, du cinéma et de l'édition;
- d'appuyer la mise en œuvre du volet culture des ententes de coopération avec les pays et régions partenaires qui ont permis la réalisation de 41 projets avec la Communauté française Wallonie-Bruxelles, le Royaume-Uni, l'Italie, le Mexique, la Flandre, l'Alsace, la Bavière, l'Argentine, Haïti, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick.

À la suite des actions menées durant l'année en vue de consolider le développement de marchés pour la culture québécoise, des retombées ont été relevées sur la scène internationale en 2011-2012 :

- 326 projets en diffusion, dont notamment 228 spectacles et 44 projections de films ont été présentés;
- 84 ententes, ventes de droits et signatures de partenariat ont été ratifiées;
- 751 articles ou reportages ont été réalisés mettant la culture québécoise à l'honneur;
- 18 manifestations ont permis à des organismes et à des personnes du milieu culturel québécois de faire rayonner l'expertise du Québec.

Une bannière du Festival Québec tenu du 4 au 13 novembre 2011 à Groningue aux Pays-Bas.
Photo : Jean Frédéric

Axe - La diversité des expressions culturelles

Objectif 6 Promouvoir les principes et les objectifs de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO

INDICATEUR 6

Le nombre d'activités réalisées en lien avec la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

CIBLE	RÉSULTAT 2011-2012
30 au 31 mars 2015	15

ÉTAT D'AVANCEMENT ▸ PROGRESSE BIEN

Résultats

Le 20 octobre 2005, l'UNESCO adoptait formellement la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. En 2007, celle-ci entrait officiellement en vigueur. Depuis, les travaux de mise en œuvre de la Convention se poursuivent. Au 31 mars 2012, 121 États avaient ratifié la Convention.

Le Ministère continue son action relative à la mise en œuvre et au suivi de la Convention. Cette action se traduit par sa participation active ou sa présence au sein des divers forums ayant un rôle clé à jouer dans ce processus, qu'il s'agisse des sessions des organes de la Convention à l'UNESCO, des rencontres du Comité interministériel sur la diversité culturelle, d'actions concertées avec le gouvernement fédéral ou encore des échanges avec la Coalition pour la diversité culturelle. Le Ministère produit également en versions française, anglaise et espagnole, le bulletin d'information électronique sur la diversité culturelle. Référence en la matière, ce bulletin joint, en moyenne, des personnes venant de plus de 120 pays, et ce, tous les mois. Ultimement, le Ministère vise à favoriser la ratification de la Convention par le plus grand nombre d'États possible et à promouvoir sa mise en œuvre dynamique afin qu'elle exerce pleinement son influence sur la scène internationale.

Soulignons qu'en 2011-2012, le Ministère a participé à la définition des positions québécoise et canadienne qui ont été présentées et défendues à l'UNESCO. En effet, le Ministère, qui coordonne la position québécoise dans ce dossier, a été un partenaire actif au sein de la délégation canadienne lors de la 3e session ordinaire de la Conférence des Parties et de la 5e session ordinaire du Comité intergouvernemental qui se sont tenues à Paris les 14 et 15 juin 2011 et du 5 au 7 décembre 2011. À ces occasions, il a été entre autres question de la promotion des principes et des objectifs de la Convention dans d'autres forums internationaux. Il s'agit d'une avancée importante qui a permis de traiter de l'interface entre la culture et le commerce, ce qui constitue le cœur de la Convention pour le milieu culturel québécois et le Ministère. De plus, ce dernier a travaillé à la préparation du premier rapport quadriennal de mise en œuvre de la Convention, en concertation avec le gouvernement fédéral, les ministères québécois partenaires et les organismes et sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Action inscrite au Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012

Soutenir le développement de TV5 Québec et de TV5 Monde

Résultats

TV5 est la première chaîne mondiale de langue française. Elle joint 220 millions de foyers dans plus de 200 pays ou territoires grâce à la distribution de huit signaux planétaires gérés depuis Paris par TV5 Monde et du signal canadien placé sous la responsabilité de TV5 Québec Canada, à Montréal.

À titre de gouvernement bailleur de fonds depuis 25 ans, le Québec participe, en partenariat avec les gouvernements de la France, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Suisse et du Canada, au financement annuel des deux opérateurs de TV5. En 2011-2012, la contribution du gouvernement, assumée à parts égales par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) et le ministère des Relations internationales (MRI), s'est établie à 6,2 millions de dollars. De ce montant, 4,9 millions de dollars ont été versés à TV5 Monde, alors que TV5 Québec Canada a reçu 1,3 million de dollars. La part du MCCCF représente à elle seule 2,4 millions de dollars pour sa participation à TV5 Monde et 660 000 dollars pour TV5 Québec Canada.

Au cours de la dernière année, le Québec a participé à la XXIIe Conférence des ministres responsables de TV5, les 5 et 6 décembre 2011, à Paris, sous présidence française. Il a aussi collaboré aux travaux de la Commission financière chargée de revoir le cadre budgétaire de TV5 Monde. Depuis janvier 2012, le Québec exerce la présidence de TV5. À ce titre, il coordonne les travaux de la Commission financière consacrés à la détermination des paramètres budgétaires devant guider la préparation du prochain plan stratégique de TV5 Monde 2013-2016. De plus, il sera l'hôte de la prochaine réunion des hauts fonctionnaires responsables de TV5 prévue à Québec, les 22 et 23 novembre 2012.

ENJEU 3

LE DÉVELOPPEMENT ET L'ACCESSIBILITÉ DES CONTENUS CULTURELS QUÉBÉCOIS, PARTICULIÈREMENT DE LANGUE FRANÇAISE, SUR LES PLATEFORMES NUMÉRIQUES

ORIENTATION 5

Mobiliser le réseau des organismes et sociétés d'État autour d'une vision commune d'intervention en matière de technologie numérique

En matière de technologie numérique, le Ministère a la responsabilité de mobiliser l'ensemble de son réseau autour d'une vision intégrée qui embrasse toutes les facettes de la question et ouvre sur une stratégie commune. Cette mobilisation est nécessaire pour se mesurer à l'ampleur des bouleversements et défis que pose la révolution numérique et pour assurer la cohérence et l'efficacité des actions.

Axe - Les contenus culturels numériques

Objectif 7 Avoir une vision commune en matière de contenus culturels numériques sur le plan de l'accès et du développement

INDICATEUR 7

L'adoption d'une stratégie d'intervention commune

CIBLE	RÉSULTAT 2011-2012
D'ici le 31 mars 2014	Mise sur pied d'un comité directeur et d'un comité de travail Amorce de la rédaction du portrait d'ensemble

ÉTAT D'AVANCEMENT ▸ PROGRESSE BIEN

Résultats

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) ont remis chacun à la ministre un rapport de consultation de leur clientèle sur les enjeux majeurs qu'entraînent les technologies numériques pour le domaine des arts et des lettres et pour les industries culturelles. Le Ministère a pour sa part déposé à la ministre l'examen de ses programmes de soutien afin de les adapter aux nouvelles réalités induites par le numérique. Rappelons que le rapport du Réseau québécois de numérisation patrimoniale (RQNP) dirigé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) avait déjà été remis à la ministre en juin 2010. Ainsi, la ministre a mandaté le Ministère de dresser un portrait d'ensemble de la situation.

Le Ministère a mis sur pied en décembre 2011 un comité directeur et un comité de travail composé de personnes représentant le CALQ, la SODEC, BAnQ, la Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec) et le Ministère, avec pour mandat d'assurer une coordination des efforts du réseau des organismes et sociétés d'État en vue de l'élaboration de la stratégie.

Dans le budget 2011-2012, une somme de 9 M$ a été accordée sur une période de trois ans pour le virage numérique, dont 2,4 M$ pour soutenir la numérisation des cinémas indépendants attribués à la SODEC et 6,6 M$ pour appuyer divers domaines sous la responsabilité du CALQ et de la SODEC (musique, variétés, arts et lettres, édition de livres et Institut national de l'image et du son).

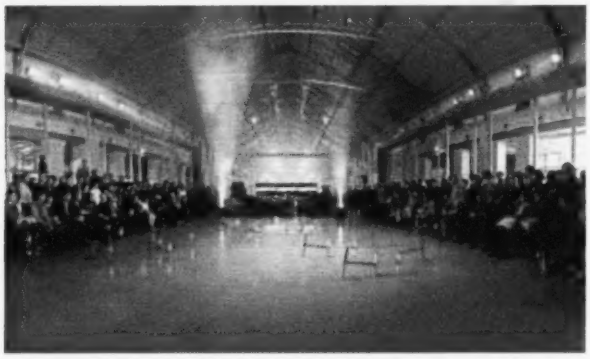

Une performance québécoise intitulée *The Tiller Girls* par Louis-Philippe Demers, réalisée au Centquatre à Paris en octobre 2011 dans le cadre de Québec numérique au Festival Némo. Photo : Alexandra Lebon, Festival Némo spécial Québec numérique, en collaboration avec Elektra

ENJEU 4

LA CONSOLIDATION DE L'INTERVENTION EN CULTURE ET EN COMMUNICATIONS AU SEIN DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE

ORIENTATION 6

Établir ou renforcer des formes permanentes de concertation interministérielle

Aujourd'hui, alors que la notion de culture s'élargit et que les frontières avec les autres secteurs d'intervention publique sont plus que jamais perméables, la multiplicité des acteurs en culture et l'importance croissante de leurs actions sont des réalités incontournables. Elles conduisent le Ministère à prendre des moyens pour renforcer sa collaboration avec les autres ministères et avec les sociétés d'État du portefeuille ministériel pour ainsi favoriser l'action interministérielle en culture. Pour ce faire, cinq secteurs d'intervention prioritaires ont été ciblés : culture-éducation, conditions socioéconomiques des artistes, développement territorial, développement durable et interculturalisme.

L'**éducation** est l'un des secteurs clés avec lequel le Ministère travaille étroitement en raison du rôle crucial de l'école dans l'accès, la fréquentation, la connaissance de la culture, et plus largement dans la construction du rapport à la culture qu'entretiennent les citoyennes et les citoyens. Cette collaboration est notamment balisée par le Protocole d'entente culture-éducation signé par les deux ministères et comprend divers programmes et activités.

L'amélioration des **conditions socioéconomiques des artistes** est un autre chantier ayant amené le Ministère à travailler en étroit partenariat avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux. Qu'il s'agisse des problématiques liées au filet social, aux lois sur le statut de l'artiste, au développement des ressources humaines en culture, à la rémunération, au droit d'auteur et au développement de marchés sur la scène internationale, les conditions socioéconomiques des artistes interpellent plusieurs acteurs publics.

Le partenariat autour du **développement territorial** est également central. Plusieurs autres ministères et organismes gouvernementaux y exercent une responsabilité à divers titres, tantôt sous l'angle du développement régional et municipal, en passant par le tourisme culturel ou l'aménagement du territoire.

Le **développement durable** est un autre axe fort de l'action interministérielle conduite par le Ministère. L'adoption de son Plan d'action de développement durable 2009-2013 lui a donné une impulsion très forte. L'élaboration d'un Agenda 21 de la culture, dont il a été question plus tôt, est l'une des actions phare de ce plan. Le caractère transversal et la portée gouvernementale de ce projet ont amené le Ministère à créer un large comité réunissant des ministères et organismes ayant des liens particulièrement étroits avec la culture.

Par ailleurs, le Ministère est invité à contribuer à la mise en œuvre d'actions gouvernementales visant l'**interculturalisme**, c'est-à-dire l'intégration des personnes immigrantes, la francisation, la promotion des valeurs communes de la société québécoise, la gestion de la diversité et la pleine participation des Québécoises et des Québécois des communautés culturelles à la vie sociale, économique et culturelle du Québec.

Axe - L'action interministérielle

Objectif 8 **Se donner une stratégie ministérielle, de concert avec les organismes et sociétés d'État, pour maximiser l'effet de l'action interministérielle dans le développement de la culture dans les secteurs prioritaires (culture-éducation, conditions socio-économiques des artistes, développement territorial, développement durable, interculturalisme)**

INDICATEUR 8

L'adoption d'une stratégie ministérielle sur l'action interministérielle

CIBLE	RÉSULTAT 2011-2012
D'ici le 31 mars 2015	Bilan des activités par secteur prioritaire

ÉTAT D'AVANCEMENT ▸ PROGRESSE BIEN

Résultats

À terme, cet objectif doit conduire à l'adoption d'une stratégie ministérielle sur l'action interministérielle. Cette stratégie s'inscrira en cohérence avec la vision et les orientations de la planification stratégique ministérielle et intégrera de façon cohérente et complémentaire, les principales actions déployées dans les créneaux prioritaires ciblés. Pour la première année de la mise en œuvre du Plan stratégique, le Ministère souhaite faire état des activités réalisées dans chacun des secteurs.

Culture et éducation

Un comité interministériel poursuit la réflexion visant à actualiser le Protocole d'entente culture-éducation entre le Ministère et celui de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Cette entente a été signée il y a quinze ans, soit en 1997. Depuis, les milieux scolaire et culturel font face à de nouvelles réalités qui doivent être prises en compte, d'où la réflexion entreprise dans le but d'actualiser l'entente. Une fois le projet finalisé et approuvé par les autorités des deux ministères, les milieux scolaire et culturel seront consultés sur les pistes d'action à privilégier pour les années à venir. Les consultations donneront lieu à un plan d'action.

Parallèlement, l'ensemble des actions planifiées conjointement par les deux ministères dans le cadre de l'actuel protocole d'entente ont eu cours en 2011-2012. Il s'agit notamment de la gestion du programme *La culture à l'école* ainsi que du Répertoire de ressources Culture-Éducation, de l'attribution des prix de reconnaissance Essor et de l'organisation du Mois de la culture à l'école en février de chaque année.

Amélioration des conditions socioéconomiques des artistes

De concert avec le ministère du Travail, deux actions ont été réalisées au cours de la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2012. La première action concerne l'analyse de modèles internationaux de protection sociale des artistes et autres travailleurs et travailleuses autonomes en Europe et aux États-Unis.

La deuxième action fait référence à la confection annuelle de la liste des médiateurs et des arbitres qui est une des responsabilités de la ministre en regard de l'application de la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q., c. S-32.1, article 68.2). Rappelons que cette loi a été modifiée en juin 2009 et qu'elle prévoit le partage des responsabilités, auparavant assumées par la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (CRAAAP), entre la Commission des relations du travail (CRT), le ministère du Travail et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF). La collaboration avec le ministère du Travail s'est donc poursuivie pour réaliser la consultation annuelle des associations préalable à la publication de la liste des médiateurs et des arbitres par la ministre. À la suite de la consultation des associations, la liste a été publiée sur le site Web du MCCCF le 14 décembre 2011.

En complément à la confection de la liste, plusieurs questions relatives à l'application de la loi S-32.1 ont été examinées par des personnes représentant les associations, le MCCCF et le ministère du Travail lors des rencontres tenues respectivement en septembre 2011 et en février 2012. En réponse aux préoccupations exprimées par les associations, le MCCCF a amorcé l'élaboration d'un document d'information sur le cheminement administratif des dossiers en regard de l'application de la loi S-32.1.

Par ailleurs, le ministère du Travail a nommé les personnes qui ont été désignées par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour agir comme médiatrices à la suite des demandes de désignation qui lui ont été adressées par l'une des parties à la négociation.

Développement territorial

L'Agenda 21 de la culture reconnaît que la culture est un élément structurant de l'aménagement et du développement des territoires. L'action interministérielle du Ministère en matière de développement territorial s'inscrit dans cette perspective. Dans cinq grands dossiers, le Ministère est intervenu pour mieux faire reconnaître la place de la culture dans le développement des territoires, en relation avec les dimensions économique, sociale et environnementale. Ainsi, le Ministère a participé à plusieurs rencontres du Comité d'orientation de la Stratégie numérique pour le Québec, coordonné par le Secrétariat du Conseil du trésor, en vue de développer l'accès à Internet à très haute vitesse.

Le Ministère a aussi collaboré avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation des territoires (MAMROT) à l'élaboration de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016, rendue publique le 10 novembre 2011, de son plan d'action, intitulé *Un gouvernement en action pour mieux habiter et vivre de nos territoires* et du projet de loi nº 34, Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

En matière d'aménagement du territoire, le Ministère a également collaboré avec le MAMROT à l'élaboration de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme, qui doit éventuellement remplacer la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. De plus, le Ministère a travaillé à intégrer l'aménagement culturel du territoire comme une nouvelle dimension des orientations du gouvernement en matière d'aménagement.

Relativement au tourisme culturel, le Ministère a fait valoir les liens importants entre le tourisme et la culture en participant à l'élaboration du Plan de développement de l'industrie touristique, sous la coordination du ministère du Tourisme.

Enfin, la dimension culturelle est aussi partie intégrante du Plan Nord. Le Ministère a donc participé à deux rencontres du Comité de pilotage du Plan Nord.

Développement durable

Chantier Culture

Le 23 novembre 2011, le Conseil des ministres a autorisé la mise en place d'un chantier gouvernemental en culture dans le cadre de l'actualisation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, dont l'application a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2014.

Ce chantier constitue l'engagement du gouvernement à reconnaître la culture comme une composante majeure transversale, intégrée aux dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable, et qui appelle l'engagement de partenaires.

Le chantier gouvernemental en culture s'appuie sur l'Agenda 21 de la culture du Québec qui précise les objectifs à partir desquels 121 ministères et organismes de l'administration publique visés par la Loi sur le développement durable devront bonifier, d'ici avril 2013, leurs plans d'action de développement durable par l'ajout d'actions cadrant avec l'un ou l'autre des 21 objectifs de l'Agenda 21 de la culture.

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine assume la maîtrise d'œuvre de ce chantier en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Sa réalisation se fait selon les mécanismes de coordination et de reddition de comptes mis en place dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Stratégie internationale

La mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture du Québec s'appuie sur la participation du Québec aux forums internationaux pour faire reconnaître l'importance et le rôle de la culture dans les dimensions du développement durable.

Ainsi, à titre de coordonnateur de l'action internationale du gouvernement, le ministère des Relations internationales (MRI) travaille en étroite collaboration avec le MCCCF et le MDDEP à l'élaboration d'une stratégie à ce titre, tant à l'enseigne de la formulation des messages gouvernementaux qu'à celle du choix des forums internationaux pertinents.

La bibliothèque Raymond-Lévesque de Longueuil (arrondissement de Saint Hubert)
Photo : Marc Cramer

Interculturalisme

La mise sur pied d'une table de concertation sur la culture, la participation citoyenne et le rapprochement interculturel a été annoncée par la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, M^me^ Kathleen Weil, lors du lancement de l'Agenda 21 de la culture du Québec, le 5 décembre 2011.

L'objectif premier de cette table est de développer une compréhension commune des défis et des enjeux du secteur des arts, de la culture et des communications liés à la présence de plus en plus grande, sur le territoire québécois, de citoyennes et de citoyens issus de la diversité. Cette action permettra ensuite de proposer des moyens pour promouvoir le rôle des arts, de la culture et des communications dans le rapprochement interculturel et mettre en valeur la contribution de la diversité culturelle à l'enrichissement de la culture québécoise.

ENJEU 5

L'ATTEINTE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

ORIENTATION 7

Consolider l'intervention gouvernementale et le partenariat local, régional et national pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes

Si le Québec figure parmi les meilleurs modèles de société en ce qui concerne l'égalité de droit pour les femmes et les hommes, des défis restent à relever pour atteindre l'égalité de fait. Pour mieux soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes, le Ministère reconnaît l'importance de travailler en étroite collaboration avec les ministères et organismes gouvernementaux concernés par la question de l'égalité. Cette façon de faire permet de compter sur les connaissances et l'expertise détenues par ceux-ci dans des domaines précis pour mieux intervenir sur les problématiques susceptibles de se manifester et pour mieux les anticiper.

L'État ne peut toutefois agir seul et doit établir des alliances avec des acteurs qui jouent un rôle déterminant dans la réalisation d'actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Pour les années couvrant ce plan stratégique, les axes d'intervention priorisés ciblent justement la coordination des actions gouvernementales prévues dans le cadre du deuxième plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la consolidation du partenariat local, régional et national par la conclusion et la mise en œuvre d'ententes de partenariat.

Axe - La Politique gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Objectif 9 **Coordonner les actions gouvernementales visant le respect des droits des femmes et la progression vers l'égalité entre les femmes et les hommes**

INDICATEUR 9

Le degré moyen de réalisation des actions du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015

CIBLE	RÉSULTAT 2011-2012
80 % au 31 mars 2015	39 %

ÉTAT D'AVANCEMENT : PROGRESSE BIEN

Résultats

Le Ministère a coordonné les actions gouvernementales visant le respect des droits des femmes et la progression vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour ce faire, un deuxième plan d'action gouvernemental 2011-2015 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes a été dévoilé le 17 juin 2011. Au total, 102 actions sont portées par 26 ministères et organismes gouvernementaux. Après un an de mise en œuvre, le degré moyen de réalisation des actions est de 39 %. Le nouveau plan s'inscrit dans la poursuite des grandes orientations de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, lancée en 2006, et d'un premier plan d'action mis en œuvre pendant la période 2007-2011.

Parmi les réalisations de cette année, soulignons :

- Le lancement et la mise en œuvre de la première année du Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes (ADS), qui regroupe des engagements de 18 ministères et organismes dans 35 actions.
- La tenue de la cinquième édition du Prix Égalité, qui a permis de récompenser sept projets visant l'égalité dans divers domaines.

Une série d'actions pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires ont été réalisées. Parmi celles à mentionner :

- La promotion et la distribution, auprès des services de garde éducatifs régis, de plus de 2 000 copies de l'outil *D'égal(e) à égaux: pour la promotion de rapports égalitaires entre filles et garçons dans les services de garde éducatifs* visant la sensibilisation du personnel des services de garde éducatifs aux stéréotypes sexuels.
- L'élaboration d'un outil permettant à l'ensemble du personnel des services de garde éducatifs d'évaluer les livres, jeux et jouets qu'il propose aux enfants de 0 à 5 ans pour une offre de matériel non stéréotypé.
- La tenue de la première édition du concours *L'égalité à l'œuvre* qui a permis de récompenser onze artistes pour la création d'œuvres en arts visuels dénonçant les images sexistes dans les médias.
- Le dépôt du bilan de mise en œuvre de la première année du plan d'action 2010-2013 de la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée, dont les actions visent principalement les jeunes filles de 14 à 17 ans.

D'autres mesures touchent l'égalité économique des femmes ou la conciliation travail-famille :

- La création d'un comité interministériel pour l'accès et le maintien des femmes dans les métiers traditionnellement masculins, qui regroupe les autorités des différents ministères directement concernés par la problématique.
- Un trio de mesures qui visent la conciliation travail-famille : la promotion de la norme conciliation travail-famille, le Programme de soutien financier aux milieux de travail et les prix de reconnaissance pour les entreprises (ministère de la Famille et des Aînés).

Afin d'assurer le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie, les travaux d'élaboration du Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale se sont poursuivis tout au long de l'année :

- Le Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle a tenu des consultations particulières et a rencontré son comité-conseil en matière de violence conjugale afin de compléter la liste des recommandations pour l'élaboration du prochain plan d'action, dont la livraison est prévue en 2012.

Pour tendre vers une plus grande participation des femmes dans les instances, pour maintenir le partenariat et pour favoriser la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes, dans toutes les régions du Québec, certaines actions ont été particulièrement structurantes en 2011-2012 :

- La mise sur pied d'une table de personnalités influentes pour proposer des solutions et augmenter la représentation féminine au sein des conseils d'administration des grandes entreprises privées québécoises.
- La signature d'ententes régionales avec des partenaires, notamment les 21 conférences régionales des élus.

Axe - Le partenariat local, régional et national

Objectif 10 En matière d'égalité, conclure des ententes de partenariat et s'assurer du suivi de la mise en œuvre de l'ensemble des ententes de partenariat, notamment avec les conférences régionales des élus de même qu'avec les tables régionales de concertation en matière de condition féminine et leur réseau

INDICATEUR 10

Le nombre d'ententes de partenariat conclues

CIBLE	RÉSULTAT 2011-2012
35 d'ici le 31 mars 2013	**40**

ÉTAT D'AVANCEMENT ▸ CIBLE DÉPASSÉE

Résultats

La conclusion et la mise en œuvre d'ententes de partenariat sont essentielles pour atteindre un objectif aussi considérable que l'égalité entre les femmes et les hommes. En 2011-2012, le Ministère a conclu 40 ententes avec des partenaires nationaux, régionaux et locaux :

- Une entente d'une durée de deux ans (2011-2013) a été conclue avec le Groupe Femmes, Politique et Démocratie et l'École nationale d'administration publique (ENAP) afin de soutenir le Centre de développement Femmes et gouvernance, qui forme et accompagne des femmes susceptibles de s'engager à différents niveaux décisionnels publics et privés. L'investissement du Ministère est de 300 000 $ pour la première année.
- Vingt-et-une nouvelles ententes régionales en matière d'égalité ont été conclues avec les conférences régionales des élus et leurs partenaires, d'une durée de quatre ans pour la plupart (2011-2015), afin de permettre la réalisation de projets régionaux en lien avec la politique gouvernementale en matière d'égalité, et ce, dans toutes les régions du Québec selon leurs spécificités. L'investissement du Ministère est de 800 000 $ pour la première année.

- Dix-huit accords de partenariat ont été conclus avec les tables régionales de concertation en matière de condition féminine et leur réseau pour une durée de quatre ans (2011-2015) afin de les soutenir dans l'établissement de partenariats locaux et régionaux en vue de faire progresser l'égalité dans toutes les régions du Québec. L'investissement du Ministère est de 360 000 $ pour la première année.

ORIENTATION 8

Promouvoir les rapports égalitaires entre les femmes et les hommes auprès de la population québécoise, réaffirmant ainsi la position de chef de file du Québec sur la scène internationale

La Politique gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit dans le courant progressiste des grandes préoccupations internationales à l'égard de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en faisant de la lutte aux stéréotypes une priorité. La déconstruction des stéréotypes sexuels permet d'agir en amont pour prévenir les inégalités dans plusieurs domaines de la vie courante.

En effet, cette action a un effet positif sur la prévention de la violence dans les rapports amoureux, la diversification des choix scolaires menant à une amélioration des conditions économiques des femmes, la participation des hommes aux responsabilités familiales favorisant le maintien en emploi des mères, le développement de leur carrière et leur participation aux instances sociales, économiques ou politiques, etc. Des actions en matière de promotion de modèles et de comportements égalitaires sont donc essentielles pour la prévention des inégalités et elles doivent viser principalement les jeunes.

Axe - Les modèles et les comportements égalitaires

Objectif 11 **Réaliser ou soutenir des activités de sensibilisation destinées au public, principalement aux jeunes et aux personnes agissant auprès d'eux, sur la représentation idéalisée de l'image corporelle dans les médias et sur la persistance des stéréotypes sexuels ainsi que sur leurs effets dans les diverses sphères de la vie courante**

INDICATEUR 11

Le nombre d'activités réalisées ou soutenues destinées au public, principalement aux jeunes et aux personnes agissant auprès d'eux

CIBLE	RÉSULTAT 2011-2012
100 au 31 mars 2015	39

ÉTAT D'AVANCEMENT • PROGRESSE BIEN

Résultats

La politique gouvernementale, intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, prévoit une importante orientation visant la promotion de modèles et de comportements égalitaires. Le deuxième plan d'action de cette politique, qui couvre la période 2011-2015, met d'ailleurs l'accent sur cette orientation et y présente plusieurs actions sous la responsabilité du Ministère. En 2011-2012, 39 activités ont été réalisées ou soutenues par ce dernier.

Voici quelques-unes des actions réalisées ou soutenues cette année :

- La promotion et la distribution, auprès des services de garde éducatifs régis, du DVD *D'égal(e) à égaux : pour la promotion de rapports égalitaires entre filles et garçons dans les services de garde éducatifs*, visant la sensibilisation du personnel des services de garde éducatifs, particulièrement les éducatrices et les éducateurs, aux stéréotypes sexuels. Plus de 2 000 DVD ont été distribués.
- L'élaboration d'un outil permettant à l'ensemble du personnel des services de garde éducatifs d'évaluer les livres, les jeux et les jouets qu'il propose aux enfants de 0 à 5 ans pour leur offrir du matériel non stéréotypé.
- L'organisation d'une journée de formation et la tenue de rencontres visant la sensibilisation de représentantes et de représentants du milieu scolaire à l'importance de promouvoir des rapports égalitaires en milieu scolaire et de sensibiliser ces personnes au rôle qu'elles peuvent jouer pour une socialisation non stéréotypée des jeunes.
- La création du concours *L'égalité à l'œuvre* a permis la diffusion d'œuvres culturelles faisant la promotion de modèles et de comportements égalitaires. Un total de 25 000 $ en bourses a été distribué à onze artistes sélectionnés par un jury.
- La mise en œuvre du plan d'action 2010-2013 de la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée dont le bilan de la première année a été déposé le 23 mars 2012 auprès des membres du comité de travail et des partenaires de la Charte.
- Le soutien à quatre initiatives concernant la valorisation publique de la paternité en vue de l'engagement accru des pères dans la famille.

ENJEU 6

L'ACTUALISATION DE NOTRE ORGANISATION EN FONCTION DE LA VISION ET DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

ORIENTATION 9

Accroître la performance de notre organisation en mettant en commun nos connaissances et nos expertises

Le Ministère a entrepris une démarche de planification stratégique des ressources humaines parallèlement à l'exercice de la planification stratégique ministérielle. Parmi les priorités définies, la gestion des connaissances du personnel représente un pivot important afin que le Ministère dispose des ressources humaines compétentes qui lui permettront d'atteindre ses objectifs. En cette matière, le Ministère entend mettre en place des actions visant à acquérir, développer, partager et préserver ses connaissances stratégiques. Par ailleurs, l'attraction et la rétention de personnes talentueuses constituent des facteurs clés pour soutenir cette démarche. Afin de demeurer compétitif à l'intérieur d'un contexte où le bassin de main-d'œuvre disponible diminue, différentes stratégies doivent être envisagées pour positionner le Ministère comme un employeur de choix.

En ce qui concerne plus particulièrement le secteur des services de soutien à la mission (ressources humaines, ressources financières, services juridiques, etc.), il est opportun de répertorier les connaissances et expertises détenues non seulement à l'intérieur du Ministère, mais bien dans une perspective de portefeuille ministériel. En effet, les organismes et sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine possèdent des services similaires en soutien à la réalisation de leurs missions respectives. L'ensemble du personnel affecté à ces fonctions possède donc un bassin important de connaissances et d'expertises dans des domaines communs. Dans un contexte où les ressources sont limitées, il est nécessaire de déterminer la façon d'exploiter ce bassin de façon optimale non seulement pour en assurer la pérennité, mais également en vue d'améliorer la performance de l'ensemble des organisations du portefeuille.

Axe - Des personnes compétentes et motivées au cœur de l'action

Objectif 12 Se positionner comme un ministère attractif et soucieux de l'expertise de son personnel

INDICATEUR 12

Le nombre de projets réalisés pour renforcer l'attraction, la gestion des connaissances et la rétention du personnel

CIBLE	RÉSULTAT 2011-2012
Un plan d'action visant l'attraction et la rétention du personnel d'ici le 31 mars 2014	**Plan d'action adopté**

ÉTAT D'AVANCEMENT ▸ CIBLE ATTEINTE

CIBLE	RÉSULTAT 2011-2012
Deux projets sur les champs d'expertise stratégique du Ministère d'ici le 31 mars 2013	**Un projet réalisé sur le champ d'expertise qui concerne la concertation avec les organismes et sociétés d'État qui relèvent de la ministre**

ÉTAT D'AVANCEMENT ▸ PROGRESSE BIEN

Résultats

Attraction et rétention du personnel

Dans un contexte où le bassin de main-d'œuvre disponible diminue, non seulement pour le Ministère, mais également pour l'ensemble des employeurs du Québec, il apparaît important de mettre en place différentes stratégies afin de demeurer compétitif et de positionner le Ministère comme un employeur de qualité. De plus, l'attraction et la rétention de personnes talentueuses constituent des facteurs clés de réussite pour mettre en œuvre la mission du Ministère. C'est dans cette optique qu'il s'est engagé à produire un plan d'action visant l'attraction et la rétention du personnel.

Afin de répondre à cet objectif, un comité de travail formé de gestionnaires représentatifs a été mis en place pour traiter spécifiquement de l'attraction et de la rétention du personnel. Les travaux ont permis au comité d'établir certains grands constats sur l'attraction et la rétention au Ministère, de définir des priorités d'action et d'orienter l'élaboration du plan d'action. Intitulé *Plan d'action en matière d'attraction et de rétention du personnel 2011-2014*, le document a été approuvé par les autorités ministérielles en novembre 2011. Depuis ce jour, l'organisation travaille à la mise en œuvre des mesures prévues au plan.

Champs d'expertise stratégique – gestion des connaissances

Le Ministère a mis en place une démarche de gestion des connaissances dont l'objectif est de préserver, de partager et de développer les connaissances afin d'assurer la qualité des services et la pérennité des savoirs au Ministère.

Dans le cadre de cette démarche, le Ministère a procédé à la définition de l'ensemble de ses champs d'expertise stratégiques et s'est engagé à réaliser au moins deux de ses projets en gestion des connaissances.

Au cours de l'année 2011-2012, un premier projet a été réalisé sur le champ d'expertise qui concerne la concertation avec les organismes et sociétés d'État qui relèvent de la ministre. Plusieurs gestionnaires et membres du personnel concernés par le champ d'expertise ont participé activement à l'analyse des connaissances nécessaires, à l'identification des zones de vulnérabilité et à la détermination des actions appropriées. À la suite de ces travaux, un plan a été adopté par les autorités ministérielles en février 2012. Le plan prévoit des mesures afin de :

- partager les connaissances et favoriser les échanges;
- développer les connaissances manquantes ou insuffisantes;
- maintenir l'expertise détenue par une seule personne.

Axe - Les services partagés

Objectif 13 Favoriser l'émergence d'une culture de services partagés au sein du portefeuille ministériel

INDICATEUR 13

L'adoption d'une stratégie commune en matière de services partagés au sein du portefeuille ministériel

CIBLE	RÉSULTAT 2011-2012
D'ici le 31 mars 2013	**Stratégie adoptée**

ÉTAT D'AVANCEMENT ▸ CIBLE ATTEINTE

Résultats

En collaboration avec les organismes et sociétés d'État qui relèvent de la ministre, le Ministère a réalisé une étude de positionnement visant à évaluer le potentiel d'optimisation des services administratifs en appui à la mission de l'ensemble des organisations du portefeuille. Cette étude a permis de faire un diagnostic sur la façon dont ses services sont actuellement assurés et de déterminer les occasions où le mode de services partagés pourra être utilisé.

Rappelons que l'objectif premier de cette démarche est de générer des économies et des gains d'efficacité et d'efficience pour faire face aux restrictions budgétaires sans affecter les services liés à la mission du Ministère.

La stratégie commune adoptée en 2012 par le Ministère ainsi que les 12 organismes et sociétés d'État participants se traduira durant l'exercice 2012-2013 par la réalisation d'activités de partage et de mise en commun issues d'un plan d'action.

Les résultats en matière de qualité des services aux citoyennes et aux citoyens

La Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, le Ministère a pris des engagements sur les thèmes de l'accueil par le personnel, de l'accessibilité aux services, du traitement des demandes ainsi que du traitement des plaintes. Voici les résultats de 2011-2012.

L'accueil par le personnel

Le personnel du Ministère a accueilli et servi avec courtoisie, attention, diligence, et respect la clientèle. De même, il est invité à communiquer de l'information claire, concise, fiable et compréhensible. Les renseignements fournis ont été traités en toute confidentialité.

L'accessibilité aux services

Le Ministère a assuré le service d'assistance à la clientèle, de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi (à l'exception des jours fériés), au numéro sans frais 1 888 380-8882.

Une réponse a été rédigée ou un accusé de réception a été envoyé aux demandes d'information formulées à l'adresse infos@mcccf.gouv.qc.ca ou à l'adresse cond.fem@scf.gouv.qc.ca dans un délai de 24 heures ouvrables suivant la réception de la demande. Cette année, l'unité responsable du soutien à la prestation de service n'a pas reçu de demandes d'information par courrier.

La version actualisée des nouveaux contenus relatifs à la gestion des programmes d'aide financière, à nos services et à nos publications a été versée dans le site Web du Ministère en plus de la mise à jour continue du site ministériel et des sites sectoriels sous la responsabilité du Ministère.

En ce qui concerne l'accès des personnes handicapées aux bâtiments qu'occupe le Ministère, c'est la Société immobilière du Québec (SIQ) qui en est responsable. En 2011-2012, le Ministère a communiqué à cette dernière deux problèmes d'accessibilité, et celle-ci s'est engagée à remédier à l'un d'eux au cours de l'année. Le Ministère relancera la SIQ pour qu'elle réalise les autres travaux nécessaires.

Le Ministère a poursuivi les travaux de normalisation visant à rendre accessibles les contenus de ses sites Web pour les personnes handicapées. Il a notamment commencé à appliquer les recommandations résultant de l'évaluation experte du niveau d'accessibilité de son site ministériel, évalué à 81 % à la fin de 2010.

Le Ministère étend par ailleurs ses efforts à l'ensemble de ses sites sectoriels actifs, il intègre les exigences relatives aux normes dans ses appels d'offres dans le contexte de refontes ou de création de sites et il poursuit la formation du personnel chargé d'appliquer les normes.

Afin de maximiser ses résultats, le Ministère a en outre confié un mandat à une firme spécialisée en vue d'obtenir une évaluation globale des efforts qui restent à fournir et d'établir des priorités quant à l'application des normes.

Le traitement des demandes

Le Ministère a offert un accès direct au service en ligne transactionnel sécurisé appelé di@pason. Les délais moyens obtenus à la suite du traitement des différentes demandes pour tous les types de services d'aide financière sont présentés dans le tableau de la page suivante.

RÉSULTATS DES ENGAGEMENTS EN LIEN AVEC LE TRAITEMENT DES DEMANDES DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

Engagements	Délai moyen obtenu en jours ouvrables			Délai moyen ciblé en jours ouvrables
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	
En matière de culture et de communications				
Demande d'aide financière				
Demande d'inscription au système électronique de gestion des demandes d'aide financière	2,3	3,3	2,2	2
Admissibilité de la demande du demandeur d'aide financière produite dans di@pason	10,0	11,8	7,5	10
Demande d'autorisation ou de permis				
Autorisation de restauration d'un bien classé une fois la demande acceptée	3,3	5,4	4,6	10
Permis de fouille archéologique une fois la demande acceptée	8,0	7,1	5,2	10
Demande d'agrément				
Délivrance du certificat d'agrément une fois le dossier complet	50,7[13]	90,0[14]	10,7	30
Demande de recommandation				
Réponse à une demande de recommandation pour l'obtention du statut d'organisme culturel ou de communication enregistré auprès du ministère du Revenu du Québec à partir du dépôt de la demande et des documents exigés	18,9	17,1	14,6	20
En matière d'égalité entre les femmes et les hommes				
Demande d'aide financière				
Envoi d'un accusé de réception, en période d'inscription, à toute demande de financement formulée par courrier suivant la réception de la demande	3,6	1,5	9,5	10
À la suite de l'analyse de la demande, envoi d'une lettre d'acceptation ou de refus à l'organisme suivant la décision de la ministre	3	3	3	30

Le traitement des plaintes

Le Ministère accorde une grande importance à tous les commentaires et plaintes qu'il reçoit dans un souci d'améliorer de façon continue la qualité de ses services.

Au cours de l'année 2011-2012, 7 plaintes qui concernaient le Ministère ont été inscrites au registre des plaintes et commentaires dont 2 qui se sont avérées non fondées après analyse. Ainsi, le nombre de plaintes jugées recevables n'a pas augmenté par rapport à celui enregistré l'année précédente, soit 5 plaintes. Ces plaintes ont été traitées à la satisfaction de la clientèle. D'autres plaintes, adressées au Ministère et qui visaient des tiers[15], ont été inscrites au registre. Elles ont été redirigées vers l'organisme ciblé; elles sont au nombre de 20, dont la moitié concerne des organismes et sociétés d'État qui relèvent de la ministre.

Le Ministère a aussi traité 37 communications (commentaires, suggestions ou attentes), dont 27 concernaient le Ministère. Les autres communications, soit 10, visaient des tiers, parmi lesquelles figuraient 3 commentaires concernant des organismes et sociétés d'État du portefeuille ministériel.

Le traitement des plaintes et des communications a été effectué de la façon la plus diligente possible, dans le respect des engagements du Ministère contenus dans sa Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Un seul commentaire avait trait à l'un des engagements exprimés dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, soit l'accueil par le personnel.

RÉPARTITION DES PLAINTES INSCRITES AU REGISTRE DU MINISTÈRE AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

Types de plaintes	2011	2012
	n	n
Plaintes qui concernent le Ministère	5	5
Plaintes redirigées vers d'autres organisations	7	20

13 Le traitement des demandes d'agrément a dû être suspendu durant le processus de nomination au Conseil consultatif de la lecture et du livre. Les nominations sont en vigueur depuis le 15 mars 2010.

14 Par ailleurs, le délai moyen entre le moment où le dossier est complet et celui où le requérant est avisé de l'admissibilité technique de sa demande était de 14 jours ouvrables en 2010-2011.

15 Un tiers peut être une personne, un autre ministère ou un organisme du gouvernement du Québec – dont certains relèvent de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine – un organisme, ou une instance municipale ou fédérale.

4 LA GESTION DES RESSOURCES

Les ressources humaines

Au 31 mars 2012, le Ministère comptait 443[16] employées et employés (369 réguliers et 74 occasionnels). Il s'agit d'une hausse de 10 personnes par rapport au 31 mars 2011, ce qui s'explique notamment par la dotation d'emplois réguliers laissés vacants à la fin de l'année dernière. En termes d'équivalents temps complets (ETC), le Ministère a utilisé 405 ETC en 2011-2012, soit 342 ETC réguliers et 63 ETC occasionnels.

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS 2012 PAR GRANDE UNITÉ ADMINISTRATIVE

Grande unité administrative	Personnel	
	Régulier	Occasionnel
Bureau de la sous-ministre	35	9
Direction générale de la planification et des sociétés d'État	14	3
Direction générale de l'administration	69	7
Sous-ministériat à l'action territoriale et aux immobilisations	156	24
Sous-ministériat des politiques, du patrimoine, de la muséologie et des communications	75	27
Secrétariat à la condition féminine	20	4
Total	369	74

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Catégorie d'emploi	2010		2011		2012	
	n	%	n	%	n	%
Administrateur d'État	4	0,9	5	1,2	4	0,9
Cadre	34	8,1	36	8,3	39	8,8
Professionnel	253	60,4	267	61,7	287	64,8
Technicien	74	17,7	66	15,2	66	14,9
Personnel de bureau	54	12,9	59	13,6	47	10,6
Total	419	100,0	433	100,0	443	100,0

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Région administrative	2010		2011		2012	
	n	%	n	%	n	%
Capitale-Nationale	305	72,8	319	73,7	321	72,5
Montréal	38	9,1	37	8,5	38	8,6
Autres régions	76	18,1	77	17,8	84	18,9
Total	419	100,0	433	100,0	443	100,0

16 Inclut l'effectif du Centre de conservation du Québec.

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE PAR GROUPE D'ÂGE

Groupe d'âge	2010		2011		2012	
	n	%	n	%	n	%
Moins de 35 ans	99	23,6	107	24,7	124	28,0
35 ans et plus	320	76,4	326	75,3	319	72,0
Total	419	100,0	433	100,0	443	100,0

Le taux de départ volontaire

Le taux de départ volontaire ministériel du personnel régulier est de 16,0 % comparativement à 15,5 % pour l'année 2010-2011. Ce taux présente la proportion de personnes ayant quitté volontairement le Ministère. Les départs comprennent les départs à la retraite, les mutations vers un autre ministère ou organisme et les démissions. Cette année, il y a eu 59 départs, dont 23 départs à la retraite. La méthode de calcul utilisée est la suivante :

$$\frac{\text{(Retraites + mutations sorties + promotions avec concours sorties + démissions) x 100}}{\text{Population au 1er avril 2011}}$$

On peut expliquer la hausse du taux de départ volontaire par l'augmentation du nombre de mutations et du nombre de démissions pour l'année 2011-2012.

La planification de la main-d'œuvre

Dans le contexte actuel du vieillissement de la population, le nombre de départs à la retraite est en hausse dans l'ensemble de la fonction publique. La réalisation d'un exercice prévisionnel des départs à la retraite, pour la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2015, a été menée par le Ministère afin de bien cerner l'ampleur du phénomène en ce qui concerne son effectif. Selon ces prévisions, le nombre de départs à la retraite connaîtra une hausse significative au cours de l'année 2012-2013 pour se stabiliser au cours des deux autres années. Le nombre total de départs prévus pour les trois années est de 101, ce qui correspond à 27 % de l'effectif régulier autorisé.

En fonction de ces prévisions, le Ministère élaborera une stratégie de gestion de l'effectif permettant l'atteinte des objectifs de réduction de l'effectif et le maintien d'une offre de services de qualité tout en conservant l'effectif en région.

La formation

Le budget consacré à la formation durant l'année 2011-2012 est de 161 401 $, soit 121 568 $ en coût direct et 39 833 $ en coût indirect. Ce budget répond aux objectifs gouvernementaux de réduction de 25 % des dépenses de formation par rapport à l'année de référence 2009-2010. De plus, cette année encore, les investissements en formation respectent les exigences de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre[17], puisqu'ils sont supérieurs à 1 % de la masse salariale du Ministère.

DÉPENSES EN FORMATION

Année	Proportion de la masse salariale	Jours de formation par personne	Montants alloués par personne
2011-2012	1,5 %	2,03	364,34 $

Des nouvelles règles pour les bonis au rendement

Le Ministère rend compte des bonis versés pour la période d'évaluation du rendement du 1er avril 2010 au 31 mars 2011. Au cours de l'année financière 2011-2012, aucun boni au rendement n'a été accordé au personnel d'encadrement ou aux personnes titulaires d'un emploi supérieur.

BONIS AU RENDEMENT ACCORDÉS EN 2011-2012 POUR LA PÉRIODE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DU 1ER AVRIL 2010 AU 31 MARS 2011

	Nombre de bonis au rendement	Montant total
Cadres	0	0 $
Titulaire d'emploi supérieur à temps plein	0	0 $
Total	0	0 $

17 Le calcul de l'investissement en formation se fait sur l'année civile en vertu de cette loi.

Les ressources financières

Le budget de dépenses mis à la disposition du Ministère pour l'année 2011-2012 se chiffrait à 677,8 M$. En cours d'exercice, il a été haussé à la suite de la révision du financement des programmes d'aide du Ministère. Le tableau suivant présente les dépenses du Ministère selon les quatre programmes budgétaires ainsi que l'évolution des dépenses de 2009-2010 à 2011-2012.

DÉPENSES PAR PROGRAMME BUDGÉTAIRE ET ÉVOLUTION DES DÉPENSES

Programme budgétaire	2009-2010 Dépenses réelles	2010-2011 Dépenses réelles	2011-2012 Dépenses probables	Écart[18] Entre les dépenses 2010-2011 et 2011-2012	Variation[19] Entre les dépenses 2010-2011 et 2011-2012	2011-2012 Budget de dépenses
	M$	M$	M$	M$	%	M$
01 Gestion interne, le Centre de conservation du Québec et la Commission des biens culturels du Québec	47,5	44,1	50,9	6,8	15,4	78,1
02 Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	579,4	578,5	597,6	19,1	3,3	564,6
03 Charte de la langue française	25,7	23,9	25,5	1,6	6,7	27,5
04 Condition féminine	12,1	12,8	9,8	(3,0)	(23,4)	7,6
Total	664,7	659,3	683,8	24,5	3,7	677,8

Les dépenses probables du Ministère pour 2011-2012 s'élèvent à 683,8 M$ comparativement aux dépenses réelles de 659,3 M$ de l'année précédente, ce qui représente une hausse de 24,5 M$. La variation s'explique essentiellement par le financement du fonctionnement de la Maison symphonique de Montréal pour laquelle le Ministère avait reçu des crédits supplémentaires non récurrents en 2011-2012.

La répartition des dépenses du Ministère se partage selon trois supercatégories, soit rémunération, fonctionnement et transfert.

RÉPARTITION DES DÉPENSES PROBABLES 2011-2012 PAR SUPERCATÉGORIE

Supercatégorie	Dépenses probables 2011-2012	
	M$	%
Rémunération	48,9	7,2
Fonctionnement	31,1	4,5
Transfert	603,8	88,3
Total	683,8	100,0

18 Écart entre les dépenses 2010-2011 et celles de 2011-2012.
19 Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles 2010-2011.

VENTILATION DES DÉPENSES PROBABLES 2011-2012 DU MINISTÈRE[20] PAR PROGRAMME

PROGRAMME 01

GESTION INTERNE, CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC ET COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC

	50,9 M$	**7,4 %**
Gestion interne et soutien	**48,2 M$**	**7,0 %**
Centre de conservation du Québec	**2,2 M$**	**0,3 %**
Commission des biens culturels du Québec	**0,5 M$**	**0,1 %**

PROGRAMME 02

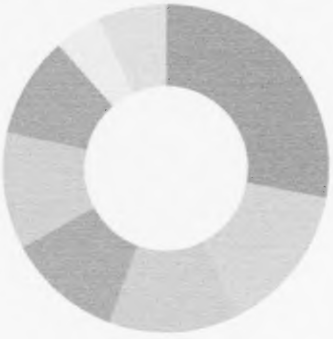

SOUTIEN À LA CULTURE, AUX COMMUNICATIONS ET AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT

	597,6 M$	**87,5 %**
Programmes d'aide du Ministère	**167,0 M$**	**24,4 %**
CALQ	**88,7 M$**	**13,0 %**
Fonctionnement	6,2 M$	0,9 %
Programmes d'aide	82,5 M$	12,1 %
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	**77,0 M$**	**11,3 %**
Fonctionnement	76,0 M$	11,2 %
Programmes d'aide	1,0 M$	0,1 %
Musées nationaux	**66,8 M$**	**9,8 %**
Musée de la civilisation	24,0 M$	3,5 %
Musée des beaux-arts de Montréal	18,2 M$	2,7 %
Musée national des beaux-arts du Québec	14,5 M$	2,1 %
Musée d'art contemporain	10,1 M$	1,5 %
SODEC	**68,5 M$**	**10,1 %**
Fonctionnement	7,9 M$	1,2 %
Programmes d'aide	60,6 M$	8,9 %
Société de télédiffusion du Québec	**59,1 M$**	**8,6 %**
Conservatoire de musique et d'art dramatique	**29,4 M$**	**4,3 %**
SPAM et SGTQ	**41,1 M$**	**6,0 %**
Société de la Place des Arts de Montréal	36,2 M$	5,3 %
Société du Grand Théâtre de Québec	4,9 M$	0,7 %

20 Pourcentage établi en fonction de l'ensemble des dépenses.

PROGRAMME 03

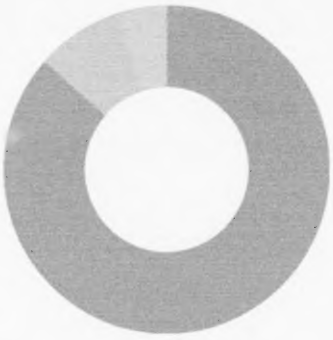

CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

	25,5 M$	**3,7 %**
Office québécois de la langue française	**22,0 M$**	**3,2 %**
Coordination de la politique linguistique	**2,2 M$**	**0,3 %**
Conseil supérieur de la langue française	**1,3 M$**	**0,2 %**

PROGRAMME 04

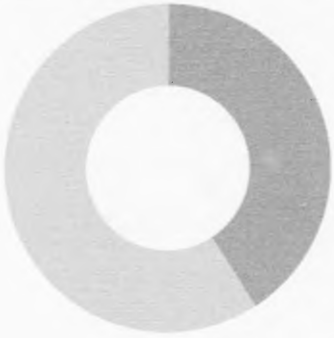

CONDITION FÉMININE

	9,8 M$	**1,4 %**
Conseil du statut de la femme	**4,0 M$**	**0,6 %**
Secrétariat à la condition féminine	**5,8 M$**	**0,8 %**

Les mesures de réduction de dépenses

Dans la volonté de respecter les modalités d'application du Plan d'action 2010-2014 pour la réduction et le contrôle des dépenses, le Ministère a mis en place des mesures spécifiques afin de :

- réduire graduellement les dépenses de fonctionnement de nature administrative. Cette compression a été livrée au Secrétariat du Conseil du trésor lors de l'établissement des crédits 2011-2012;
- réduire de 25 % les coûts de formation, les frais de déplacement et les frais de publicité et de promotion par rapport aux dépenses réelles de 2009-2010 de même catégorie. Le Ministère a atteint les cibles de réduction qu'il s'était fixées.

Pour l'exercice financier 2011-2012, les compressions cumulatives demandées au Ministère étaient de 870 600 $ dans les dépenses de déplacement, de formation, de publicité et les autres dépenses de fonctionnement. Les mesures de réduction des dépenses appliquées par le Ministère au cours de l'année ont permis de réaliser des réductions cumulatives réelles de près de 1 M$ dépassant ainsi la cible.

Les ressources informationnelles

Au cours de la dernière année financière, les ressources informationnelles ont largement contribué aux différents volets de la mission du Ministère. En ce sens, elles ont notamment participé aux efforts de la mise en œuvre de la Loi sur le patrimoine culturel. Elles ont aussi assuré la prestation et l'amélioration continue des services en ligne à ses clientèles et à son infrastructure technologique. En vertu de la Directive sur la gestion des ressources informationnelles du gouvernement, le Ministère présente le bilan de ses réalisations.

DÉBOURS PLANIFIÉS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES (RI) EN 2011-2012

	Projet de développement	Autre activité	Total
	$	$	$
Débours planifiés en RI	5 427 900	3 892 600	9 320 500
Débours réels en RI pour l'exercice	983 579	3 811 796	4 795 375
Écarts	4 444 321	80 804	4 525 125

Les débours réels pour les projets de développement en ressources informationnelles sont inférieurs aux montants planifiés. Cet écart est dû, entre autres, aux activités préalables à l'amorce de la réalisation de deux projets majeurs, notamment les travaux d'adaptation du système de gestion du patrimoine à l'égard de la nouvelle loi et le remplacement de la technologie de partage des fichiers et des bases de données du Ministère. Le nombre de ces activités préalables ainsi que leur durée ont été sous-estimés. De plus, le report de la mise en place du système de gestion intégrée des documents à la faveur d'un réalignement du projet dans une perspective de services partagés avec les organismes et sociétés d'État du portefeuille ministériel a également contribué à cet écart.

En 2011-2012, le Ministère a travaillé sur plusieurs projets en ressources informationnelles dont cinq ont débuté durant l'exercice 2010-2011. Plusieurs de ceux-ci étant des projets d'envergure, seulement l'un d'eux s'est terminé au cours de l'exercice 2011-2012. Par ailleurs, le Ministère a démarré cinq nouveaux projets au cours de cette même année financière.

NOMBRE DE PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2011-2012

	n
Nombre de projets en cours au début de l'exercice	5
Nombre de projets entrepris au cours de l'exercice	5
Nombre de projets en cours à la fin de l'exercice	9
Nombre de projets terminés au cours de l'exercice	1

Les projets et les autres activités d'évolution auxquels le Ministère s'est investi durant l'exercice financier 2011-2012 selon trois principaux axes :

Les services en ligne

- Planification des travaux de refonte de la section patrimoine dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi sur le patrimoine culturel;
- Réalisation de la refonte du site Web du Centre de conservation du Québec;
- Démarrage des travaux de création du nouveau site Web Culturallia, dossier ministériel qui a pour objet de créer des alliances à long terme entre les milieux des affaires et de la culture dans le but de stimuler le dynamisme régional;
- Démarrage des travaux de conception et de réalisation de la première phase de la refonte de l'intranet ministériel;
- Rapatriement du site État de l'information sur les serveurs du Ministère;
- Évolution des sites du Secrétariat à la condition féminine, notamment par le développement de nouvelles sections pour les prix et concours et par la création d'un extranet pour l'analyse différenciée selon les sexes.

Le soutien à la prestation de services

La mise en œuvre de la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel

- Travaux d'architecture et début des travaux de réalisation des changements nécessaires aux systèmes de gestion et diffusion du patrimoine immobilier, mobilier et immatériel du Québec;
- Début des travaux de l'architecture du nouveau système de gestion du patrimoine archéologique;
- Début des travaux de la réalisation d'une analyse préliminaire pour la refonte du Répertoire du patrimoine culturel du Québec.

L'aide financière et les requêtes administratives

- Évolution de plusieurs fonctionnalités du système di@pason, le service en ligne transactionnel d'aide financière et de suivi des requêtes administratives.

Système d'information géographique

- Soutien et conseil dans le cadre des travaux de réalisation d'une analyse préliminaire sur la mise en place d'un système d'information géographique sur les données géolocalisables de différents secteurs du Ministère.

La modernisation des processus de travail

- Début de la réalisation d'un outil de suivi budgétaire pour le Ministère;
- Étude sur un nouvel outil de gestion intégrée des documents dans une perspective de services partagés avec les organismes et sociétés d'État qui relèvent de la ministre;
- Début de la réalisation de la phase 1 de l'architecture d'entreprise visant à dresser un portrait de la situation actuelle au chapitre de la gestion des technologies et de la gestion des processus d'affaires.

5 L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES

L'accès à l'égalité en emploi

Le Ministère présente les résultats obtenus en matière d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des membres de groupes cibles ainsi que des femmes, conformément à la Loi sur la fonction publique. Il désire ainsi s'assurer de leur représentativité adéquate au sein de son effectif.

Les tableaux suivants présentent les données sur l'embauche et la représentativité de ces divers groupes.

Données globales

PERSONNEL EMBAUCHÉ EN 2011-2012

	Régulier[21]	Occasionnel[22]	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre de personnes embauchées	16	53	99	38	206

NOMBRE D'EMPLOYÉES ET D'EMPLOYÉS EN PLACE AU 31 MARS 2012

Régulier	Occasionnel	Total
369	74	443

Embauche de membres de groupes cibles

L'objectif gouvernemental est d'atteindre un taux d'embauche annuel de membres de groupes cibles de 25 % pour l'effectif régulier en vue de hausser leur représentativité dans la fonction publique. Ces groupes comprennent les membres des communautés culturelles, les anglophones, les autochtones et les personnes handicapées. Le taux d'embauche ministériel de membres de groupes cibles dans l'effectif régulier qui est de 25 % respecte donc l'objectif gouvernemental.

Étant donné que le taux d'embauche des membres de groupes cibles est calculé sur un nombre peu élevé de personnes, les résultats en pourcentage présentent des fluctuations importantes d'une année à l'autre.

TAUX D'EMBAUCHE DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES EN 2011-2012

Statuts d'emploi	Embauche totale 2011-2012	Nombre de membres de groupes cibles embauchés					Taux d'embauche par statut d'emploi[23]
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	
Régulier	16	3	1	0	0	4	25,0 %
Occasionnel	53	5	1	0	0	6	11,3 %
Étudiant	99	15	1	1	2	19	19,2 %
Stagiaire	38	6	0	0	0	6	15,8 %
Total	206	29	3	1	2	35	17,0 %
Taux d'embauche par groupe cible[24]		14,1 %	1,5 %	0,5 %	1,0 %	17,0 %	

ÉVOLUTION DU TAUX D'EMBAUCHE DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES PAR STATUT D'EMPLOI

Années	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
2007-2008	25,0 %	5,0 %	31,0 %	20,0 %	24,4 %
2008-2009	25,0 %	5,3 %	23,2 %[25]	16,7 %	19,7 %
2009-2010	25,0 %	12,5 %	17,9 %	33,3 %	18,2 %
2010-2011	25,0 %	10,9 %	23,8 %	20,6 %	20,9 %
2011-2012	25,0 %	11,3 %	19,2 %	15,8 %	17,0 %

21 Ces données n'incluent que les embauches par recrutement.

22 Ces données excluent le personnel occasionnel venant des listes de rappel ainsi que celui déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

23 Rapport entre le nombre de personnes issues des groupes cibles qui ont été embauchées dans un statut d'emploi donné et l'embauche totale de ce statut en 2011-2012.

24 Rapport entre le nombre total de personnes issues d'un groupe cible qui ont été embauchées et l'embauche totale en 2011-2012.

25 Donnée révisée.

Représentativité de membres de groupes cibles

L'objectif gouvernemental de la représentativité des membres des communautés culturelles est d'atteindre une cible de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, la cible ministérielle à atteindre est une représentativité de 2 % de l'effectif régulier.

ÉVOLUTION DU TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

Groupes cibles	2010		2011		2012	
	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total
Communautés culturelles	17	4,9 %	22	6,1 %	20	5,4 %
Autochtones	1	0,3 %	1	0,3 %	1	0,3 %
Anglophones	3	0,9 %	4	1,1 %	3	0,8 %
Personnes handicapées	2	0,6 %	2	0,6 %	1	0,3 %
Total	23	6,6 %	29	8,1 %	25	6,8 %

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2012 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Groupes cibles	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel		Personnel technicien		Personnel de bureau		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Communautés culturelles	1	0,3	17	4,6	2	0,5	0	0	20	5,4
Autochtones	0	0	1	0,3	0	0	0	0	1	0,3
Anglophones	0	0	3	0,8	0	0	0	0	3	0,8
Personnes handicapées	0	0	0	0	0	0	1	0,3	1	0,3
Total	1	0,3	21	5,7	2	0,5	1	0,3	25	6,8

Représentativité des femmes

Pour l'année 2011-2012, le taux d'embauche des femmes s'élève à 77,2 % et le taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier est de 55,8 % dans des emplois d'encadrement et de 62,9 % dans des emplois de la catégorie du personnel professionnel.

TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES EN 2011-2012

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre de femmes embauchées	13	37	83	26	159
Taux d'embauche[26]	81,3 %	69,8 %	83,8 %	68,4 %	77,2 %

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2012

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Nombre total d'employés réguliers	43	229	61	36	369
Nombre de femmes ayant le statut d'employé régulier	24	144	53	34	255
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	55,8 %	62,9 %	86,9 %	94,4 %	69,1 %

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

La représentation des membres de groupes cibles est toujours prise en considération dans les bassins de candidatures proposés aux gestionnaires pour une embauche éventuelle, et ce, pour toutes les catégories d'emploi. Aussi, le Ministère a fait la promotion auprès de ses gestionnaires du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH). Durant l'année 2011-2012, personne n'a été accueilli par l'intermédiaire de ce programme.

26 Se référer au tableau Personnel embauché en 2011-2012 à la page 57.

27 Y compris ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

L'allègement réglementaire et administratif

Au cours de l'année 2011-2012, aucun allègement réglementaire et administratif n'a été apporté.

Le suivi de la politique linguistique

À la suite de l'actualisation et de la diffusion de la nouvelle Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, en avril 2011, le Ministère a procédé à la désignation d'une mandataire et à la nomination de membres pour le comité permanent (article 26). Celui-ci est composé de personnes représentant diverses unités administratives réparties dans l'ensemble du Ministère. De plus, et conformément à l'article 28 de la politique gouvernementale, le comité permanent a entrepris la révision de la politique linguistique ministérielle et s'est réuni à huit reprises.

La sensibilisation auprès des membres du comité permanent et la séance d'accueil du personnel nouvellement arrivé ont contribué à faire connaître, à travers le Ministère, la politique gouvernementale et à rappeler l'existence de la politique linguistique institutionnelle.

L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Ministère s'est assuré avec rigueur de l'application et du respect de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Ainsi, des avis ou des recommandations concernant des lignes de conduite à adopter dans des situations particulières d'application de la Loi sur l'accès et des mesures de protection des renseignements personnels ont été formulés à la demande de différentes unités administratives.

Au cours de l'année 2011-2012, le Ministère a reçu et traité 74 demandes faites en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1). Les tableaux suivants détaillent le traitement de ces demandes.

TYPE DE RÉPONSE FOURNIE AUX DEMANDES TRAITÉES EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS, AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

Type de réponse fournie	2011		2012	
	n	%	n	%
Réponse positive	31	37	25	34
Réponse négative[28]	33	39	26	35
Réponse partielle (art. 14)	17	20	20	27
Demande retirée par le requérant	2	3	2	3
Demande en traitement au 31 mars	1	1	1	1
Total	84	100	74	100

DÉLAI DE RÉPONSE AUX DEMANDES TRAITÉES EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS, AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

Délai de réponse	2011		2012	
	n	%	n	%
À l'intérieur du délai normal de 20 jours (art. 47)	40	48	35	47
Délai additionnel de 10 jours permis par la Loi, lorsque nécessaire (art. 47)	41	49	33	45
Délai additionnel de 35 jours, lorsque nécessaire d'aviser un tiers ayant fourni des renseignements susceptibles d'être confidentiels (art. 25 et 49)	0	0	2	3
Demande traitée hors délai	2	2	3	4
Demande en traitement au 31 mars	1	1	1	1
Total	84	100	74	100

La mise en œuvre du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

En 2011-2012, un plan d'action 2011-2013 comprenant différentes activités et actions à entreprendre en matière de protection des renseignements personnels a été adopté par le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Ce comité porte dorénavant le nom de Comité de sécurité de l'information.

28 Document dont la divulgation est refusée parce qu'il contient en substance des renseignements personnels confidentiels ou d'autres renseignements auxquels s'appliquent des restrictions au droit d'accès prévues par la Loi. Cette catégorie inclut également les cas pour lesquels le Ministère ne détient pas le document demandé.

Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015

Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 s'inscrit dans la poursuite des grandes orientations de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. Le plan 2011-2015 contient plus d'une centaine d'actions. Plusieurs de celles-ci sont sous la responsabilité du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Voici les résultats obtenus en 2011-2012 dans le cadre de ces actions :

ORIENTATION 1

Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires

Objectif 1.1 **Favoriser une socialisation non stéréotypée des jeunes**

ACTION 1 Sensibiliser le personnel des services de garde éducatifs à l'enfance à l'égard des stéréotypes sexuels

Le Ministère a distribué plus de 2 000 copies du DVD *D'égal(e) à égaux* ayant pour objectif la promotion des modèles et des comportements égalitaires dans les services de garde éducatifs régis du Québec. Il a fait la promotion de cet outil et de son guide d'accompagnement par l'intermédiaire d'au moins 18 présentations, notamment dans les Regroupements des centres de la petite enfance et de diverses associations de garderies privées. De plus, un outil permettant à l'ensemble du personnel des services de garde éducatifs d'évaluer les livres, les jeux et les jouets qu'il propose aux enfants de 0 à 5 ans pour une offre de matériel non stéréotypé, a été élaboré ainsi qu'une formation visant l'ajustement des pratiques afin de favoriser une socialisation non stéréotypée des enfants.

ACTION 2 Tenir des rencontres de sensibilisation auprès de représentantes et représentants du milieu scolaire en matière de stéréotypes sexuels

Une journée de formation visant la sensibilisation des personnes qui représentent le milieu scolaire a été élaborée. Elle a pour objet de sensibiliser les participantes et les participants à l'importance de promouvoir des modèles et des comportements égalitaires en milieu scolaire et au rôle que ces personnes peuvent jouer pour une socialisation non stéréotypée des jeunes. Durant l'année, une journée de formation a été offerte.

Un comité consultatif, formé des principaux acteurs du milieu scolaire, comme la Centrale des syndicats du Québec, l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), encadre ces travaux.

ACTION 4 Mettre à la disposition des spécialistes et des personnes-ressources un Répertoire de ressources culture-éducation exempt de stéréotypes sexuels et sexistes

Une analyse des activités culturelles destinées aux jeunes du primaire et du secondaire mises en avant dans le Répertoire de ressources culture-éducation a été réalisée et une révision de la grille d'évaluation des projets artistiques de même que des écrivaines et des écrivains a été faite. Le critère « Sans trace de stéréotypes sexuels » a été retenu pour la sélection 2012 des ressources au Répertoire. Par ailleurs, une démarche d'information ou de formation a été menée auprès des membres des comités de sélection des futurs projets afin de les sensibiliser aux stéréotypes.

ACTION 8 Soutenir la prise de parole de leaders d'opinion véhiculant une vision positive de l'égalité entre les femmes et les hommes en présentant des modèles inspirants

Le Ministère a soutenu financièrement deux projets dans lesquels la prise de parole de leaders d'opinion véhiculant une vision positive de l'égalité entre les femmes et les hommes est mise en avant : les « États généraux de l'action et de l'analyse féministes » de la Fédération des femmes du Québec et « Approche positive de l'égalité entre les hommes et les femmes » de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS).

À l'occasion de la Journée internationale des femmes 2012, le Ministère a organisé l'événement CLIO, qui soulignait le 30e anniversaire de la publication de la première édition du livre *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*. À cette occasion les participantes et les participants étaient invités à entendre les auteures du livre, Mmes Micheline Dumont, Michèle Stanton-Jean, Marie Lavigne et Jennifer Stoddart (le collectif CLIO), échanger sur les enjeux passés, actuels et futurs du mouvement des femmes au Québec.

Objectif 1.3 **Soutenir l'apprentissage et l'exercice égalitaire du rôle parental**

ACTION 13 Développer et diffuser des activités de sensibilisation et de soutien en vue de l'engagement accru des pères

Dans le but d'outiller davantage les pères dans l'exercice de leur rôle parental, le Ministère a soutenu cinq initiatives concernant la valorisation publique de la paternité.

Objectif 1.4 **Inciter les milieux de la mode, des médias, de la publicité et de l'industrie de la musique et de la vidéo, les créatrices et les créateurs ainsi que les milieux du sport et des loisirs à promouvoir des rôles et des comportements non sexistes**

ACTION 14 Assurer la mise en œuvre du plan d'action 2010-2013 de la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée

Le plan d'action 2010-2013 pour la mise en œuvre de la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée cible principalement les jeunes, en priorité les jeunes filles âgées de 14 à 17 ans, puisque celles-ci sont plus vulnérables aux effets négatifs de l'exposition à des images de minceur extrême. Cinq des vingt mesures prévues au plan d'action ont été mises en œuvre entièrement au cours de l'année 2011-2012. La mise en œuvre des autres mesures sera complétée en 2013.

Le bilan de la première année, déposé auprès des membres du comité et des partenaires de la Charte, a été l'occasion de souligner les avancées et les réalisations découlant de ce plan d'action.

Par exemple, dans le secteur de la mode, deux défilés de la diversité corporelle ont été financés par le Ministère : le premier, organisé par Sensation mode, mettait en vedette des personnalités publiques québécoises et le deuxième présentait les 17 jeunes lauréats et lauréates du concours *Défilez sans cliché*, organisé conjointement avec le Ministère.

ACTION 16 Documenter les pratiques au Québec et à l'international et agir pour contrer le sexisme dans les publicités

Dans le cadre de cette action, le Ministère a soutenu trois projets qui visent la mobilisation et la réflexion autour de la publicité sexiste ainsi que la dénonciation des images à caractère sexiste et sexuel dans les médias. De plus, un portrait descriptif des mécanismes de réglementation et d'autoréglementation relatifs à la publicité sexiste au Canada et dans dix autres pays a été réalisé.

ACTION 17 Diffuser annuellement une œuvre culturelle permettant à des créatrices et des créateurs de promouvoir des modèles et des comportements égalitaires

Une première édition du concours *L'égalité à l'œuvre* a été tenue. Elle faisait appel aux créatrices et aux créateurs en arts visuels pour dénoncer les images sexistes dans les médias et leur influence sur les rapports entre les femmes et les hommes. Les œuvres lauréates sont présentées aux jeunes âgés de 17 à 24 ans dans une galerie virtuelle afin de favoriser une réflexion pertinente et originale sur le sujet. Onze bourses ont été décernées aux artistes, totalisant un montant de 25 000 $.

ACTION 19 Assurer la formation de personnes qui interviennent directement auprès des femmes et des hommes immigrés au sujet des valeurs égalitaires

Une formation a été élaborée pour les personnes formatrices au sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec à partir du guide d'information *À parts égales, à part entière – L'Égalité entre les femmes et les hommes au Québec* produit par le Ministère.

La formation vise à informer les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants des valeurs de la société québécoise, dont celle de l'égalité entre les sexes, et à faciliter leur intégration.

ORIENTATION 2

Vers l'égalité économique entre les femmes et les hommes

Objectif 2.1 **Favoriser la diversification des choix de formation ainsi que la persévérance et la réussite scolaires**

ACTION 20 Favoriser la concertation en matière d'accès des femmes aux métiers non traditionnels et de mixité des professions

Le Comité interministériel pour l'accès et le maintien des femmes dans les métiers non traditionnels a été mis en place et regroupe les autorités des différents ministères directement concernées par la problématique. Il a pour mandat de proposer un modèle d'intervention concerté et cohérent visant à améliorer la situation des femmes dans les principaux domaines traditionnellement masculins. Deux rencontres ont été tenues dans le cadre des travaux de ce comité.

Un rapport provisoire du portrait des principales initiatives du gouvernement et de ses partenaires en matière de promotion des métiers traditionnellement masculins a été produit.

ORIENTATION 5

Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie

Objectif 5.1 Prévenir et contrer la violence conjugale et les agressions sexuelles

ACTION 74 Rendre public le Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale et en assurer la mise en œuvre

Le Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale, tout comme le précédent, veillera à assurer la sécurité et la protection des victimes de violence conjugale et des enfants qui y sont exposés, et à fournir une réponse aux besoins d'aide et d'encadrement des conjoints et des conjointes ayant des comportements violents. Il permettra plus particulièrement de mieux répondre aux besoins des Premières Nations et des Inuits ainsi que des personnes vivant dans des contextes de vulnérabilité à la violence conjugale, notamment les personnes âgées, handicapées, immigrantes, issues des communautés culturelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transsexuelles et transgenres, ainsi que les hommes victimes de violence conjugale.

En préparation de ce prochain plan d'action, le Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle a :

- tenu des consultations particulières avec les organismes et les centres de recherche œuvrant auprès des victimes, des enfants exposés à la violence conjugale, des conjoints et des conjointes ayant des comportements violents, et des personnes vivant dans des contextes de vulnérabilité à ce type de violence;
- rencontré le comité-conseil en matière de violence conjugale afin de compléter la liste des recommandations reçues pour l'élaboration du prochain plan d'action.

ACTION 75 Adapter les outils d'information à l'intention des personnes vivant des réalités particulières dans un contexte de violence conjugale

Le Ministère a conclu une entente avec la Table de concertation en violence conjugale de Montréal (TCVCM) afin que cette dernière élabore le contenu de six brochures s'adressant aux femmes en situation de handicap.

Les textes ont été adaptés en braille abrégé, en gros caractères et une version audio a été produite. Une version en langue des signes québécoise, sur support vidéo, est en cours de réalisation. Les brochures s'adressant aux femmes immigrantes ou issues des communautés culturelles et celle s'adressant aux femmes immigrantes à statut précaire ont été traduites en portugais, italien, créole, arabe, roumain, grec, mandarin, bengali, ourdou et tamoul. De plus, les six brochures ont été traduites en anglais et en espagnol.

ACTION 77 Documenter les besoins des personnes immigrantes en situation de violence conjugale pour adapter des services à leur réalité

Le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF) a été mandaté pour effectuer la recension des écrits professionnels ou de la littérature qui répertorient les initiatives concernant l'adaptation des services en matière de violence conjugale aux personnes immigrantes ou issues des communautés culturelles au Québec et au Canada, et pour élaborer une grille d'entrevue visant à recueillir une description des pratiques émergentes chez un échantillon de 25 intervenantes et intervenants en matière de violence conjugale, de la grande région de Montréal.

ACTION 79 Soutenir l'expérimentation de méthodes d'intervention policières novatrices en vue d'améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a été soutenu financièrement pour la réalisation de projets visant à compléter la diffusion de l'outil de détection des risques d'homicide auprès de tout le personnel patrouilleur et enquêteur du SPVM, à évaluer l'impact de la diffusion et de l'utilisation de cet outil de détection, et à implanter un projet d'intervention sociojudiciaire auprès de conjoints ou d'ex-conjoints ayant des comportements violents.

ACTION 81 Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle et en faire le bilan

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et le ministère de la Justice (MJQ) sont conjointement responsables de la coordination gouvernementale et de la mise en œuvre des engagements du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle. Ce plan d'action regroupe les 100 engagements de dix ministères directement concernés par cette problématique de violence.

L'état de la mise en œuvre des mesures réalisées ou en cours de réalisation pour l'année 2010 a été produit.

ACTION 82 Produire, à l'intention des médias, une trousse d'information sur les agressions sexuelles

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a obtenu le mandat de réaliser une trousse pour les médias portant sur les agressions sexuelles.

Plusieurs étapes préparatoires sont à la base de la planification et de la conception de cette trousse. Les informations et les orientations qui s'y trouveront proviennent des connaissances et des constats qui se sont dégagés de travaux axés sur l'analyse de besoins menée auprès des publics cibles, sur l'analyse des sites Web québécois sur les agressions sexuelles, sur l'analyse du traitement journalistique des agressions sexuelles au Québec et sur une revue de la littérature ayant pour objet les médias et les agressions sexuelles. L'arborescence du site a été présentée au comité consultatif et les textes de la trousse sont présentement en processus de validation.

De plus, l'étude portant sur le traitement médiatique des agressions sexuelles a permis de déterminer quelques actions à réaliser afin de s'assurer d'une diffusion adéquate de cette trousse.

ACTION 83 Adapter les outils d'information et de sensibilisation sur les agressions sexuelles à l'intention des personnes ayant un handicap visuel

La brochure *Les agressions sexuelles existent et marquent profondément* ainsi que le dépliant *La violence conjugale est inacceptable. Brisons le silence* ont été adaptés en braille, en gros caractères ainsi qu'en version audio sur support CD afin de favoriser leur consultation par les personnes ayant un handicap visuel.

Plus de 200 exemplaires de chacune de ces publications ont été distribués aux centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, aux diverses organisations membres du Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec, aux agences de la santé et des services sociaux, à la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec, à l'Institut Nazareth et Louis-Braille ainsi qu'au Centre de réadaptation physique du Québec.

ACTION 84 Soutenir les activités de sensibilisation des groupes de femmes à l'occasion des Journées d'action contre la violence faite aux femmes

Depuis 2004, le gouvernement du Québec souligne les Journées d'action contre la violence faite aux femmes. Certaines activités sont reprises chaque année, notamment l'envoi de l'affiche et du ruban blanc de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) aux partenaires du Ministère.

De plus, une aide financière visant à soutenir les activités de sensibilisation des groupes de femmes à l'occasion de ces journées a été attribuée au Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, à la Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec et à la Fédération des femmes du Québec.

Une somme a également été attribuée au Bouclier d'Athéna Services familiaux afin que cet organisme puisse organiser le lancement de son DVD présentant des témoignages de femmes victimes de violence conjugale et issues des communautés ethnoculturelles.

ACTION 85 Soutenir les initiatives qui ont pour objet d'éveiller l'esprit critique devant les manifestations de sexisme et de sexualisation de la société, de façon à prévenir l'exploitation sexuelle

Le Ministère soutient un projet de la Y des femmes de Montréal, visant la sensibilisation et la mobilisation de parents d'enfants des deuxième et troisième cycles du primaire, et du premier cycle du secondaire au regard des effets négatifs, sur leurs enfants, des phénomènes de sexualisation de l'espace public et du sexisme dans les médias.

Une subvention a aussi été attribuée à la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES) pour la réalisation d'un projet visant à prévenir l'exploitation sexuelle commerciale et à mieux connaître l'industrie du sexe. La recherche documentera les diverses réalités de l'industrie du sexe, y compris ses modes de recrutement, ses mécanismes d'expansion, son influence dans la vie des femmes et sur l'accès à l'égalité pour toutes afin, entre autres, de consolider des services spécifiques pour les femmes souhaitant sortir de la prostitution, de mieux prévenir l'entrée dans cette industrie et d'outiller les autorités et les groupes afin de prévenir l'exploitation sexuelle commerciale.

ACTION 87 Documenter et prévenir la problématique de la violence commise au nom de l'honneur

À l'occasion de la rencontre fédérale-provinciale-territoriale du mois de juillet 2011, les ministres responsables de la condition féminine ont abordé la question des violences commises au nom de l'honneur. À l'issue de cette rencontre, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a invité le Conseil du statut de la femme (CSF) à examiner la question des crimes d'honneur.

Ainsi, une recherche visant à documenter l'ampleur du phénomène des violences liées au concept d'honneur au Québec, à analyser les programmes et outils existant au Canada et dans d'autres pays occidentaux afin de prévenir et de contrer cette forme de violence faite aux femmes et aux filles, et de proposer des pistes d'action pour prévenir les violences commises au nom de l'honneur et venir en aide aux femmes et aux filles qui les subissent sera réalisée.

ORIENTATION 6

Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles

Objectif 6.1 Viser la parité de représentation dans les lieux de pouvoir

ACTION 90 Maintenir le soutien au Centre de développement femmes et gouvernance

Le Ministère a conclu une entente avec le Groupe Femmes Politique et Démocratie et l'École nationale d'administration publique pour une période de deux ans dans laquelle il investit 300 000 $ par année. Plusieurs formations ont eu lieu au cours de l'automne et portaient, notamment sur les communications médiatiques en contexte électoral, l'éthique et la gouvernance, et sur la participation des femmes dans les conseils d'administration.

Une troisième édition de l'École Femmes et Démocratie a eu lieu à Shawinigan, les 10, 11 et 12 février 2012, et visait spécifiquement les jeunes femmes du mouvement étudiant et du milieu jeunesse.

ACTION 91 Promouvoir la parité dans les conseils d'administration des grandes entreprises privées

La Table de partenaires influents a été mise sur pied et a réuni des personnalités du monde des affaires, notamment des femmes à la tête de conseils d'administration de grandes entreprises du Québec. Coprésidée par M^me^ Monique Jérôme-Forget et M. Guy Saint-Pierre, cette table a pour mandat de proposer des moyens concrets pour augmenter le nombre de femmes dans la haute direction et les conseils d'administration des sociétés cotées en Bourse et de promouvoir et susciter leur l'adhésion. Les membres de la Table des partenaires influents ont tenu une réunion en 2011-2012. Les membres de la Table sont :

- M. Yvon Charest, président et chef de la direction, Industrielle Alliance;
- M^me^ Jacynthe Côté, chef de la direction, Rio Tinto Alcan;
- M^e^ Paule Gauthier, avocate, Stein Monast;
- M. Serge Godin, président-directeur général, CGI;
- M^me^ Isabelle Hudon, présidente, Financière Sun Life pour le Québec;
- M. Hubert T. Lacroix, président-directeur général, Radio-Canada;
- M^me^ Monique Leroux, présidente, Mouvement Desjardins;
- M^e^ Brian Levitt, avocat-conseil, Osler.

ACTION 93 Maintenir le programme *À égalité pour décider*

Le programme *À égalité pour décider*, qui permet de soutenir des projets ayant pour objet de favoriser l'augmentation du nombre de femmes occupant des postes de décision dans les instances locales et régionales a été reconduit en 2011 pour une période de quatre ans avec la même enveloppe budgétaire de 1 M$ par année. Au cours de l'année 2011-2012, le programme a subventionné 30 projets pluriannuels soumis par des organismes communautaires, dont 26 projets locaux et régionaux et 4 projets nationaux.

ACTION 94 Recenser les besoins particuliers des élues municipales au regard de situations problématiques que pourraient vivre certaines d'entre elles et mettre en place, le cas échéant, des mesures appropriées

Un sondage réalisé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à l'automne 2011 tendait à démontrer l'existence de situations problématiques particulières vécues par les élues municipales, mais sans en démontrer l'ampleur. Le Ministère a commandé un sondage à une firme externe afin de creuser cette question. Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le Directeur général des élections du Québec, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités sont les partenaires financiers de cette action.

ORIENTATION 7

Pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les régions, en tenant compte de leurs spécificités

Objectif 7.1 Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance locale et régionale

ACTION 95 Favoriser la réalisation de projets régionaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes par la conclusion d'ententes avec des partenaires locaux et régionaux, notamment les conférences régionales des élus

Afin d'encourager l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes partout au Québec, 21 ententes régionales ont été négociées et conclues avec les 21 CRE et leurs partenaires, dont 18 sont d'une durée de quatre ans. Parmi ces ententes, 14 sont de nature spécifique et 7 de nature administrative. Une enveloppe de 4,1 M$ sur quatre ans est allouée à cette mesure et répartie annuellement ainsi : 800 000 $ pour l'an 1, 900 000 $ pour l'an 2 et 1,2 M$ pour chacune des deux dernières années. Cette enveloppe budgétaire a été ventilée par région en tenant compte de la population et du territoire couvert par chaque CRE.

ACTION 96 Sensibiliser les conférences régionales des élus et les municipalités à l'adoption et à la mise en œuvre d'une politique d'égalité et d'équité et les accompagner dans cette démarche

Les 21 nouvelles ententes régionales en égalité conclues avec les CRE et leurs partenaires en 2011-2012 ont fourni l'occasion de sensibiliser les régions à l'adoption d'une politique en égalité pour celles qui n'en ont pas déjà adopté une (8) et de promouvoir la mise en œuvre dans celles qui en ont adopté une (13).

Dans le cadre des accords de partenariat 2011-2015, nous avons également invité les tables régionales de concertation des groupes de femmes à s'associer à cet exercice de sensibilisation.

ACTION 97 Favoriser l'échange d'information sur les pratiques gagnantes réalisées à l'échelle nationale, régionale et locale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Un Rendez-vous automnal des régions sur l'égalité entre les femmes et les hommes a été tenu le 18 octobre 2011, à Québec, afin d'alimenter les partenaires régionaux (près d'une centaine étaient présents) en vue de l'élaboration des plans d'action des nouvelles ententes conclues avec les CRE et leurs partenaires. Ce rendez-vous, auquel la Ministre a participé, a été aussi l'occasion de dévoiler le *Répertoire des actions présentées lors des Journées régionales Égalité 2009-2010*.

ACTION 98 Maintenir les ententes de service avec le réseau et les tables de concertation en matière de condition féminine

Le programme de partenariat avec le réseau et les tables de concertation en matière de condition féminine a été reconduit pour la période 2011-2015 avec la même enveloppe budgétaire de 360 000 $ par an, soit 20 000 $ par année pour chaque accord.

Le programme permet aux tables régionales d'intervenir auprès de partenaires régionaux afin de s'assurer de la prise en considération de la réalité et des besoins des femmes par les instances officielles et consultatives de leur région respective. De nouvelles ententes d'une durée de quatre ans ont été signées à l'automne 2011 avec les 17 tables de concertation en matière de condition féminine et avec leur réseau, pour un total de 18 ententes.

ACTION 99 Favoriser l'émergence d'actions jeunesse concertées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les différentes régions du Québec

En décembre 2011, les 19 forums jeunesse et la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec ont remis au SCF un bilan de mi-étape démontrant l'état d'avancement de leurs actions. Ces bilans de mi-étape montrent que les forums jeunesse ont mis en œuvre des projets par et pour les jeunes visant la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, et ce, en lien avec la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. Toutes les orientations de la politique gouvernementale ont été abordées. Les projets réalisés touchent notamment la promotion de rapports égalitaires, la participation des femmes aux instances décisionnelles et la conciliation travail-famille-études. Le dépôt final de ce bilan est prévu en mai 2012.

ACTION 100 Sensibiliser des structures régionales ayant un impact sur l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment celles qui travaillent sur la pauvreté, à tenir compte de l'égalité dans leurs travaux

Pour atteindre cet objectif, les actions de 2011-2012 ont ciblé, en majeure partie, les travaux des Alliances pour la solidarité en misant sur la collaboration entre les responsables de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) du Ministère et les responsables de la mise en œuvre des Alliances pour la solidarité afin que l'ADS soit appliquée dès le début du processus. Des formations sur l'intégration de l'ADS aux travaux des Alliances ont été élaborées et offertes à trois reprises à l'automne 2011.

Les agences de la santé et des services sociaux ont aussi été sensibilisées à s'associer aux ententes régionales en égalité, notamment par une lettre envoyée à leur direction. Ainsi, sept agences sont partenaires-signataires des ententes en égalité. D'autres participent aux travaux des ententes en se joignant, par exemple, aux comités consultatifs en égalité de leur région; celles-ci pourraient éventuellement s'ajouter aux ententes par addenda.

Le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015

La politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes prévoit l'implantation graduelle de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans les pratiques gouvernementales et dans des projets porteurs. Le Secrétariat à la condition féminine est responsable de soutenir l'action gouvernementale en matière d'ADS et d'encourager les instances locales et régionales à mettre cette approche en application.

Un premier plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015 a été dévoilé en juin 2011. Il regroupe des engagements de 18 ministères et organismes dans 35 actions dont une sous la responsabilité du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Voici les résultats obtenus en 2011-2012 dans le cadre d'un projet intégrant l'ADS au sein du Ministère :

ACTION 4 Réaliser des ADS portant sur des professions artistiques ciblées

L'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), à la demande du Ministère qui finance ce chantier de concert avec le CALQ, la SODEC et le Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC), a réalisé la première enquête sur une profession artistique, soit celle d'écrivaine et d'écrivain.

Les résultats de cette enquête sont présentés à l'intérieur d'un portrait statistique dans lequel on trouve entre autres des données ventilées selon les sexes. La première analyse a été rendue publique dans deux publications : le bulletin statistique *Optique culture n° 3, Les écrivains québécois : un aperçu statistique*, publié en mai 2011, ainsi que la monographie sur *Les écrivains québécois. Portrait des conditions de pratique de la profession littéraire au Québec 2010*, publié en septembre 2011. D'autres portraits statistiques sont en cours de réalisation, soit un sur les danseuses, les danseurs et les chorégraphes et un autre sur les artistes en arts visuels.

Le plan d'action gouvernemental 2008-2013 *La diversité : une valeur ajoutée*

Le 29 octobre 2008, le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), a rendu publique la politique gouvernementale *La diversité : une valeur ajoutée*, accompagnée d'un plan d'action. La Politique a pour objectif de corriger les situations de discrimination et d'inégalité qui touchent les Québécoises et les Québécois des communautés culturelles, particulièrement les minorités visibles. Le plan d'action, d'une durée de cinq ans, comprend trois orientations, 21 mesures et 106 moyens d'action, dont 12 sont du ressort du Ministère ou des organismes et sociétés d'État relevant de la ministre. Voici les résultats obtenus en 2011-2012 :

ORIENTATION A

Reconnaître et contrer les préjugés et la discrimination

Mesure 1.2 Accroître l'éducation aux droits et informer sur les recours existants

ACTION 1.2 H Promouvoir au moyen d'un guide et d'un site Internet, le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes dans divers domaines, tels l'emploi, la famille ou les services de santé[29]

Depuis sa publication en 2009, le guide *À parts égales, à part entière* a été imprimé à plus de 30 000 copies dont 20 000 ont été distribuées auprès des organismes du Québec qui assurent l'accueil et l'intégration des personnes arrivantes. Les bureaux du MICC à l'étranger ont également reçu des copies du guide. Le guide qui a été traduit en huit langues (anglais, espagnol, créole, arabe, roumain, portugais, mandarin et finalement farsi) est accessible sur le site Web www.scf.gouv.qc.ca.

Mesure 1.3 Assurer une meilleure représentation de la diversité culturelle dans le secteur de la culture et des communications et sensibiliser l'industrie des communications quant à son impact possible sur les préjugés et le racisme

ACTION 1.3 A Mettre en valeur la diversité dans la programmation de Télé-Québec.

Télé-Québec présente les résultats de cet engagement dans son rapport d'activité.

29 En lien avec l'action 19 du plan d'action 2011-2015 de la politique gouvernementale en matière d'égalité.

ACTION 1.3 B Inscrire dans les plans stratégiques des organismes et des sociétés d'État des mesures précises visant à :

- accompagner les artistes et orienter les organismes artistiques issus des communautés culturelles vers les circuits professionnels qui leur permettront un meilleur accès au soutien disponible;
- mieux joindre les publics provenant de communautés culturelles et faciliter leur participation à la vie culturelle québécoise.

Le premier volet de cette mesure vise particulièrement le CALQ et la SODEC qui présentent les résultats de leurs démarches auprès des artistes et des organismes artistiques dans leur rapport annuel de gestion respectif.

Le second volet touche la SODEC ainsi que les diffuseurs que sont Bibliothèque et Archives nationales du Québec, la Société du Grand Théâtre de Québec, la Société de la Place des Arts de Montréal, le Musée de la civilisation de Québec, le Musée d'art contemporain de Montréal et le Musée national des beaux-arts du Québec. Ces sociétés d'État présentent les actions qu'elles ont prises afin de mieux joindre les publics des communautés culturelles dans leur rapport annuel de gestion ou leur rapport d'activité.

ACTION 1.3 C Accroître la représentation des québécois des communautés culturelles aux paliers décisionnels, dans les jurys et les comités consultatifs en matière de culture et de communications en :

- sollicitant des candidatures provenant de communautés culturelles au moment des consultations effectuées dans le cadre de processus de nomination à des postes décisionnels;
- exigeant des organismes et des sociétés d'État de susciter de telles candidatures.

Que ce soit pour des nominations à des postes décisionnels dans les organismes et les sociétés d'État, ou encore pour la formation de comités ou de jurys au Ministère, par exemple au Service de l'intégration des arts à l'architecture ou aux Prix du Québec, les candidatures de toutes et de tous, sans égard aux origines, sont sollicitées. Celles-ci répondent aux besoins et aux compétences recherchées pour les postes à pourvoir.

Le CALQ et la SODEC, qui sont concernés par le deuxième volet de la mesure, présenteront dans leur rapport annuel de gestion respectif les résultats de leurs démarches afin de solliciter des candidatures issues des communautés culturelles pour la formation de leurs comités et jurys.

ACTION 1.3 F Amener les associations des médias communautaires à jouer le rôle de relayeurs auprès de leurs membres et à les sensibiliser :

- aux mécanismes d'autorégulation de l'industrie (code d'éthique) pour favoriser une représentation valorisante de la diversité et contribuer à la lutte contre le racisme et la discrimination;
- aux initiatives prises par l'industrie privée de la télédiffusion pour assurer le reflet et la représentation équitable de la diversité.

Le Ministère est en contact constant avec les associations de médias communautaires, entre autres grâce à des réunions du comité permanent. Lors de ces rencontres, le Ministère rappelle aux associations leur rôle de relayeur d'information auprès de leurs membres au regard d'une représentation valorisante de la diversité culturelle.

Par ailleurs, les médias communautaires respectent les dispositions prescrites dans l'industrie des médias et voient à favoriser une représentation valorisante de la diversité et à contribuer à la lutte contre le racisme et la discrimination. Ils assurent le reflet et la représentation équitable de la diversité.

ORIENTATION C

Coordonner les efforts

Mesure 6.1 Mobiliser et favoriser l'engagement des partenaires (locaux et régionaux) des milieux de vie

ACTION 6.1 H Inscrire dans les ententes avec les conférences régionales des élus, notamment celle de Montréal, des actions négociées visant la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes auprès des communautés culturelles

Vingt-et-une nouvelles ententes régionales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ont été conclues avec les conférences régionales des élus (CRE) et leurs partenaires.

L'entente 2011-2015 conclue avec la CRE de Montréal et ses partenaires (MDEIE et Emploi-Québec), dont les investissements totalisent 1 254 000 $, prévoit notamment de soutenir l'entrepreneuriat des femmes issues de l'immigration grâce à la consolidation et à l'autonomisation du Continuum entrepreneuriat Montréal pour femmes issues de l'immigration (CEMFII).

Les plans d'action de ces ententes étant en cours d'adoption et en constante évolution, d'autres actions liées à la promotion de l'égalité auprès de communautés culturelles pourraient se préciser dans d'autres régions au cours des années à venir.

ACTION 6.1 I Soutenir des projets structurants en matière d'égalité entre les sexes grâce à un nouveau programme qui vise à favoriser la pleine participation des femmes dans toutes les sphères de la société

Pour la période 2008-2011, 12 projets d'organismes communautaires qui agissent déjà auprès des personnes immigrantes et des communautés culturelles ont été subventionnés dans le cadre de cette mesure pour promouvoir la valeur de l'égalité entre les femmes et les hommes auprès des personnes immigrantes et des communautés culturelles. Les organismes subventionnés sur une base triennale se situent dans cinq régions du Québec, soit Montréal, la Capitale-Nationale, la Montérégie, l'Estrie et le Saguenay–Lac-Saint-Jean. La majorité des projets visait à faciliter l'intégration des immigrantes et des femmes issues des communautés culturelles, notamment en brisant leur isolement et en favorisant leur insertion en emploi au sein de leur communauté d'accueil.

Par exemple, l'organisme Chantier d'apprentissage optimal avec son projet de Réseau d'entraide par et pour les filles a contribué à renforcer le sentiment de sécurité personnelle et d'appartenance à la collectivité de plusieurs centaines de jeunes femmes immigrantes et issues des communautés culturelles de la région de Montréal dans le cadre de cette mesure.

ACTION 6.1 J Conclure des ententes avec des municipalités, des MRC ou des organismes communautaires intéressés à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes

Une entente triennale (2008-2011) a été signée avec six villes ciblées en fonction du taux de leur population immigrante comprenant un plan d'action qui propose des projets concrets et structurants afin de faciliter le rapprochement entre des femmes de toutes origines et de favoriser le partage des valeurs communes de la société québécoise. Compte tenu de la signature tardive de ces ententes conclues avec Montréal, Laval, Longueuil, Gatineau, Sherbrooke et Québec, la mise en œuvre de plusieurs actions s'est poursuivie au cours de l'année 2011-2012. Ces ententes auront permis notamment de tenir des séances de formation destinées aux femmes immigrantes sous les thèmes de l'entrepreneuriat ou du leadership, de créer des lieux de rencontre et d'intégration pour les jeunes filles immigrantes vivant en HLM et de produire des guides portant par exemple sur l'intégrité physique et psychologique afin de sensibiliser les femmes immigrantes et des communautés culturelles.

ACTION 6.1 K Accroître la participation à la vie culturelle par l'inscription, dans les ententes de développement culturel, d'actions précises à cet égard

Au 31 mars 2012, 7 ententes de développement culturel mettaient en œuvre des activités visant à faciliter la participation et l'intégration des communautés culturelles à la vie culturelle québécoise. En tout, 13 projets différents ont été inscrits aux plans d'action des 7 ententes de développement culturel concernées. Ces actions ont donné lieu à plus de 104 différentes actions dans les milieux respectifs. À titre d'exemple, mentionnons la mise en œuvre de projets tels que des réseaux de partenaires en médiation culturelle, des soirées traditionnelles faisant le pont entre les cultures des milieux, des concerts de différentes musiques du monde interprétées par des musiciennes et des musiciens issus des communautés culturelles et des formules d'accompagnement adaptées aux organismes et aux artistes issus des communautés culturelles dans leurs démarches de professionnalisation et d'intégration au système culturel québécois.

Les projets et les activités ont principalement interpellé des personnes nouvellement arrivées, des citoyennes et des citoyens de Montréal, des artistes de la diversité, des personnes issues des communautés culturelles ainsi que des organismes représentant des communautés culturelles. Les activités réalisées ont engendré des investissements de plus de 320 000 $ de la part du Ministère et des investissements totaux de près de 670 000 $ provenant de l'ensemble des partenaires.

Mesure 6.2 Stimuler la participation à la vie publique et la représentation dans les instances décisionnelles

ACTION 6.2 B Appuyer les projets, dans le cadre du programme *À égalité pour décider*, qui favorisent l'augmentation des femmes dans les instances décisionnelles, notamment des femmes immigrantes et des femmes des communautés culturelles

Au cours de l'année 2011-2012, 26 projets d'organismes locaux et régionaux, et 4 projets d'organismes nationaux ont été subventionnés, soit un total de 30 projets pluriannuels sur trois ans. La subvention moyenne est de 33 333 $ par projet.

Cinq projets soumis par des organismes communautaires travaillant notamment avec les femmes immigrantes ont été subventionnés au cours de l'année 2011-2012, ce qui représente environ 17 % de l'ensemble des projets.

Mesure 8.3 **Renforcer la compréhension de la discrimination croisée qui affecte es Québécoises des communautés culturelles et proposer des projets spécifiques adaptés aux besoins et aux réalités des femmes**

ACTION 8.3 B Sensibiliser, former et accompagner les ministères et organismes associés à la mise en œuvre du plan d'action à l'application de l'analyse différenciée selon les sexes

En 2011-2012, le Ministère a sensibilisé et formé 125 personnes à travers cinq activités de sensibilisation et de formation auprès des ministères et organismes qui intègrent l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans des mesures du plan d'action *La diversité : une valeur ajoutée*.

ACTION 8.3 C Offrir, au besoin, un accompagnement en matière d'analyse différenciée selon les sexes aux chercheurs et aux décideurs

En 2011-2012, le Ministère a accompagné huit membres du personnel professionnel de différents ministères qui intègrent l'ADS dans des mesures du plan d'action *La diversité : une valeur ajoutée* par l'intermédiaire de huit activités.

Le Plan d'action de développement durable 2009-2013

Le plan d'action 2009-2013 du Ministère intitulé *Notre culture, au cœur du développement durable* a été rendu public le 3 avril 2009. Ce plan présente la contribution du Ministère à la mise en œuvre progressive de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, prolongée jusqu'au 31 décembre 2014. Deux éléments principaux ont guidé la préparation de ce plan. D'abord, la protection du patrimoine culturel, dorénavant reconnue dans la Loi sur le développement durable comme l'un des 16 principes qui doivent être pris en compte dans toute démarche de développement durable, et ensuite la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles qui demande aux États ayant approuvé cet accord international d'intégrer la culture dans le développement durable. Voici les résultats pour l'année 2011-2012.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

Objectif organisationnel **Favoriser l'intégration de la culture dans les politiques et les démarches de développement durable**

ACTION 1 Élaboration d'un Agenda 21 de la culture

INDICATEUR

État d'avancement de l'élaboration de l'Agenda 21 de la culture

CIBLE

Avoir élaboré l'Agenda 21 de la culture d'ici 2013

La démarche d'élaboration de l'Agenda 21 de la culture s'est conclue à la fin du mois d'avril 2011 et a permis la réalisation d'activités de dialogue auprès de différents groupes cibles, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois. De novembre 2010 à la fin d'avril 2011, un total de 98 rencontres ont été organisées dans 44 municipalités, auxquelles ont participé plus de 5 000 personnes. Le 6 mai 2011, un forum interministériel a eu lieu sous la coordination de l'École nationale d'administration publique et, le 30 mai 2011, un forum national a réuni 220 participantes et participants de toutes les régions sous le thème « L'avenir de la culture au Québec, un engagement de tous les secteurs de la société ».

Le 23 novembre 2011, l'Agenda 21 de la culture ainsi que sa mise en œuvre ont été approuvés par le Conseil des ministres, selon les paramètres suivants :

- l'annonce d'un chantier gouvernemental en culture dans le contexte de l'actualisation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013;
- la mise en place d'une charte d'engagement encourageant la réalisation de projets sur une base volontaire;
- la participation du Québec aux forums internationaux pour faire reconnaître l'importance et le rôle de la culture dans les dimensions du développement durable.

Le 5 décembre 2011, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a dévoilé l'Agenda 21 de la culture du Québec en présence de la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Depuis, le Ministère s'est appliqué à définir les mécanismes d'arrimage et de mise en œuvre du chantier gouvernemental en culture, de concert avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Il a également travaillé à la rédaction d'une boîte à outils afin de faire connaître la vision et les applications possibles de l'Agenda 21 de la culture du Québec. De plus, il a amorcé l'élaboration d'une stratégie internationale, de concert avec le ministère des Relations internationales et le MDDEP.

Le 19 mars 2012, la ministre Christine St-Pierre a annoncé des projets qui valorisent la place de la culture dans divers milieux :

- Projet Culture et santé : mise à profit des expériences québécoises, réalisé en collaboration avec le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM);
- Enquête sur l'entrepreneuriat culture, mené par la Fondation de l'entrepreneurship;
- Mise en œuvre de 21 projets régionaux dont la vision correspond à celle de l'Agenda 21C. Les projets contribueront à la création de partenariats entre les milieux culturel, économique, territorial et social. Ils témoigneront des bénéfices que la culture peut apporter dans différents secteurs, notamment par son rôle dans l'intégration sociale, la persévérance scolaire et l'amélioration de la qualité de vie.

Pour en savoir davantage au sujet de l'Agenda 21 de la culture, toute personne peut consulter le site : www.agenda21c.gouv.qc.ca.

Objectif organisationnel	**Favoriser l'appropriation par le personnel du concept et des principes de développement durable et travailler au développement des compétences en ce domaine**
ACTION 2	Mise en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique (activité incontournable)

INDICATEUR

Taux d'employés concernés par les activités de sensibilisation au développement durable, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières

CIBLES

Avoir sensibilisé 80 % du personnel en 2011

Que 50 % des personnes ciblées aient suivi une formation traitant minimalement des deux contenus de référence d'ici le 31 mars 2013[30]

En matière de sensibilisation à la démarche de développement durable, le Ministère a organisé cette année plusieurs activités d'information et de sensibilisation portant sur des sujets variés reliés au développement durable. Parmi ces activités, on compte notamment un visionnement en web-diffusion du Forum national de l'Agenda 21 de la culture, un kiosque de sensibilisation aux modes de transport durables, deux rallyes virtuels portant sur le navettage durable, une séance de sensibilisation sur la bonne gestion des matières résiduelles, une exposition portant sur les étapes de transformation des matières résiduelles et la projection d'un documentaire portant sur le suremballage. À la suite des activités de sensibilisation réalisées par les divers ministères et organismes gouvernementaux, un sondage mené en mars 2011 par l'Institut de la statistique du Québec a révélé que le taux de sensibilisation du personnel de l'administration publique est de 90 %, dépassant ainsi la cible gouvernementale établie à 80 %.

Au chapitre de la formation sur la démarche et la prise en compte des principes de développement durable, le Ministère a procédé cette année à la désignation du personnel ciblé selon les catégories de personnel définies par le MDDEP. Sur un total de 164 personnes ciblées, 18 ont reçu à ce jour une formation, ce qui représente 11 % du personnel ciblé[31]. Le Ministère a également réalisé la planification des sessions de formation s'adressant aux catégories de personnel ciblées qui seront offertes au cours des prochaines années.

30 Nouvelle cible approuvée par le Comité interministériel de développement durable.

31 La diminution du taux de formation du personnel ciblé à la démarche de développement durable, par comparaison avec celui de l'année 2010-2011, s'explique par l'ajout de 51 personnes ciblées en raison de la nouvelle méthodologie de compilation proposée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Objectif organisationnel	**Favoriser la sensibilisation de la population au concept et aux principes de développement durable**
ACTION 3	Développement d'un partenariat avec le Réseau des médias communautaires

INDICATEUR

Nombre d'étapes complétées pour mettre en œuvre le partenariat avec les médias communautaires

CIBLE

Avoir mis en œuvre le partenariat d'ici 2013

En 2011-2012, le Ministère a achevé l'analyse des éléments préalablement entendus lors de l'activité de remue-méninges du 21 septembre 2010. Le Ministère explore maintenant différents scénarios de partenariat, et ce, afin d'associer le Réseau des médias communautaires au projet de société que constitue la mise en œuvre de la démarche gouvernementale de développement durable.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

Objectif organisationnel	**Structurer l'intervention du Ministère en gestion environnementale et en pratiques d'acquisition responsable**
ACTION 4	Mise en œuvre de pratiques et d'activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable (activité incontournable)

INDICATEUR

État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisition responsable

CIBLES

Avoir adopté un cadre de gestion environnementale en 2011

Nombre de mesures ou d'activités mises en œuvre pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale

Nombre de pratiques d'acquisition responsable

Adoption du Cadre de gestion environnementale (CGE)

Après avoir réalisé l'analyse de l'ensemble des activités du Ministère et des impacts environnementaux significatifs qui en découlent, le comité de travail multidisciplinaire s'est penché sur la définition des priorités d'intervention que devra contenir le Cadre de gestion environnementale (CGE). Le CGE porte uniquement sur les activités du Ministère et comprend cinq priorités d'action. Pour chacune des priorités d'intervention, un objectif général a été établi pour préciser les éléments sur lesquels les efforts devraient être concentrés. Le tableau ci-dessous présente les objectifs généraux du CGE.

PRIORITÉS D'ACTION	OBJECTIFS GÉNÉRAUX
Restauration du patrimoine	1. Réduire les impacts environnementaux issus des activités de restauration du Centre de conservation du Québec.
Communications ministérielles	2. Réaliser des publications et des événements écoresponsables ministériels.
Acquisitions	3. Avoir une gestion, une consommation et un approvisionnement écoresponsables des biens et services.
Transport	4. Réduire la consommation de carburant occasionnée par les déplacements du personnel du MCCCF.
Gestion immobilière	5. Réduire les impacts environnementaux issus de l'aménagement et de l'utilisation des locaux.

Le CGE a été approuvé par le comité directeur de développement durable du Ministère le 6 mars 2012. Du CGE découle le Plan d'action en gestion environnementale (PGE) qui précise les sous-objectifs à mettre en place. La mise en œuvre du PGE s'étendra jusqu'en mars 2014.

Autres mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale

1. Renouvellement de l'attestation du programme ICI ON RECYCLE! du 225, Grande Allée Est, Ville de Québec

Afin que l'immeuble occupé par le Ministère conserve son Attestation niveau 3 – Performance, du programme ICI ON RECYCLE! accordée par Recyc-Québec, trois activités de sensibilisation ont été réalisées auprès du personnel du Ministère. De plus, pour compléter les exigences de conformité, une évaluation de l'efficacité du système de gestion des matières résiduelles a été effectuée en novembre 2011. Les résultats de cette caractérisation des matières recyclables démontrent que le taux général de valorisation des matières résiduelles au Ministère est de 84 %. Finalement, le Ministère a déposé sa candidature en mars 2012 pour maintenir son attestation, qui correspond à la plus haute distinction du programme ICI ON RECYCLE! La décision sera connue en juin 2012.

2. Tenue d'un événement écoresponsable

Le dévoilement de l'Agenda 21 de la culture du Québec a atteint le deuxième niveau de la norme en gestion responsable d'évènements (BNQ 9700-253 du Bureau de normalisation du Québec).

3. Gestion écoresponsable du matériel désuet entreposé au 225, Grande Allée Est, Ville de Québec

Dans le respect des règles gouvernementales de libération des surplus de mobilier et d'équipements, le Ministère a disposé d'une quantité importante de matériel désuet de toute nature entreposé au fil des années dans cet immeuble. Débutée en septembre 2011, cette opération a pour objet de permettre des travaux de construction afin de rendre conforme l'espace d'entreposage utilisé. Pour réduire au minimum les impacts environnementaux occasionnés par le matériel, plusieurs actions ont été entreprises, notamment :

- Don de plus de 600 équipements technologiques désuets à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ).
- Mise au recyclage d'un grand volume de tubes et de boîtes de carton, d'affiches et d'autres articles de papier périmés, par l'entremise d'une firme spécialisée.
- Don de 42 boîtes contenant les articles jugés non récupérables par le Ministère à un organisme de charité sans but lucratif.
- Don à la Fondation des sourds du Québec de différents matériaux non utiles, constituant un ensemble d'éléments en surplus non pris en charge par le CSPQ.

4. Équipement audiovisuel

Le Ministère a fait l'acquisition d'un nouvel équipement audiovisuel de visio mobile pour l'édifice du 225, Grande Allée Est de la Ville de Québec afin de favoriser la tenue de rencontres en mode visioconférence, et ainsi réduire les déplacements du personnel du Ministère.

Pratiques d'acquisition responsable

Plusieurs mesures liées aux pratiques d'acquisition responsable sont prévues au CGE et seront mises en œuvre au cours des prochaines années.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 9

Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières

Objectif organisationnel	**Favoriser la prise en compte des principes de développement durable chez la clientèle et les partenaires du Ministère**
ACTION 5	Actualisation des quatre programmes d'aide publics du Ministère

INDICATEUR

État d'avancement de l'actualisation des quatre programmes d'aide publics du Ministère

CIBLE

Actualisation d'un programme par année d'ici 2013

L'analyse du portrait réalisé en 2011 sur les retombées des activités réalisées par les clients-partenaires du Ministère dans les différents milieux a permis au Ministère de mieux saisir ce qu'implique l'actualisation de ses quatre programmes d'aide publics à la lumière des 16 principes de développement durable. De plus, le portrait a fait ressortir le travail déjà accompli par le Ministère pour favoriser la prise en compte des principes de développement durable chez sa clientèle et ses partenaires.

Ainsi, lors de la production du bilan évaluatif du programme Soutien financier à des initiatives de partenariat – Égalité entre les femmes et les hommes, le Ministère a réalisé un sondage auprès des clients-partenaires pour connaître leurs opinions sur la contribution de leur entente respective au développement durable de leur région. Plus des deux tiers d'entre eux croient que les projets qu'ils ont réalisés ont contribué à cinq principes du développement durable.

Rappelons que lors de l'évaluation du programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales reconnues en 2010-2011, le Ministère a retenu trois principes de développement durable pour analyser les résultats de ce programme. Il s'agit de la protection du patrimoine culturel, de l'accès au savoir et de la participation et de l'engagement.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 18

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

Objectif organisationnel	**Participer à l'effort gouvernemental concernant l'accompagnement des organismes municipaux dans le domaine du développement durable**
ACTION 6	Mise en œuvre des dispositions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des acteurs du milieu municipal qui soutiennent le dynamisme territorial (activité incontournable)

INDICATEUR

Nombre d'actions mises en œuvre auxquelles participe le Ministère

CIBLE

Avoir mis en œuvre toutes les actions auxquelles participe le Ministère d'ici 2013

La Table d'accompagnement conseil auprès des organismes municipaux (TACOM), composée de différents ministères et organismes, dont le MCCCF, a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des organismes municipaux dans leurs démarches de développement durable. La Table a tenu deux rencontres au cours de l'année financière 2011-2012. Le Ministère a participé à la mise en œuvre d'une nouvelle action du plan d'action gouvernemental et à la poursuite d'une autre action en 2011-2012.

En 2011-2012, la TACOM a démarré le projet Démarches intégrées de développement durable en milieu municipal et régional (action 2 du Plan d'action gouvernemental).

Le projet a donné lieu à la réalisation d'une enquête sur les démarches intégrées de développement durable des organismes municipaux. Des 1 245 organismes joints, 778 ont répondu, ce qui représente un taux de réponse de 62 %. De ce nombre, 98 % sont des municipalités locales et des MRC. Elles représentent 92 % de la population québécoise. L'analyse des résultats et la rédaction d'un portrait de la stuation seront complétées dans les années à venir.

Le projet comprend également la diffusion d'informations dans Internet sur les démarches intégrées de développement durable à l'intention des organismes municipaux. La rédaction de ces contenus a débuté au cours de l'année. Plusieurs sujets seront abordés :

- les enjeux du développement durable des villes;
- les caractéristiques de la ville durable et les mesures pour les développer;
- la méthode et les approches pour réaliser des démarches;
- la participation citoyenne.

La TACOM a également poursuivi son projet de Répertoire des outils gouvernementaux pour le développement durable municipal. Sa mise en ligne est prévue pour le printemps 2012.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 19

Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones

Objectif organisationnel	**Valoriser les spécificités locales et régionales de l'ensemble du territoire québécois**
ACTION 7	Mise en œuvre du nouveau cadre de référence des ententes de partenariat avec les organismes municipaux

INDICATEUR

Pourcentage d'ententes de partenariat signées selon le nouveau cadre de référence

CIBLE

100 % des ententes signées selon le nouveau cadre de référence

Au cours de l'exercice 2011-2012, 57 ententes de développement ont été annoncées selon le nouveau cadre de référence des ententes de développement culturel, ce qui représente 100 % des ententes annoncées. Parmi les 57 ententes, 45 étaient des renouvellements d'ententes et 12 étaient de nouvelles ententes de développement culturel. En tout, au 31 mars 2012, ce sont 95 ententes de développement culturel qui étaient en vigueur.

Objectif organisationnel **Favoriser la prise en compte des dimensions culturelles et des principes de développement durable dans l'aménagement du territoire**

ACTION 8 Élaboration d'orientations ministérielles en aménagement du territoire

INDICATEUR

État d'avancement de l'élaboration des orientations ministérielles en aménagement du territoire

CIBLE

Avoir élaboré les orientations ministérielles en aménagement du territoire en 2013[32]

À la suite des discussions ayant eu lieu en 2010-2011 avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), il a été convenu d'intégrer la démarche d'élaboration des orientations ministérielles en aménagement du territoire au processus de renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire coordonné par ce ministère.

Le MAMROT a défini 14 thèmes qui constituent le programme de renouvellement des orientations gouvernementales dont l'un concernant l'aménagement culturel du territoire. En tant que porteur de ce chantier qui s'étendra jusqu'en 2013, le MCCCF a défini une structure organisationnelle, mis en place un comité ministériel qui sera responsable de l'élaboration des orientations ministérielles et des documents d'accompagnement, et a procédé à la création d'un comité interministériel qui l'accompagnera dans cette démarche, le tout sous la coordination générale du MAMROT.

Au cours de l'année, une revue de littérature sous le thème de l'aménagement culturel du territoire a aussi été réalisée en vue de préparer les travaux du comité ministériel qui s'amorceront en mai 2012.

Objectif organisationnel **Intensifier les initiatives pour augmenter la part du financement privé dans des organismes culturels**

ACTION 9 Élaboration d'outils d'information et de sensibilisation sur le mécénat et l'investissement privé dans le domaine de la culture

INDICATEUR

Nombre d'outils d'information et de sensibilisation élaborés

CIBLE

Avoir élaboré l'ensemble des outils d'information et de sensibilisation d'ici 2013

Les actions visant le développement du financement privé sont réalisées par l'équipe de Mécénat Placements Culture[33], dont la gestion a été confiée au Conseil des arts et des lettres du Québec.

Les cinq outils d'information et de sensibilisation créés au cours des dernières années (sessions d'information, pages Web, bulletins électroniques et les comptes Facebook et Twitter) sont toujours pertinents. Cette année, deux nouveaux outils ont été élaborés : des communiqués de presse ont été produits chaque fois qu'un lot d'organismes était accepté au programme et le concept des Journées Mécénat Placements Culture a été conçu.

Les pages Web de Mécénat Placements Culture contiennent de nombreux renseignements et des outils à l'intention des organismes et des donateurs ainsi qu'une liste des organismes dont la campagne de collecte de fonds est en cours.

- Trois bulletins électroniques d'information ont été envoyés à 391 abonnés.
- Les comptes Facebook (117 abonnés) et Twitter (335 abonnés) ont été alimentés et animés.
- 76 demandes ont été engagées en trois lots. Pour chaque lot, un communiqué de presse adapté aux régions des organismes acceptés a été rédigé et transmis aux médias locaux avec l'aide des Conseils régionaux de la culture (CRC) concernés. Au total : 19 communiqués produits.
- L'événement Journée Mécénat Placements Culture a été tenu le 15 novembre 2011 dans la ville de Québec. Il est prévu de tenir d'autres événements dans toutes les régions du Québec d'ici 2013.
- Cinq sessions d'information sur le programme ont été données dans trois villes de la Côte-Nord, dans la ville de Québec et dans celle de Bécancour.

32 La cible a été reportée à 2013 afin de s'arrimer au calendrier de travail du chantier d'élaboration des orientations du gouvernement en aménagement du territoire piloté par le MAMROT.

33 Qui remplace Placements culture depuis mars 2011.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique

Objectif organisationnel — **Renouveler l'action dans le domaine du patrimoine culturel par la mise en place d'un encadrement législatif arrimé aux principes de développement durable**

ACTION 10 — Préparation d'un projet de loi sur le patrimoine culturel

INDICATEUR

Nombre d'étapes réalisées pour mettre en œuvre la nouvelle loi sur le patrimoine culturel

CIBLE

Avoir mis en œuvre la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel en 2010

Le projet de loi a été présenté le 18 février 2010 à l'Assemblée nationale. Une consultation générale en commission parlementaire s'est tenue du 18 janvier au 30 mars 2011. L'adoption du principe a eu lieu le 5 mai 2011. Le projet de loi a ensuite été étudié en commission parlementaire du 11 mai au 29 septembre de la même année. Il a été adopté et sanctionné le 19 octobre 2011.

La planification des travaux de mise en œuvre de la Loi a débuté dès 2009. Les travaux se sont accélérés à compter du printemps 2011 par la mise en place d'une équipe de projet. Les travaux progressent très bien en vue de l'entrée en vigueur de la Loi le 19 octobre 2012 et les échéanciers sont respectés.

Objectif organisationnel — **Mettre à profit l'expertise du Centre de conservation du Québec dans l'accompagnement des collectivités et le renforcement de leurs capacités à l'égard de la protection et de la gestion de leurs biens patrimoniaux**

ACTION 12 — Développement et mise en œuvre d'une offre de services en conservation et restauration du patrimoine culturel à l'intention des collectivités[34]

INDICATEUR

Nombre de collectivités engagées dans une démarche de conservation de leurs collections avec le soutien du Centre de conservation du Québec

CIBLE

Avoir accompagné, d'ici 2013, quatre collectivités dans une démarche de gestion active de leur patrimoine culturel

Le développement et la mise en œuvre de l'offre de services en conservation et en restauration du patrimoine culturel se sont poursuivis auprès des collectivités associées au premier projet pilote, soit les Villes de Sherbrooke, de Trois-Rivières et de Saguenay.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté

Objectif organisationnel — **Contribuer à l'enrichissement de la vie collective en favorisant la créativité humaine et le dialogue interculturel**

ACTION 13 — Mise en place d'une table interministérielle de réflexion sur la participation citoyenne et le dialogue interculturel

INDICATEUR

Nombre d'étapes réalisées pour mettre en œuvre la table interministérielle

CIBLE

Avoir mis en œuvre la table interministérielle en 2014[35]

La création d'une table de concertation sur la culture, la participation citoyenne et le rapprochement interculture la été retenue par le Ministère et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles comme étant une action porteuse à mettre en place dans le contexte de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture du Québec. La mise en place de la Table a été annoncée par la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, M^me^ Kathleen Weil lors du lancement de l'Agenda 21 de la culture du Québec, le 5 décembre 2011.

Depuis l'annonce publique, les équipes ministérielles du MCCCF et du MICC ont élaboré un projet de mandat et une proposition de plan de travail pour les années 2012 et 2013. Des rencontres de travail sont prévues en 2012 afin de discuter du projet et de définir plus précisément les modalités de fonctionnement de la Table.

34 Cette action est en lien avec l'action 3.1 du Plan d'action 2011-2012 du Centre de conservation du Québec (CCQ), dont les résultats détaillés sont présentés dans la section du CCQ.

35 Nouvelle cible approuvée par les autorités ministérielles. La mise en œuvre de la Table a été reportée afin de profiter des réflexions produites dans le cadre des travaux de l'Agenda 21C. Ce report avait été annoncé dans le Rapport annuel de gestion 2010-2011. La cible initiale prévoyait la mise en œuvre de cette table en 2010.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 26

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Objectif organisationnel **Encourager les ministères et les organismes à intégrer l'analyse différenciée selon les sexes et agir de manière exemplaire en ce domaine**

ACTION 14 Renforcement de l'action du Secrétariat à la condition féminine concernant l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes

INDICATEUR

Nombre de politiques, mesures et autres gestes gouvernementaux qui intègrent l'analyse différenciée selon les sexes

CIBLE

Avoir intégré l'analyse différenciée selon les sexes dans 15 politiques, mesures et gestes gouvernementaux d'ici 2013

Le premier plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015 a été dévoilé en juin 2011. Il regroupe 18 ministères et organismes qui se sont engagés à intégrer l'ADS dans 35 projets d'ici 2015.

L'état d'avancement de ces projets sera connu en juin 2012 lorsque tous les ministères et organismes auront terminé la compilation de leurs résultats de la première année de mise en œuvre du plan d'action.

Objectif organisationnel **Poursuivre les efforts pour améliorer le filet de sécurité sociale des artistes de concert avec les partenaires gouvernementaux**

ACTION 15 Réalisation d'actions pour améliorer le filet de sécurité sociale des artistes[36]

INDICATEUR

Nombre d'actions réalisées pour améliorer le filet de sécurité sociale des artistes

CIBLE

Réaliser deux actions pour améliorer le filet de sécurité sociale des artistes

De concert avec le ministère du Travail, deux actions ont été réalisées au cours de la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2012. La première concerne l'analyse de modèles internationaux de protection sociale des artistes et autres travailleurs et travailleuses autonomes en Europe et aux États-Unis.

La deuxième action fait référence à la confection annuelle de la liste des médiateurs et des arbitres qui est une des responsabilités de la ministre en regard de l'application de la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q., c. S-32.1, article 68.2).

36 Les résultats détaillés ont été présentés dans la section Résultats de l'année à l'objectif 8 du Plan stratégique 2011-2015 du Ministère.

Objectifs gouvernementaux non retenus

Le premier plan d'action du Ministère ne vise que les objectifs de la stratégie gouvernementale auxquels sa mission, ses compétences ou son champ d'intervention lui permettent de contribuer plus directement. La mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable se faisant de façon progressive, plusieurs autres objectifs pourront trouver leur place dans les prochaines éditions du Plan d'action de développement durable du Ministère.

Dans le cadre de ce premier plan d'action, le Ministère a choisi de ne pas contribuer à certains des objectifs gouvernementaux pour les motifs suivants :

MOTIFS	OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS	
Ne s'inscrit pas dans les champs d'intervention du Ministère	2	Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.
	3	Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximisant les retombées au Québec.
	4	Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.
	5	Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.
	8	Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydro-électricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.
	10	Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services.
	13	Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.
	16	Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures cologiquement et socialement responsables.
	27	Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.
	29	Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.
L'ensemble du Plan d'action de développement durable espère contribuer à ces objectifs	15	Accroître le niveau de vie.
	17	Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.
	25	Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.
La mise en œuvre du cadre de gestion environnementale prévu dans l'application de l'objectif 6 permettra au Ministère de contribuer à cet objectif	7	Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.
Le moyen d'action 5 de notre plan d'action de développement durable : actualisation des quatre programmes d'aide publics permettra de contribuer directement ou indirectement aux objectifs suivants	11	Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services.
	12	Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.
	22	Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

MOTIFS (SUITE)	OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS	
Le Ministère n'entend pas contribuer à cet objectif dans le cadre de son plan d'action de développement durable, mais plutôt dans ses processus internes de gestion des ressources humaines	14	Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.
	28	Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.
Les moyens d'action de l'objectif gouvernemental 19 : Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones espèrent répondre, en partie, à cet objectif	20	Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.
Le moyen d'action incontournable 6 de notre plan d'action de développement durable : Mise en œuvre des dispositions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des acteurs du milieu municipal qui soutiennent le dynamisme territorial permettra au Ministère de contribuer, en partie, à cet objectif	23	Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.

Retrait d'actions

En vertu de l'article 17 de la Loi sur le développement durable, voici l'action que nous avons dû retirer de notre plan d'action et les raisons :

ACTION RETIRÉE	RAISONS
Action 11 : Réalisation des travaux nécessaires à la mise en ligne du Portail culturel québécois	En 2009-2010, à la suite de consultations entreprises par le Ministère sur cet objectif, la pertinence de maintenir comme moyen le Portail culturel québécois a été soulevée. En effet, la rapidité du développement d'Internet, le rôle du Ministère dans ce domaine d'affaires, l'investissement initial ainsi que les coûts récurrents sont les principaux facteurs de l'abandon du projet dans la forme prévue.

Recommandations ou commentaires du commissaire au développement durable

En 2011-2012, le Ministère n'a pas reçu de recommandations ou de commentaires de la part du commissaire au développement durable.

Le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques

C'est le 15 juin 2006 qu'a eu lieu le lancement du Plan d'action 2006-2012 *Le Québec et les changements climatiques* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Ce plan comporte plusieurs actions pour réduire ou éviter des émissions de gaz à effet de serre ou pour s'adapter aux changements climatiques dans des secteurs clés. Le Ministère est appelé à participer à la mise en œuvre de deux actions de ce plan.

ACTION 16

VOLET A — Amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics par la réduction de la consommation d'énergie de 10 à 14 % sous le niveau de 2003

Le Ministère occupe des espaces au sein des propriétés de la Société immobilière du Québec (SIQ) ainsi que des espaces locatifs dans des propriétés privées, pour lesquels la SIQ assume la gestion des baux. Par conséquent, le volet A de l'action 16 ne s'applique pas au Ministère.

VOLET B — Réduction de 20 % de la consommation de carburant des véhicules loués ou propriété du Ministère

En 2011-2012, le Ministère a maintenu à six le nombre de véhicules loués ou propriété du Ministère, soit trois véhicules loués à long terme auprès du Centre de gestion de l'équipement roulant et trois véhicules appartenant au Centre de conservation du Québec.

Lors de l'élaboration du Cadre de gestion environnementale (CGE), le Ministère a procédé à l'analyse des impacts environnementaux liés à ses activités, notamment celles associées à la consommation de carburant des véhicules loués ou propriété du Ministère. Étant donné le nombre peu élevé de véhicules concernés, cet aspect n'a pas fait l'objet d'une mesure dans le CGE.

ACTION 17 — Réduction des gaz à effet de serre occasionnés par le déplacement des employées et des employés pour se rendre au travail

Le Ministère a adopté un plan de navettage durable (PND) et a procédé à son dévoilement le 20 septembre 2011 lors de la Semaine des transports collectifs et actifs.

Dans le cadre de son plan de navettage durable, le Ministère a mis en œuvre le Programme d'incitation et de fidélisation à l'utilisation du transport en commun, offrant un remboursement équivalent à un ou deux mois d'abonnement au transport en commun selon certaines conditions. Depuis son entrée en vigueur, 14 membres du personnel ont adhéré à ce programme. Ensuite, le programme Mon plan au boulot, permettant une analyse personnalisée pour proposer des solutions en transport durable, a été implanté. Le Ministère a également contribué à l'amélioration de l'offre en infrastructure pour les utilisatrices et les utilisateurs du transport actif par l'ajout d'un enclos à vélos sécurisé au siège social du Ministère au 225, Grande Allée Est de la Ville de Québec. De plus, dans le but de promouvoir l'utilisation du transport durable, un kiosque de sensibilisation et deux rallyes virtuels ont été réalisés. D'autres activités de sensibilisation ont été planifiées pour l'année 2012-2013.

Le nombre de personnes abonnées au programme L'abonne BUS est en constante progression depuis les cinq dernières années; il est passé de 35 au 31 mars 2008 à 63 au 31 mars 2012. Ce programme permet aux employées et aux employés ainsi qu'aux membres de leur famille d'économiser jusqu'à 10 % des coûts annuels de transport par autobus.

NOMBRE DE PERSONNES ABONNÉES AU PROGRAMME L'ABONNE BUS PARMI LE PERSONNEL DE QUÉBEC DU MINISTÈRE

Date	n
31 mars 2008	35
31 mars 2009	42
31 mars 2010	53
31 mars 2011	56
31 mars 2012	63

Par ces actions, le Ministère espère réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnés par le déplacement des employées et des employés pour se rendre au travail.

La Politique de financement des services publics

Dans le cadre du budget 2009-2010, le gouvernement a rendu publique la Politique de financement des services publics qu'il entend mettre en œuvre. La Politique vise à améliorer le financement des services publics pour en maintenir la qualité. Elle a aussi pour objet d'assurer la pérennité des services de l'État ainsi que leur l'accessibilité, afin d'améliorer le bien-être de la population québécoise.

La Politique s'applique à tous les organismes publics du gouvernement du Québec qui offrent des biens et des services à la population, aux entreprises ainsi qu'aux municipalités, à moins que le gouvernement n'en décide autrement. Les organismes et sociétés d'État du portefeuille Culture, Communications et Condition féminine étant des organismes publics, ils y sont donc assujettis.

La Politique se compose de quatre axes d'intervention :

- l'établissement des modalités de financement et de leurs mécanismes d'ajustement annuel;
- la protection de l'accès des ménages à faible revenu aux services publics essentiels;
- la disponibilité de l'information sur la tarification gouvernementale;
- un encadrement adéquat des ministères et organismes en matière tarifaire.

Les revenus perçus par le Ministère concernent les services rendus en application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics qui se sont établis à 1 285 912,14 $ au cours de 2011-2012, ainsi que les services de restauration, d'expertise, d'information, de sensibilisation et de formation rendus par le Centre de conservation du Québec qui ont généré 1 020 556,61 $ pour le même exercice financier. De l'information supplémentaire sur la tarification du CCQ est présentée dans la section qui traite de la reddition de comptes du Centre.

Ces revenus proviennent majoritairement d'organismes publics et sont comptabilisés à l'intérieur de comptes à fins déterminées destinés à leurs opérations.

Les organismes et sociétés d'État rendent compte de la tarification de leurs biens et services dans leur rapport annuel de gestion ou d'activité pour certains, et ce, depuis 2010-2011.

Les activités du Fonds du patrimoine culturel québécois

Le Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) a pour objectifs de développer une culture de conservation auprès des citoyennes et des citoyens, d'outiller les municipalités quant aux meilleures pratiques de restauration, d'encourager les municipalités à utiliser la Loi sur les biens culturels ou d'autres dispositions réglementaires pour protéger le patrimoine, d'intégrer l'art public aux enjeux de conservation et de favoriser la diffusion des œuvres des collections muséales.

Dévoilé officiellement le 6 septembre 2006, le Fonds comporte quatre volets :

Volet 1 Biens protégés par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur les biens culturels;

Volet 2 Bâtiments, sites et ensembles d'intérêt patrimonial significatif protégés par les municipalités;

Volet 3 Œuvres d'art intégrées à l'architecture et à l'environnement;

Volet 4 Expositions permanentes des institutions muséales.

Un cinquième volet a été créé à la suite de l'adoption de la Loi sur le patrimoine culturel, en octobre 2011. Ce cinquième volet sera mis en œuvre en 2012-2013.

Les états financiers du FPCQ ont été préparés par le Contrôleur des finances dans le respect des exigences de présentation liées aux normes comptables applicables au secteur public. Ils présentent de façon fidèle et complète les transactions financières du Fonds et notamment, les transferts pour la restauration d'immobilisations et le renouvellement d'expositions permanentes pour la période se terminant le 31 mars 2012. Ces derniers ne font pas l'objet d'un audit.

Le Ministère a mis en place un processus de planification et un système de contrôle interne permettant d'assurer le suivi budgétaire du Fonds et de reproduire intégralement et avec exactitude l'ensemble des opérations comptabilisées dans ses états financiers.

Depuis le lancement du Fonds, 86,2 M$ ont été annoncés en vue de la réalisation de 425 projets pour des investissements totaux de 165,4 M$. Ainsi, les montants engagés à ce jour respectent les prévisions budgétaires établies tout en permettant d'assurer l'équilibre budgétaire du Fonds, et ce, annuellement. Depuis la création du Fonds, le Ministère a mis en place un système informatique permettant un suivi rigoureux des opérations afin de s'assurer du respect de l'objectif d'équilibre budgétaire.

Au cours de l'année 2011-2012, le Ministère a annoncé des subventions totalisant près de 5,8 M$ pour la réalisation de 45 projets générant des investissements totaux de 9,4 M$ pour les quatre volets du FPCQ.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des subventions annoncées pour les projets financés par le FPCQ par volet.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ANNONCÉES POUR LES PROJETS FINANCÉS PAR LE FONDS DU PATRIMOINE CULTUREL QUÉBÉCOIS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE PAR VOLET

		2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Total
		M$						
Volet 1	Biens protégés par le gouvernement du Québec	1,1	3,9	1,1	2,9	1,7	0,6	11,3
Volet 2	Biens d'intérêt patrimonial significatif	6,5	15,6	14,7	2,4	0,7	0,1	40,0
Volet 3	Œuvres d'art intégrées à l'architecture	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2	0,3	0,6
Volet 4	Expositions permanentes	0,0	7,5	8,1	7,1	6,8	4,8	34,3
Total		7,6	27,0	23,9	12,5	9,4	5,8	86,2

6 LE CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC

Faits saillants

Une année fort productive

Les services de restauration et d'expertise financés par le Ministère ont totalisé 18 815 heures, alors que la cible était de 16 600, d'où un résultat de 113 %. Quant aux heures scientifiques pour les services facturés, le Centre en a réalisé 15 172, alors que la cible était de 12 000 heures, ce qui représente un résultat de 126 %.

Les services facturés ont, pour la toute première fois en 33 ans, dépassé le million de dollars. La facturation de l'année a atteint 1 113 839 $, tandis que la moyenne des cinq dernières années se situait autour de 736 000 $. Il s'agit d'une augmentation de plus de 29 % par rapport à l'année dernière.

Essentiellement, ce montant de facturation record s'explique par des projets d'ampleur menés par les différentes équipes de restauratrices et de restaurateurs du CCQ. Des dossiers majeurs ont également été réalisés pour des organismes d'envergure tels que Loto-Québec, la Société de transport de Montréal et la Société immobilière du Québec (SIQ) ainsi que pour de nombreuses paroisses et fabriques.

Le lancement du projet d'agrandissement

Les travaux d'agrandissement visent à construire un atelier de 238 m^2 annexé à la bâtisse du Centre, localisé au 1825, rue Semple de la Ville de Québec, pour traiter les œuvres de grandes dimensions, comme les monuments, les statues et l'art public, dans le but d'assurer une meilleure préservation du patrimoine culturel québécois. Ce nouvel atelier permettra, entre autres, d'exécuter la restauration des œuvres dans des conditions optimales et sécuritaires, et de garantir la protection et la surveillance adéquate des œuvres qui sont confiées au Centre. De plus, cette nouvelle infrastructure rendra possible l'élargissement de l'offre de services et l'augmentation du volume de production. La livraison est prévue pour mai 2013.

La modernisation du site Web

Plusieurs améliorations ont été apportées au site Web du Centre, des fonctionnalités plus modernes, de nombreuses photos des réalisations effectuées et surtout, un contenu riche et diversifié permettant de joindre le plus grand nombre de clientèles concernées par la préservation du patrimoine. Elles seront disponibles au moment de la mise en ligne du nouveau site Web du Centre prévue au printemps 2012.

Deux restauratrices s'affairent à protéger l'œuvre *L'art est un jeu* de Serge Lemoyne située au casino de Montréal en vue de sa délocalisation • Photo : CCQ

Un guide enrichi pour la conservation des œuvres d'art public

Sept nouveaux textes destinés à enrichir le *Guide pour la conservation des œuvres d'art public* ont été rédigés. Ces nouveaux textes, qui portent sur les céramiques, les murales, les murales extérieures, les peintures, les verrières, les fontaines et les arts technologiques, paraîtront dans le guide du nouveau site Web du Centre.

La présentation du Centre de conservation du Québec

Le Centre de conservation du Québec est en activité depuis le 1er avril 1979. Ses services et ses ressources sont régis par la Loi sur le ministère de la Culture et des Communications, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur l'administration financière et la Loi sur l'administration publique, ainsi que par les règles encadrant la gestion des ressources humaines, matérielles, informationnelles et communicationnelles dans la fonction publique.

La mission

Le Centre a pour mission de contribuer à la conservation préventive et à la restauration du patrimoine mobilier du Québec en vue d'une meilleure accessibilité et d'une valorisation de l'héritage culturel du Québec. Pour ce faire, il fournit des services professionnels de restauration et d'expertise, il sensibilise les institutions muséales et autres à l'importance de la conservation préventive et il encourage le développement de la connaissance, des compétences et des aménagements nécessaires à la meilleure conservation du patrimoine mobilier et immobilier du Québec.

Représentant à la fois la seule institution gouvernementale et la plus importante équipe de conservation-restauration au Québec, tant par le nombre de personnes que par les spécialités regroupées, il joue un rôle de premier plan, par ses interventions directes et son expertise, auprès des divers réseaux québécois.

Divisé en ateliers, le Centre regroupe des spécialistes des domaines de l'archéologie et de l'ethnologie, des métaux et des pierres, des meubles, des œuvres sur papier, des peintures, des sculptures et des textiles, auxquels s'ajoute un atelier de documentation photographique.

Le soutien que le Ministère accorde annuellement au Centre, à titre de contribution à la conservation du patrimoine mobilier, permet le regroupement d'une équipe de spécialistes capables d'assurer un service de base auprès d'une vaste clientèle dans une approche de rationalisation et de planification des interventions. Cette approche garantit, du même coup, l'utilisation optimale d'une précieuse expertise et d'infrastructures coûteuses. Les services du Centre, grâce à la compétence du personnel professionnel qui y est rattaché, permettent à l'État québécois de préserver de façon optimale des biens patrimoniaux de très grande valeur.

Les ressources humaines

Au 31 mars 2012, le Centre comptait 37 employées et employés (29 réguliers et 8 occasionnels). À la même période de l'année 2011, le personnel total était de 35 employées et employés (27 réguliers et 8 occasionnels). Il s'agit de l'ajout de 2 personnes par rapport au 31 mars de l'année dernière, lequel s'explique par la dotation de deux emplois réguliers qui étaient vacants à la fin de l'année dernière.

RÉPARTITION DU PERSONNEL DU CENTRE EN PLACE AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE PAR CORPS D'EMPLOI

Corps d'emploi	2010		2011		2012	
	n	%	n	%	n	%
Personnel d'encadrement	2	5,7	2	5,7	2	5,4
Personnel professionnel en restauration d'œuvres d'art	28	80,0	28	80,0	30	81,1
Technicienne ou technicien en administration	2	5,7	2	5,7	3	8,1
Photographe	2	5,7	2	5,7	2	5,4
Agent ou agente de secrétariat	1	2,9	1	2,9	0	0,0
Total	35	100,0	35	100,0	37	100,0

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE PAR GROUPE D'ÂGE

Groupe d'âge	2010		2011		2012	
	n	%	n	%	n	%
Moins de 35 ans	8	22,9	5	14,3	5	24,3
35 ans et plus	27	77,1	30	85,7	32	75,7
Total	35	100,0	35	100,0	37	100,0

Le comité consultatif

Le comité consultatif est composé de sept personnes qui représentent les divers groupes de clientèle du Centre. Il fournit des conseils en ce qui a trait aux attentes des clientèles au regard des produits et services livrés par l'institution. Il peut donner son avis relativement aux objectifs, aux cibles de résultats et aux indicateurs de performance énoncés dans le plan d'action annuel. Ce comité se réunit au moins deux fois par année.

Les membres du comité consultatif :

- M. Guy Coutu, président, représentant les institutions muséales;
- M. André Delisle, représentant les institutions muséales;
- M. Alain Franck, représentant le public;
- M^me^ Annie Beauregard, représentant les musées d'État;
- M^me^ Élise Dubuc, représentant les universités;
- M. James Lambert, représentant le réseau des archives du Québec;
- Vacant, représentant le monde des affaires.

La clientèle et les services

La clientèle du Centre comprend :

- les gestionnaires des collections d'État;
- les institutions muséales reconnues et subventionnées au fonctionnement par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- les centres agréés d'archives privées;
- les institutions muséales reconnues par le Ministère;
- les propriétaires de biens classés en vertu de la Loi ur les biens culturels;
- les organismes à but non lucratif (OBNL) engagés dans le domaine du patrimoine, dont les fabriques, les municipalités, les universités, etc.;
- les particuliers et les entreprises.

Les services de restauration et d'expertise compris dans les quotas de services financés par le Ministère sont attribués aux trois premiers groupes de clientèle mentionnés précédemment. Pour les autres clientèles, les services sont facturés, à l'exception des services sommaires d'expertise qui sont rendus selon la disponibilité des ressources. Le Centre regroupe ses services selon deux catégories : la restauration et l'expertise.

La politique de service

Compte tenu des besoins importants du Québec dans le domaine d'expertise du Centre de conservation du Québec, cette institution nationale recherche un impact maximal à toutes ses interventions, particulièrement pour les services financés par le Ministère. En matière de restauration, la priorité est accordée aux objets ayant la plus grande valeur patrimoniale. Sur le plan de la conservation préventive, la priorité est déterminée par l'effet multiplicateur des expertises et des projets d'information et de formation. Les institutions subventionnées, les institutions reconnues et les biens classés par le Ministère ont préséance sur les autres.

Services financés

Le Centre a établi un système de quotas qui assure un partage équitable de services financés par le Ministère entre les musées d'État, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, les directions du Ministère, les institutions muséales subventionnées au fonctionnement et les centres agréés d'archives privées. La répartition des quotas tient compte des ressources disponibles et du niveau d'utilisation par la clientèle des heures de service qui lui sont attribuées. C'est donc dire qu'elle peut fluctuer d'une année à l'autre et que cette variation se reflète dans le plan d'action annuel.

Les interventions réalisées par le Centre de conservation du Québec dépendent des priorités déterminées par chacune des institutions. Quant aux institutions muséales subventionnées au fonctionnement, elles disposent pour leur part d'un quota global et c'est le Comité de conservation des biens mobiliers (CCBM) de la Commission des biens culturels du Québec qui fournit des avis sur la pertinence des interventions sollicitées.

Services facturés

Le Centre permet aux clientèles non desservies par le système de quotas de bénéficier de ses services spécialisés sur la base de coûts raisonnables. Il offre un tarif préférentiel aux organismes à but non lucratif, afin de leur permettre de remplir, à titre de partenaires du Ministère, leur mandat de préservation et de mise en valeur du patrimoine.

La grille tarifaire est établie à partir du coût marginal en tenant compte des frais variables, à savoir les salaires, les avantages sociaux, les produits utilisés et le soutien administratif. Le Centre voit cependant à ne pas exercer de concurrence déloyale en fixant des tarifs comparables à ceux affichés par les services de restauration du secteur privé.

Les tarifs pour l'exercice 2011-2012 étaient de :

- 54 $/l'heure pour les organismes à but non lucratif privés : organismes communautaires, sociétés d'histoire, fabriques de paroisses, communautés religieuses, musées privés, centres d'archives privées, etc.;
- 66 $/l'heure pour les organismes publics : municipalités, établissements d'enseignement publics, ministères et sociétés d'État, etc.;
- 84 $/l'heure pour les entreprises publiques et privées à but lucratif et les personnes à titre privé.

Les résultats de l'année

Les résultats relatifs au Plan d'action 2011-2012 du Centre de conservation du Québec

ORIENTATION 1

Maintenir un niveau de qualité des services offerts conforme aux normes internationales

ACTION 1.1 Standardiser les rapports d'expertise et de restauration remis aux clients

La démarche de standardisation des rapports d'expertise et de restauration vise à développer un gabarit uniforme de présentation et de contenu pour répondre adéquatement aux besoins de la clientèle et pour assurer la qualité du service. Actuellement, les rapports remis à la clientèle du Centre diffèrent d'un atelier à l'autre.

Dans ce contexte, les spécialistes de la restauration ont été invités en 2011-2012 à soumettre leurs propositions d'amélioration. Une compilation de ces suggestions a été faite par la direction et soumise à la discussion lors de rencontres de l'ensemble du personnel.

ORIENTATION 2

Maintenir un environnement de travail satisfaisant pour le personnel, qui favorise le développement et l'utilisation du plein potentiel des personnes dans un contexte de préparation de la relève chez les restaurateurs, et une standardisation des pratiques.

ACTION 2.1 Se doter d'une marge de manœuvre pour l'embauche d'effectifs occasionnels

À la suite de démarches entreprises par le Centre, appuyé par les autorités du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le Conseil du trésor a attribué cinq postes occasionnels de spécialistes de la restauration additionnels, dont trois à compter de 2011-2012 et deux autres à compter de 2012-2013. Ces postes sont financés par les services facturés du Centre.

ACTION 2.2 Miser sur le perfectionnement du personnel et donner l'occasion à la relève de développer ses compétences et ses champs d'expertise intra-atelier et interateliers

Douze restauratrices et restaurateurs ont bénéficié de sessions de formation offertes surtout à l'étranger pour se perfectionner dans leur domaine d'intervention sans compter les formations connexes indispensables à leurs pratiques (secourisme, santé et sécurité du travail, fonctionnement d'appareils de levage, etc.).

ACTION 2.3 Miser sur les actions visant le transfert de connaissances et de compétences entre les spécialistes de la restauration

Des activités de rétroaction sur les formations reçues par certains membres du personnel ont été tenues durant la période visée. Ainsi, huit activités ont été structurées et offertes durant les mois d'octobre 2011 à mars 2012, permettant le transfert de connaissances et de compétences entre les spécialistes de la restauration.

ACTION 2.4 Poursuivre l'élaboration du recueil de procédures, en assurer la diffusion et la formation

Deux formulaires du recueil de procédures ont été améliorés. Le premier formulaire concerne celui appelé Demande de services. Des travaux ont été réalisés pour le rendre accessible en format PDF dynamique. Le deuxième formulaire nommé Bon d'entrée/sortie a été modifié pour intégrer en un seul document deux anciens formulaires.

ACTION 2.5 Implanter des mesures d'amélioration du climat de travail

En collaboration avec la direction des ressources humaines du Ministère, la formation « Conflits, harcèlement et violence : comment les distinguer et les prévenir » a été donnée à l'ensemble du personnel du Centre. Le personnel a été formé en deux groupes selon les horaires de travail et de façon à permettre les échanges.

ORIENTATION 3

Élargir la portée des services à un plus grand nombre d'utilisateurs dans une perspective de développement durable

ACTION 3.1 Poursuivre l'offre de services ciblée du CCQ en collaboration avec les directions régionales concernées du Ministère

En 2011-2012, le développement et la mise en œuvre de l'offre de services en conservation et en restauration du patrimoine culturel s'est poursuivi. Le premier projet pilote a permis aux collectivités ciblées (Sherbrooke, Trois-Rivières et Saguenay) de bénéficier de l'expertise-conseil du Centre par l'entremise des actions suivantes :

- une formation théorique et pratique sur l'entretien des œuvres d'art public de métal et de pierre (Sherbrooke);
- une formation théorique sur la conservation et l'entretien des œuvres d'art public (Trois-Rivières);
- une formation théorique et pratique sur la conservation et l'entretien des plaques (métal) et monuments (métal et/ou pierre) commémoratifs (Trois-Rivières);
- une évaluation des conditions de préservation des fonds d'archives de la Société d'histoire de Sherbrooke;
- une évaluation de l'état de tableaux du Musée des beaux-arts de Sherbrooke;
- la présentation de l'offre de services du Centre à du personnel municipal (Sherbrooke et Trois-Rivières).

Il est à noter qu'une expertise-conseil pour établir les constats d'état de cinq œuvres d'art de la Ville de Saguenay a été reportée au printemps 2012. De même en 2011-2012, le Centre a fait affaire avec les municipalités suivantes : Montréal, Québec, Batiscan, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Hyacinthe, Longueuil et Yamaska.

À la suite du bilan positif du premier projet pilote, une phase 2 est planifiée pour 2012-2013 concernant notamment la Ville de Gatineau et la Ville de Victoriaville. Au total, 300 heures sont prévues pour la phase 2 du projet pilote.

ACTION 3.2 Sensibiliser le personnel concerné du Ministère à l'offre de services du CCQ

Le Centre de conservation du Québec a collaboré avec la Direction du patrimoine et de la muséologie du Ministère à l'élaboration du Guide en patrimoine pour les municipalités. Deux sujets concernant le CCQ y sont traités, soit la présentation de l'offre de services et l'accès aux services du Centre, ainsi que l'expertise du CCQ sur les sites archéologiques.

Le CCQ a présenté son offre de services à 31 personnes qui occupent depuis peu la fonction d'agent culturel dans le réseau Villes et villages d'art et de patrimoine au cours de deux activités de formation, ainsi qu'aux membres du Comité consultatif sur la pérennité des œuvres d'art issues de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement.

Signalons également une présentation des services et du rôle du CCQ, une formation en entretien des œuvres d'art public, des monuments et des plaques commémoratives au personnel de municipalités ainsi qu'aux agentes et aux agents régionaux du Ministère.

ACTION 3.3 Jouer un rôle actif dans la mise en œuvre du plan d'action du Service de soutien aux institutions muséales (SSIM) de la Direction du patrimoine et de la muséologie

Amorcés l'an dernier, les travaux en vue de réaliser un glossaire visuel pour faciliter l'utilisation d'un vocabulaire spécialisé dans le cadre des constats d'état des collections des musées se sont poursuivis en 2011-2012. Élaboré par le personnel en restauration de différentes spécialités, le glossaire est maintenant assez complet. Il comprend 123 mots de vocabulaire avec des définitions, dont 94 sont prêts à être mis en ligne avec des illustrations. Plus de 200 photographies seront insérées au glossaire, permettant d'illustrer des altérations sur neuf regroupements de matériaux : bois, céramique/verre, cuir/peau/plume, métal, os/ivoire/corne, plastique, peinture, pierre/plâtre/béton et textile.

ACTION 3.4 Maintenir les efforts pour promouvoir la conservation préventive

Sept nouveaux textes destinés à enrichir le *Guide pour la conservation des œuvres d'art public* ont été rédigés. Ces nouveaux textes, qui portent sur les céramiques, les murales, les murales extérieures, les peintures, les verrières, les fontaines et les arts technologiques paraîtront au moment de la mise en ligne du nouveau site Web du CCQ.

Une formation sur la conservation des œuvres peintes destinée aux artistes, organisée par le Conseil de la culture des Laurentides, a été donnée par un spécialiste du Centre. Riche de cette expérience, le Centre souhaite poursuivre cette activité auprès d'autres conseils régionaux de la culture.

ORIENTATION 4

Élaborer et mettre en œuvre des mesures d'amélioration du rendement de production des services du CCQ

ACTION 4.1 Poursuivre l'aménagement d'une salle de lavage et de douche et le projet de construction d'un atelier annexé au bâtiment pour traiter les œuvres de grandes dimensions

Les travaux d'aménagement d'une salle de lavage et de douche sont terminés. La collaboration avec la SIQ pour les travaux préliminaires à la construction et à l'aménagement de l'atelier pour les œuvres de grandes dimensions va bon train et respecte l'échéancier prévu.

ACTION 4.2 Mettre à jour le site Web du CCQ

Au 31 mars 2012, la refonte du site Web du CCQ, réalisée par le Ministère, est presque terminée. Tout le contenu a été revisité, l'architecture d'information complètement retravaillée, le scénarimage et les maquettes approuvés, et la programmation terminée. La mise en ligne sera effective en 2012-2013.

ACTION 4.3 Mettre en œuvre un projet d'implantation d'une nouvelle application informatique supportant le processus d'affaires du CCQ

La réalisation de ce projet d'implantation d'une nouvelle application informatique est toujours prévue pour 2012-2013 sous réserve que les fonds nécessaires à sa réalisation soient disponibles.

Les résultats relatifs à la Convention de performance et d'imputabilité

Cette année, l'objectif de production des heures scientifiques des services financés par le Ministère était de 16 600 heures. Le Centre a dépassé cet objectif en réalisant 18 815 heures, d'où un résultat de 113 %.

L'objectif de production des heures scientifiques des services facturés en début d'année était de 12 000 heures alors que le Centre en a réalisé 15 172, ce qui représente un résultat de 126 %.

Pour ces deux types de services, l'objectif était de 28 600 heures et le Centre en a réalisé 33 987, ce qui donne un résultat de 119 %. Ainsi, durant l'année 2011-2012, le Centre a restauré 183 objets et œuvres d'art comparativement à 220 l'an dernier. Il a de plus effectué 95 expertises comparativement aux 109 de l'année précédente.

HEURES SCIENTIFIQUES DES SERVICES FINANCÉS ET CELLES DES SERVICES FACTURÉS RÉALISÉES AU REGARD DES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION

	Objectifs	Résultats 2011-2012		Comparatif 2010-2011
	Nombre d'heures prévues	Nombre d'heures réalisées	Degré d'atteinte de l'objectif	Nombre d'heures réalisées
Services financés par le Ministère	16 600	18 815	113 %	19 278
Services facturés	12 000	15 172	126 %	13 615
Total	28 600	33 987	119 %	32 893

Au cours de l'exercice financier 2011-2012, les restauratrices et les restaurateurs ont consacré 5 471 autres heures scientifiques à différentes activités du Centre.

AUTRES HEURES SCIENTIFIQUES RÉALISÉES SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ

Type d'activité	Nombre d'heures réalisées 2010-2011	Nombre d'heures réalisées 2011-2012
Activités de perfectionnement	970	2 170
Visites du Centre	428	612
Formation donnée	551	671
Articles publiés	205	343
Conférences et autres	595	936
Établissement de divers partenariats	1 057	739
Total	3 806	5 471

Ainsi, en 2011-2012, ce sont 39 458 heures scientifiques qui ont été livrées par le Centre au total comparativement à 36 699 heures en 2010-2011.

HEURES SCIENTIFIQUES RÉALISÉES

Type d'heures scientifiques	Nombre d'heures réalisées 2010-2011	Nombre d'heures réalisées 2011-2012
Heures scientifiques des services financés et facturés	32 893	33 987
Autres heures scientifiques	3 806	5 471
Total	36 699	39 458

Taux de satisfaction de la clientèle

Au total, 39 458 heures scientifiques ont été réalisées au service de la conservation du patrimoine comparativement à 36 699 heures en 2010-2011. Essentiellement, il s'agit de services de restauration et d'expertise et d'autres activités scientifiques. Ainsi, les services de restauration et d'expertise financés par le Ministère ont totalisé 18 815 heures, alors que la cible était de 16 600. Quant aux heures facturées, le Centre en a produit 15 172, alors que la cible était de 12 000 heures. Les 5 471 heures scientifiques restantes ont été consacrées notamment aux activités de partenariat, à la rédaction d'articles publiés, à la formation donnée et au perfectionnement.

Par ailleurs, pour chaque service rendu, le Centre de conservation demande au client de remplir une fiche d'évaluation. Les données du tableau ci-dessous découlent de la compilation de ces fiches pour 2011-2012.

TAUX DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE POUR LES SERVICES DE RESTAURATION EN 2011-2012

Aspects du service	Excellent	Très bon	Satisfaisant	Insatisfaisant	Total
			%		
Collaboration du personnel du Centre	89	9	2	0	100
Respect de la proposition de traitement	87	13	0	0	100
Respect des échéances	75	18	6	1	100
Atteinte des objectifs du client	87	13	0	0	100

Dans l'ensemble, la clientèle du Centre est très satisfaite des services rendus par ce dernier.

En ce qui a trait au respect des échéances, 93 % considèrent les services comme étant excellents ou très bons, soit un score supérieur à celui de l'an dernier (91 %). Les réponses mitigées font référence généralement au délai du traitement de l'œuvre ou de l'objet. Le Centre doit maintenir ses efforts pour s'assurer d'un meilleur délai de traitement de l'œuvre ou de l'objet, ou pour mieux communiquer aux clients les raisons de ces délais. Aucune plainte n'a été formulée sur les services du Centre durant l'exercice financier.

Le client doit mentionner dans la fiche d'évaluation, l'impact de l'intervention réalisée par le Centre ou l'objectif visé par la demande de services. En 2011-2012, les effets des services se résument ainsi :

- remettre en état une œuvre ou un objet endommagé : 53 %;
- exposer une œuvre ou un objet non présentable autrement : 28 %;
- sauvegarder une pièce en péril : 15 %;
- autres motifs : 4 %.

Informations détaillées

En 2011-2012, le Centre a réalisé 18 815 heures scientifiques pour les services financés par le Ministère. Le tableau qui suit présente les résultats des heures réalisées au regard des objectifs fixés en début d'année pour les clientèles bénéficiant de quotas d'heures de services financés par le Ministère.

Sauvetage de biens culturels classés provenant de l'église Notre-Dame-de-Lorette, Capitale-Nationale • Photo : CCQ

RESPECT DES QUOTAS D'HEURES SCIENTIFIQUES POUR LES SERVICES FINANCÉS PAR LE MINISTÈRE, RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

	2009-2010[37]			2010-2011			2011-2012		
	Objectifs	Résultats		Objectifs	Résultats		Objectifs	Résultats	
Clientèle bénéficiant de quotas	Heures	Heures	%	Heures	Heures	%	Heures	Heures	%
Musée national des beaux-arts du Québec	2 400	1 999	83,3	2 400	2 587	107,8	2 400	2 399	99,9
Musée de la civilisation	2 200	1 879	85,4	2 200	2 441	111,0	2 200	2 685	122,0
Musée d'art contemporain de Montréal	1 250	1 213	97,0	1 250	1 431	114,5	1 250	1 094	87,5
Musées privés subventionnés	4 400	5 131	116,6	4 800	5 224	108,8	4 400	4 831	109,8
MCCCF	2 300	2 721	118,3	2 300	4 425	192,4	2 300	3 302	143,6
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	650	588	90,5	650	442	68,0	650	537	82,5
Centre d'archives privées	450	454	100,9	450	223	49,6	450	294	65,3
OBNL (interventions mineures)	1 550	1 968	127,0	1 550	2 079	134,1	1 550	1 400	90,3
Projets spéciaux (ensemble de la clientèle)	1 400	696	49,7	1 000	426	42,6	1 400	2 273	162,4
Total	16 600	16 649	100,3	16 600	19 278	116,1	16 600	18 815	113,3

Plusieurs variables viennent influencer les heures de travail réalisées pour la restauration d'œuvres d'art. En voici quelques-unes :

- la disponibilité des œuvres ou des objets à restaurer;
- l'envergure de la restauration à effectuer;
- la disponibilité de la main-d'œuvre professionnelle en restauration dans les ateliers.

37 Données révisées.

En 2011-2012, la somme des dépenses réelles des services financés par le Ministère et celles des services facturés est de 4 226 237 $. L'année précédente, elle s'établissait à 3 911 801 $. La hausse des dépenses est essentiellement imputable à la croissance des coûts de loyer et à une augmentation des traitements.

DÉPENSES RÉELLES DES SERVICES FINANCÉS PAR LE MINISTÈRE ET CELLES DES SERVICES FACTURÉS

	Dépenses réelles		
	2009-2010	2010-2011	2011-2012
		$	
Services financés par le Ministère			
Traitements : permanents	1 179 536	1 655 741	1 267 786
occasionnels	181 631	312 403	165 246
Fonctionnement	319 919	322 794	263 149
Amortissement	41 359	44 905	47 271
Loyer SIQ	663 092	683 300	491 835
Services nets fournis par le Ministère[38]	62 732	37 152	74 992
Avantages sociaux (part de l'employeur)[39]	272 233	393 629	286 606
Sous-total	**2 720 502**	**3 449 924**	**2 596 885**
Services facturés			
Traitements	575 838	0	595 023
Fonctionnement	285 842	461 877	915 324
Avantages sociaux (part de l'employeur)[40]	115 168	0	119 005
Sous-total	**976 848**	**461 877**	**1 629 352**
Total	3 697 350	3 911 801	4 226 237

Le coût de revient horaire des services financés par le Ministère tient compte de toutes les dépenses réelles et du nombre d'heures réalisées en 2011-2012. Il se chiffre à 138,02 $ de l'heure en 2011-2012. Il est moins élevé que celui de 2010-2011 alors qu'il était de 178,96 $. Le coût de revient a par contre augmenté en ce qui a trait aux services facturés. Le coût de ces services est de 107,39 $ en 2011-2012 alors qu'il était de 33,92 $ en 2010-2011. Tenant compte des deux types de services, le coût de revient réel global de 124,35 $, en 2011-2012, a légèrement augmenté par rapport à celui de l'an dernier, qui était de 118,93 $.

COÛT DE REVIENT HORAIRE

	Dépenses réelles	Nombre d'heures réalisées	Coût de revient horaire		
			2011-2012		2010-2011
	2011-2012	2011-2012	Projeté	Réel	Réel
	$	n		$	
Services financés par le Ministère					
Sous-total	2 596 885	18 815	146,08[41]	138,02	178,96
Services facturés					
Sous-total	1 629 352	15 172	70,00[42]	107,39	33,92
Total	4 226 237	33 987	114,16	124,35	118,93

38 Le Centre a bénéficié de services administratifs du Ministère pour une valeur estimée à 90 062 $. Par ailleurs, il faut lui soustraire une portion des services de gardiennage fournis par le Centre pour les réserves archéologiques situées dans le même édifice (30 % de 50 235 $ = 15 070 $).

39 Les avantages sociaux sont calculés sur une base de 20 % de la dépense des traitements. Ils ne sont cependant pas versés au Centre, mais endossés centralement par le gouvernement.

40 Voir la note précédente.

41 Le coût de revient projeté des services financés par le Ministère (146,08 $) correspond au budget projeté en 2011-2012 (2 425 000 $) divisé par le nombre d'heures projetées (16 600 h).

42 Le coût de revient projeté des services facturés (70,00 $) correspond au budget projeté des services facturés (840 000 $) divisé par le nombre d'heures projetées (12 000 h).

ANNEXE 1

LES MANDATS, SERVICES ET ACTIVITÉS DES ORGANISMES ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)

Mandats	Services / Activités
Soutenir dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production dans les domaines de sa compétence et en favoriser le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes.	▸ Programmes de bourses et subventions qui s'adressent aux artistes et aux organismes à but non lucratif dans les domaines des arts de la scène (théâtre, musique, danse, arts du cirque, arts multidisciplinaires), des arts visuels, des arts médiatiques, de la recherche architecturale, des métiers d'art et de la littérature.

Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)

Mandats	Services / Activités
Promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles et contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.	▸ Programmes d'aide financière (subvention, aide remboursable et investissement) dans les domaines du livre et de l'édition spécialisée, des métiers d'art, des galeries d'art contemporain, de la musique et des variétés, du cinéma et de la production télévisuelle. ▸ Financement (prêt, garanties de prêt, investissement) aux entreprises culturelles. ▸ Mesures d'aide fiscale dans plusieurs domaines. ▸ Gestion d'un parc d'immeubles patrimoniaux concentré surtout à Place-Royale.

ORGANISME DE FORMATION

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (CMADQ)

Mandats	Services / Activités
Administrer et exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement. Susciter et favoriser, dans le milieu, une formation initiale de qualité dans le domaine de la musique, ainsi que la présence et la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique.	▸ Formation artistique professionnelle offerte à travers un réseau de neuf établissements d'enseignement : deux en art dramatique (Montréal et Québec) et sept en musique (Gatineau, Montréal, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières et Val-d'Or). ▸ Programmation d'activités musicales et théâtrales publiques. ▸ Programmes externes pour l'encadrement de l'enseignement musical privé.

ORGANISMES DE DIFFUSION

Société de la Place des Arts de Montréal (SPDA)

Mandats	Services / Activités
Exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et administrer la Place des Arts de Montréal. Ses activités ont notamment pour objet de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'arts de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.	▸ Gestion et programmation de cinq salles de spectacle : la salle Wilfrid-Pelletier (2 960 places), le Théâtre Maisonneuve (1441 places), le Théâtre Jean-Duceppe (747 places), le Studio-théâtre (126 places) et la Cinquième Salle (413 places) ainsi que l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme et l'Amphithéâtre Fernand-Lindsay à Joliette. ▸ Administration de la programmation artistique de la nouvelle salle de concert pour les organisations autres que l'Orchestre symphonique de Montréal. ▸ Lieu de résidence des organismes suivants : l'Opéra de Montréal, les Grands Ballets Canadiens et le Théâtre Jean-Duceppe.

Société du Grand Théâtre de Québec (SGTQ)

Mandats	Services / Activités
Exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et administrer le Grand Théâtre de Québec. Ses activités ont notamment pour objet de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'arts de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.	▸ Gestion et programmation de deux salles de spectacle, soit la salle Louis-Fréchette (1 873 places) et la salle Octave-Crémazie (506 places). ▸ Lieu de résidence des organismes suivants : l'Orchestre symphonique de Québec, le Théâtre du Trident, l'Opéra de Québec et le Club musical de Québec.

Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)

Mandats	Services / Activités
Exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d'assurer, par tout mode de diffusion, l'accessibilité de ses produits au public. Exploiter un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion.	▸ Société publique de production et de diffusion, desservant plus de 92 % de la population à travers son réseau riche de dix-sept émetteurs, alimenté par un lien satellite portant sa programmation depuis Montréal. ▸ Programmation éducative axée sur les émissions jeunesse, la connaissance, la culture et la société. ▸ Participation à TV5 Canada et TV5 Monde.

ORGANISMES DE DIFFUSION ET DE CONSERVATION

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

Mandats	Services / Activités
Voir à l'acquisition, à la conservation et à la diffusion du patrimoine documentaire, publié, archivistique et filmique. Gérer des programmes d'aide financière en matière d'archives et assumer la responsabilité du dépôt légal des documents publiés et filmés.	▸ Gamme élargie de services accessibles à la Grande Bibliothèque, aux neuf centres d'archives répartis sur le territoire du Québec ou à distance : services généraux (prêts, références, accès à l'ensemble des collections, y compris les documents sonores, les documents audiovisuels, les ressources électroniques, etc.). ▸ Services supplémentaires destinés à des clientèles particulières : chercheurs d'emplois; nouveaux arrivants; milieu des affaires; personnes handicapées; généalogistes; bibliothèques. ▸ Programmes de soutien à la lecture et à la littératie, aide aux devoirs et médiation culturelle pour les milieux scolaires. ▸ Programmes d'aide financière s'adressant au secteur des archives. ▸ Rayonnement international de l'expertise et du patrimoine québécois.

Musée d'art contemporain de Montréal (MACM)

Mandats	Services / Activités
Faire connaître, promouvoir et conserver l'art contemporain québécois ainsi qu'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et des activités d'animation.	▸ Présentation de sa collection permanente et d'expositions temporaires d'œuvres d'artistes québécois, canadiens et internationaux. ▸ Diverses activités éducatives et culturelles. ▸ Programme d'expositions itinérantes.

Musée national des beaux-Arts du Québec (MNBAQ)

Mandats	Services / Activités
Faire connaître, promouvoir et conserver l'art québécois de toutes les périodes et assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et des activités d'animation.	▸ Présentation de sa collection permanente et d'expositions temporaires d'œuvres d'artistes québécois, canadiens et internationaux. ▸ Diverses activités éducatives et culturelles. ▸ Programme d'expositions itinérantes. ▸ Acquisition d'œuvres d'art réalisées par des artistes québécois, canadiens et internationaux.

Musée de la civilisation (MC)

Mandats	Services / Activités
Faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, et assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnologique et des autres collections représentatives de notre civilisation. Assurer la présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.	▸ Programmation d'expositions et d'activités axées sur la mission et l'historique de chacune des constituantes du complexe muséal comprenant le Musée de la civilisation, le Musée de l'Amérique française, le Centre d'interprétation de Place-Royale, la Maison Chevalier et la Réserve muséale de la Capitale nationale. ▸ Valorisation et diffusion au Québec et à l'international de l'héritage culturel québécois (constitué des apports européen, autochtone, inuit et des nouveaux arrivants), découverte des civilisations du monde et renforcement du dialogue des cultures par des expositions, des activités culturelles et de médiation, des événements et activités de partage de savoir sur la muséologie et la société.

ORGANISME DE RÉGULATION

Régie du cinéma

Mandats	Services / Activités
Classer les films commercialisés au Québec et contrôler les entreprises qui les mettent en marché.	▸ Classement des films. ▸ Information et sensibilisation du public quant au classement des films. ▸ Contrôle des droits de distribution des œuvres cinématographiques. ▸ Délivrance de permis aux distributeurs, aux exploitants de salles et de ciné-parcs ainsi qu'aux commerçants au détail de matériel vidéo. ▸ Inspection des établissements régis par la Loi sur le cinéma.

ORGANISMES DE CONSULTATION

Commission des biens culturels du Québec (CBCQ)

Mandats	Services / Activités
Conseiller la ministre au regard de la Loi sur les biens culturels et de la Loi sur les archives.	▸ Étude des demandes relatives à l'attribution de statuts juridiques, à des travaux sur des biens culturels ayant un statut juridique ou situés dans un territoire touché par un statut juridique, à la délivrance de permis de recherche archéologique et à la gestion des archives publiques et privées. ▸ Audition de citoyens qui veulent s'exprimer sur toute question visée par ces lois et présentation par la suite de recommandations à la ministre.

Conseil du statut de la femme

Mandats	Services / Activités
Promouvoir et défendre le droit des femmes et les intérêts des femmes.	▸ Conseils à la ministre. ▸ Diffusion d'information pertinente aux femmes et au public. ▸ Production d'études. ▸ Transmission d'avis au gouvernement.

ANNEXE 2

LISTE DES LOIS ET RÈGLEMENTS DONT L'APPLICATION RELÈVE DE LA MINISTRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE[43] (AU 31 MARS 2012)

Loi sur le ministère de la Culture et des Communications (L.R.Q., c. M-17.1)

- Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Culture et des Communications (M-17.1, r. 1).

Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (L.R.Q., c. M-17.2)[44]

Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1)

- Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées (A-21.1, r. 1);
- Règlement sur le calendrier de conservation, le versement, le dépôt et l'élimination des archives publiques (A-21.1, r. 2).

Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (L.R.Q., c. B-1.2)

- Règlement sur le dépôt légal des documents publiés autres que les films (B-1.2, r. 1);
- Règlement sur le dépôt légal des films (B-1.2, r. 2).

Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (L.R.Q., c. C-57.02)

Loi sur le Conseil du statut de la femme (L.R.Q., c. C-59)

Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (L.R.Q., c. C-62.1)

Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (L.R.Q., c. M-42)

Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., c. M-44)

Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (L.R.Q., c. S-10.002)

Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q., c. S-11.03)

Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (L.R.Q., c. S-12.01)

- Règlement sur les engagements financiers de la Société de télédiffusion du Québec (S-12.01, r. 1).

Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (L.R.Q., c. S-14.01)

- Règlement de régie interne de la Société du Grand Théâtre de Québec (S-14.01, r. 3).

Loi sur le patrimoine culturel (L.Q. 2011, c. 21)[45]

Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4)[46]

- Règlement sur les formules nécessaires aux demandes d'autorisation visées aux articles 31, 48 et 50 de la Loi sur les biens culturels (B-4, r. 1);
- Règlement sur la recherche archéologique (B-4, r. 2);
- Règlement sur la réduction de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour un bien culturel immobilier classé (B-4, r. 3);
- Règlement sur le registre des biens culturels reconnus et classés (B-4, r. 4);
- Règlement sur les versements faits aux municipalités locales par le ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (B-4, r. 5).

43 Voir aussi la liste Loi et règlements relevant de la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française en annexe au Rapport annuel de gestion 2011-2012 du Secrétariat à la politique linguistique.

44 À l'égard de la condition féminine, les fonctions du ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine prévues à la présente loi sont confiées à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Décret 306-2007 du 19 avril 2007 (2007) 139 G.O. 2, 1979.

45 La Loi sur le patrimoine culturel a été sanctionnée le 19 octobre 2011. Elle entrera en vigueur le 19 octobre 2012, à l'exception de l'article 236 qui modifie la Loi sur le ministère de la Culture et des Communications, qui est entrée en vigueur le jour de la sanction. La Loi sur le patrimoine culturel sera connue sous la désignation alphanumérique P-9.002

46 La Loi sur les biens culturels sera remplacée par la Loi sur le patrimoine culturel à compter du 19 octobre 2012. Les règlements édictés en vertu de la Loi sur les biens culturels demeureront en vigueur après le 19 octobre 2012 dans la mesure où ils seront compatibles avec la Loi sur le patrimoine culturel et jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou abrogés.

Loi sur le cinéma (L.R.Q., c. C-18.1)

- Règlement sur les frais d'examen et les droits payables en vertu de la Loi sur le cinéma (C-18.1, r. 1);
- Règlement sur les infractions réglementaires en matière de cinéma (C-18.1, r. 2);
- Règlement sur les normes techniques (C-18.1, r. 3);
- Règlement sur les permis d'exploitation de lieu de présentation de films en public, de distributeur et de commerçant au détail de matériel vidéo (C-18.1, r. 4);
- Règlement sur la reconnaissance d'un film comme film québécois (C-18.1, r. 5);
- Règlement sur le visa (C-18.1, r. 6).

Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (L.R.Q., c. C-51)

- Concours pour les Prix du Québec dans les domaines artistiques et littéraires (C-51, r. 3).

Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (L.R.Q., c. D-8.1)

- Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (D-8.1, r. 1);
- Règlement sur l'agrément des distributeurs au Québec et le mode de calcul du prix de vente (D-8.1, r. 2);
- Règlement sur l'agrément des éditeurs au Québec (D-8.1, r. 3);
- Règlement sur l'agrément des libraires (D-8.1, r. 4);
- Règlement sur l'application de l'article 2 de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (D-8.1, r. 5).

Loi sur la programmation éducative (L.R.Q., c. P-30.1)

Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (L.R.Q., c. S-32.01)

Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q., c. S-32.1)

- Règles de preuve et de procédure de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (S-32.1, r. 1).

ANNEXE 3

LISTE DES PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE, NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET SOMMES VERSÉES EN 2011-2012 (Y INCLUS LE SOUTIEN AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT)

PROGRAMME	ÉLÉMENT	PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	SOMME VERSÉE k$
02	01	Aide au fonctionnement		
		Centres régionaux de services aux bibliothèques	11	7 557,2
		Diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène	93	5 053,3
		Institutions muséales	181	17 743,3
		Médias communautaires	154	4 009,6
		Organismes de formation – spécialisée	87	2 152,1
		Organismes de formation – supérieure	13	9 842,1
		Organismes de regroupement	29	4 249,5
		Organismes en patrimoine	10	280,3
		Organismes nationaux de la jeune relève amateur et du loisir culturel	11	759,2
		Radios autochtones	17	170,0
	01	Aide aux immobilisations		
		Crédits réguliers	17	614,2
		Service de la dette	609	82 662,0
	01	Aide aux initiatives de partenariat		
		Entente ciblée en matière de culture ou de communication	115	7 091,8
		Entente de développement culturel	88	5 614,3
		Entente de services	38	1 057,6
		Entente avec un ministère ou un organisme du gouvernement	1	1 218,0
		Entente spécifique régionale	5	301,2

PROGRAMME	ÉLÉMENT	PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	SOMME VERSÉE k$
	01	Aide aux projets		
		Accueil	172	4 328,1
		Accueil de spectacles étrangers	6	125,0
		Projets culturels pour les Algonquins	4	74,9
		Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes	106	4 774,3
		Appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur	44	500,0
		Appel de projets en éducation cinématographique des jeunes	24	160,4
		Appels de projets nationaux en loisir culturel des jeunes	22	140,0
	01	Autres interventions		
		Bourses et prix	25	23,5
		Cinémathèque québécoise	1	1 450,0
		Cité des arts du cirque	1	2 768,3
		Conseil de presse	1	250,0
		Coopération internationale	42	184,2
		Fonds d'initiatives culturelles	621	730,0
		Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel	47	303,0
		Soutien au développement culturel et en communications	8	280,0
		Remboursement de taxes	68	494,4
		Total du programme 02, élément 01	2 671	166 961,8
02	02	Musée national des beaux-arts du Québec	1	14 538,0
	02	Musée d'art contemporain	1	10 058,3
	02	Musée de la civilisation	1	24 011,7
	02	Musée des beaux-arts de Montréal	1	18 145,4
	03	Société de la Place des Arts de Montréal	1	36 248,3
	03	Société du Grand Théâtre de Québec	1	4 881,0
	04	Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)	1	68 499,0
	05	Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)	1	59 134,5
	06	Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)	1	88 668,2
	07	Bibliothèque et Archives nationales du Québec	1	76 959,5
	08	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	1	29 437,1
		Total du programme 02, éléments 02 à 08	11	430 581,0
		TOTAL DU PROGRAMME 02	2 682	597 542,8

PROGRAMME	ÉLÉMENT	PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	SOMME VERSÉE k$
03	01	Prix Georges-Émile-Lapalme	1	30,0
	01	Soutien à la francisation des étudiants étrangers qui fréquentent des universités à Montréal	5	80,0
	01	Promotion et diffusion de la langue française	18	128,6
	01	Union des écrivains et écrivaines	1	120,0
	01	SDC Destination centre-ville (Montréal) – Promotion du français dans le placement étudiant	1	75,0
	01	Programme de promotion du français lors d'activités culturelles – 2011-2012 PFAC	27	347,9
	01	Société de télédiffusion du Québec – Le Triathlon du français	1	130,0
	01	Bourses Camille-Laurin et Mérite du français dans la culture	2	20,0
	02	Soutien à la francisation pour les centrales syndicales	3	475,0
	02	Soutien aux associations pour la promotion de la francisation dans les petites entreprises	34	1 276,7
	02	Soutien à la francisation par les technologies de l'information et des communications	65	817,5
	02	Discrétionnaire	3	3,8
	03	Prix Jules-Fournier 2009	1	2,0
	03	Prix littéraire Émile-Ollivier 2009	1	5,0
	03	Prix Raymond-Charette 2009	1	2,0
	03	Bourse de recherche sur la situation des langues qui, comme le français au Québec, sont exposées à la concurrence d'autres langues	1	7,5
		TOTAL DU PROGRAMME 03	165	3 521,0
04	02	Programme d'aide financière *À égalité pour décider*	30	987,0
	02	Le réseau et les tables de concertation en condition féminine	18	360,0
	02	Programme de soutien financier à des initiatives de partenariat « Égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance »	42	1 550,0
	02	Autres subventions	25	140,0
	02	Budget discrétionnaire	69	39,9
		TOTAL DU PROGRAMME 04	184	3 076,9
		TOTAL PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER	**3 031**	**604 140,7**

Culture,
Communications et
Condition féminine
Québec